SOCIETE INTERBANCAIRE DE TELECOMPENSATION

« SIBTEL »

GUIDE D'UTILISATION DE LA VERSION 24 HEURES DU SYSTEME NATIONAL DE TELECOMPENSATION

Mars 2010

Version :	**2.0.0**		168 pages

PLAN DU DOCUMENT

1 DESCRIPTION GENERALE 6

1.1 PRESENTATION GENERALE DU SYSTEME DE TELECOMPENSATION 6
1.2 PRINCIPES DE LA TELECOMPENSATION 6
1.3 DEFINITIONS 6
1.3.1 Abréviations et sigles 6
1.3.2 Glossaire 7
1.4 ARCHITECTURE GLOBALE DU SYSTEME 9
1.5 DIAGRAMME GENERAL DES FLUX 10
1.5.1 Description des flux 10
1.5.2 Chronologie (cas de double séances) 12
1.5.2.1 Institutions remettantes : Constitution des lots et dépôt dans les BAL 13
1.5.2.2 CCE : Télécollecte des lots déposés sur le PA 15
1.5.2.3 CCE : Traitement et envoi aux ID 17
1.5.2.4 Institutions destinataires : Récupération des fichiers reçus 19
1.6 POSTE ADHERENT 20
1.6.1 Préambule 20
1.6.2 Fonctionnalités 20
1.6.3 Environnement des Postes Adhérents Principal et de Secours 21
1.6.3.1 Propriétés des Postes Adhérents Principal et de Secours : 21
1.6.3.2 Environnement des Postes Adhérents et de Secours : 21
1.6.3.3 Environnement électrique : 21
1.6.4 Environnement de l'Armoire FOT de Tunisie Télécom : 21
1.6.4.1 Environnement électrique : 21
1.6.4.2 Environnement de Climatisation : 21
1.6.4.3 Environnement de Sécurité d'accès : 21
1.6.5 Installation des Postes Adhérents 22
1.6.5.1 Installation d'un Poste Adhérent : 22
- Installation du Système d'Exploitation : 22
- Installation des applicatifs de la SIBTEL : 22
- Installation de l'Antivirus de la SIBTEL : 22
- Installation du logiciel de prise en main à distance : 22
1.6.5.2 Changement du Poste Adhérent Principal (PAP) par le PAS et vice versa : 22
1.6.5.2.1 Changement du PAP par le PAS : 22
1.6.5.2.2 Retour au PAP : 23
1.6.6 Exploitation du Poste Adhérent 23
1.6.6.1 Opérations de dépôt et de récupération : 23
1.6.6.1.1 Dépôt à partir des postes principal ou de secours de l'IA : 23
1.6.6.1.2 Dépôt à partir des postes de secours de la SIBTEL : 23
1.6.6.2 Vérifications du Poste Adhérent : 23
1.6.6.3 Caractères spéciaux et minuscules : 23
1.6.6.4 Procédure exceptionnelle de changement du montant plafond : 23
1.6.6.5 Demandes de fichiers et d'images : 24
1.6.6.6 Consultation des images en ligne : 24
1.7 SCANNERISATION 25
1.8 SOLUTIONS DE SECOURS 26
1.8.1 Site Principal de la SIBTEL opérationnel : 26
1.8.2 Site Principal de la SIBTEL défaillant : basculement sur le SSE 26

2 DESCRIPTION DETAILLEE PAR VALEUR 27

2.1 VIREMENT 27
2.1.1 Préparation des lots de remises et des lots de rejets 27
2.1.1.1 Fichiers à générer par l'institution adhérente 27
2.1.1.2 Contrôles inhérents à l'institution adhérente 28
2.1.1.3 Dépôt dans la BAL 28
2.1.2 Prise en charge par le CCE 28
2.2 PRELEVEMENT ET LETTRES DE CHANGE 29
2.2.1 Préparation des lots de remises et des lots de rejets 29
2.2.1.1 Fichiers à générer par l'institution adhérente 30

2.2.1.2 Contrôles inhérents à l'institution adhérente 30
2.2.1.3 Dépôt dans la BAL 30
2.2.2 Prise en charge par le CCE 30
2.3 CHEQUES 31
2.3.1 Préparation des lots de remises et des lots de rejets 31
2.3.1.1 Fichiers à générer par l'institution adhérente 31
2.3.1.2 Contrôles inhérents à la banque 32
2.3.1.3 Dépôt dans la BAL 32
2.3.2 Prise en charge par le CCE 32
3 ANNEXES 33
3.1 ANNEXE 1 : STRUCTURES D'ENREGISTREMENTS 33
3.1.1 Structure des noms des fichiers 33
3.1.1.1 Structure des noms de fichiers émis par les participants 33
3.1.1.1.1 Structure des noms des Fichiers (.ENV/CAT/PAK) 33
3.1.1.1.2 Structure des noms des Fichiers Compte rendus dépôt (.DEP) 33
3.1.1.2 Structure des noms de fichiers Agence 33
3.1.1.2.1 Structure des noms des fichiers (.CAT/PAK) 33
3.1.1.2.2 Structure du nom des fichiers DATA 34
3.1.1.3 Structure des noms de fichiers émis par le centre de compensation 35
3.1.1.3.1 Structure du nom du fichier RETOUR (.RCP/CAT/PAK)) 35
3.1.1.3.2 Structure du nom du fichier RETOUR agence 36
3.1.1.3.3 Structure du nom du fichier RJT 36
3.1.1.3.4 Structure du nom de fichier Situation nette intermédiaire (SIV, SIG, SNI, SNG) 36
3.1.1.3.5 Structure du nom de fichier compte rendu valeur (.CRS) 36
3.1.1.3.6 Structure du nom de fichier compte rendu fin de journée (.CPR) 36
3.1.2 Structures des fichiers 37
3.1.2.1 Structure des fichiers ENV 37
3.1.2.1.1 Les virements (10) 37
3.1.2.1.2 Les Prélèvements (20) 40
3.1.2.1.3 Les DOMICILIATIONS (80) 41
3.1.2.1.4 Chèques présentés pour la première fois (30) 42
3.1.2.1.5 Chèques présentés pour paiement partiel (31) 44
3.1.2.1.6 chèques présentés pour paiement après ARP (32) 45
3.1.2.1.7 chèques représentés pour paiement (33) 47
3.1.2.1.8 préavis de rejet des chèques (81) 47
3.1.2.1.9 certificats de non paiement (CNP : 82) 48
3.1.2.1.10 Attestation de reconstitution de provision (ARP: 83) 51
3.1.2.1.11 Les papillons (84) 51
3.1.2.1.12 Structure valeurs lettres de change (40, 41, 42 et 43) 54
3.1.2.2 Structure des fichiers CAT 56
3.1.2.2.1 Structure du fichier CAT chèques 56
3.1.2.2.2 Structure du fichier CAT LDC 57
3.1.2.3 structure du fichier DATA 58
3.1.2.3.1 DATA chèque 58
3.1.2.3.2 DATA LDC 59
3.1.2.4 Situations nettes individuelles .SIV/SIG/SNI/SNG 61
3.1.2.4.1 Structure de l'enregistrement global 61
3.1.2.4.2 Structure de l'enregistrement détail 61
3.1.2.5 Situations nettes récapitulatives générales (.SNR) 63
3.1.2.5.1 Structure de l'enregistrement global 63
3.1.2.5.2 Structure de l'enregistrement détail 63
3.1.2.6 Structure des fichiers compte rendu 65
3.1.2.6.1 Structure du fichier compte rendu par valeur (.CRS) 65
3.1.2.6.2 Compte Rendu Fin journée (.CPR) 67
3.1.2.6.3 Compte Rendu DEPOT LOT (.DEP) 68
3.2 ANNEXE 2 : MOTIFS DE REJET 69
3.3 ANNEXE 3 : HIERARCHIE DES MOTIFS DE REJET POUR LES VALEURS CHEQUES 71
3.4 ANNEXE 4 : CONTROLES LOGIQUES ET REGLEMENTAIRES 72
3.4.1 Contrôles logiques 72
3.4.1.1 VIREMENT 72
3.4.1.1.1 Enregistrement global 72
3.4.1.1.2 Enregistrement détail 74
3.4.1.1.3 Enregistrement complémentaire 77

3.4.1.2 Assignation postale 77
3.4.1.3 PRELEVEMENT 78
3.4.1.3.1 Enregistrement global 78
3.4.1.3.2 Enregistrement détail 79
3.4.1.4 DOMICILIATION DES PRELEVEMENTS 81
3.4.1.4.1 Enregistrement global 81
3.4.1.4.2 Enregistrement détail 83
3.4.1.5 CHEQUE 84
3.4.1.5.1 Enregistrement global 84
3.4.1.5.2 Enregistrement détail 85
3.4.1.6 CHEQUE REPRESENTE POUR PAIEMENT 88
3.4.1.6.1 Enregistrement global 88
3.4.1.6.2 Enregistrement détail 90
3.4.1.7 CHEQUE PRESENTE POUR PAIEMENT PARTIEL 93
3.4.1.7.1 Enregistrement global 93
3.4.1.7.2 Enregistrement détail 95
3.4.1.8 CHEQUE PRESENTE POUR PAIEMENT SUITE A UNE ARP 98
3.4.1.8.1 Enregistrement global 98
3.4.1.8.2 Enregistrement détail 100
3.4.1.9 PREAVIS DE REJET DES CHEQUES 103
3.4.1.9.1 Enregistrement global 103
3.4.1.9.2 Enregistrement détail 105
3.4.1.10 CERTIFICAT DE NON-PAIEMENT CNP 107
3.4.1.10.1 Enregistrement global 107
3.4.1.10.2 Enregistrement détail 109
3.4.1.10.3 Enregistrement complémentaire 111
3.4.1.11 ATTESTATION DE RECONSTITUTION DE PROVISION (ARP) 113
3.4.1.11.1 Enregistrement global 113
3.4.1.11.2 Enregistrement détail 115
3.4.1.12 PAPILLON 117
3.4.1.12.1 Enregistrement global 117
3.4.1.12.2 Enregistrement détail 119
3.4.1.12.3 Enregistrement complémentaire 121
3.4.1.13 LETTRE DE CHANGE 123
3.4.1.13.1 Enregistrement global 123
3.4.1.13.2 Enregistrement détail 125
3.4.1.13.3 Enregistrement complémentaire 128
3.4.2 Contrôles de réconciliation 129
3.4.2.1 Chèque et Chèque représenté pour paiement 129
3.4.2.2 Chèque présenté pour paiement partiel et chèque présenté après ARP 130
3.4.3 Contrôles REGELEMENTAIRES 131
3.4.3.1 VIREMENT 131
3.4.3.2 PRELEVEMENT 132
3.4.3.3 Chèque 133
3.4.3.3.1 Chèque présenté (Code enregistrement = 21) 133
3.4.3.3.2 CHEQUE REJETE (CODE ENREGISTREMENT = 22) 133
3.4.3.4 CHEQUE REPRESENTE POUR PAIEMENT 137
3.4.3.4.1 Code enregistrement = 21 137
3.4.3.4.2 Code enregistrement = 22 137
3.4.3.4.3 Le Chèque initial a été rejeté pour le motif prioritaire suivant 17, 21, 25, 35, 36 ou 44 137
3.4.3.4.4 Le chèque initial a été rejeté pour le motif prioritaire 22, 23, 30, 32 ou 33 141
3.4.3.5 CHEQUE PRESENTE POUR PAIEMENT PARTIEL 143
3.4.3.5.1 Code enregistrement = 21 143
3.4.3.5.2 Code enregistrement = 22 144
3.4.3.6 CHEQUE PRESENTE APRES RECONSTITUTION DE LA PROVISION 145
3.4.3.6.1 Code enregistrement = 21 145
3.4.3.6.2 Code enregistrement = 22 146
3.4.3.7 PREAVIS DE REJET 148
3.4.3.8 CERTIFICAT DE NON PAIEMENT (CNP) 149
3.4.3.9 ATTESTATION DE RECONSTITUTION DE LA PROVISION (ARP) 151
3.4.3.10 PAPILLON 152
3.4.3.11 LETTRE DE CHANGE 154
3.5 ANNEXE5 : LES REPERTOIRES DE CODIFICATION 155
3.5.1 Code Sens 155

3.5.2 Code Enregistrements 155
3.5.3 Code enregistrement complémentaire et/ou assignation postale 155
3.5.4 Code du payeur 155
3.5.5 Code situation 155
3.5.6 Code lieu d'émission du chèque 156
3.5.7 Code d'acceptation de la Lettre de change 156
3.5.8 Code endossement et aval de la lettre de change 156
3.5.9 Code ordre de payer de la Lettre de change 156
3.5.10 Code signe 156
3.5.11 Répertoire de codification des valeurs 157
3.5.12 Répertoire de codification des natures des établissements 157
3.5.13 Répertoire de codification de MAJ des contrats de domiciliation des prélèvements 157
3.5.14 Répertoire de codification des natures de comptes 157
3.5.15 Répertoire de codification des types de compte 158
3.5.16 Répertoire de codification des natures de l'identifiant 158
3.6 ANNEXE 6 : CONFIGURATION MINIMALE DU POSTE ADHERENT PRINCIPAL ET DU POSTE ADHERENT DE SECOURS :... 159
3.7 ANNEXE 7 : ROUTEUR DU POSTE ADHERENT 160
3.7.1 Les caractéristiques du routeur de la catégorie 1 160
3.7.2 Les caractéristiques du routeur de la catégorie 2 161
3.8 ANNEXE 8 : UTILISATION DU POSTE ADHERENT 163
3.8.1 Les répertoires utilisés par les applicatifs installés au niveau du poste adhérent 163
3.8.2 Les répertoires à sauvegarder : 163
3.8.3 Logiciels et applicatifs de la SIBTEL à ne pas modifier par les IA : 163
3.8.4 Remarque : 163
3.9 ANNEXE 9 : SUPPORTS UTILISES POUR LE DEPOT SUR LES POSTES DE SECOURS DE LA SIBTEL. 164
3.10 ANNEXE 10 : DEMANDE DE MODIFICATION DU MONTANT PLAFOND 165
3.11 ANNEXE 11 : CONSULTATION DES IMAGES EN LIGNE 166
3.12 ANNEXE 12 : RESPONSABLES AU NIVEAU DES INSTITUTIONS ADHERENTES 167
3.13 ANNEXE 13 : COORDONNEES DE LA SIBTEL 168

1 DESCRIPTION GENERALE

1.1 PRESENTATION GENERALE DU SYSTEME DE TELECOMPENSATION

Le «Système de Télécompensation» s'inscrit dans le cadre de la modernisation du Système bancaire tunisien. Il vise la réduction des délais de recouvrement des valeurs compensables au moyen d'un système électronique fiable, sécurisé, performant et rapide.

Le «Système de Télécompensation» se base sur :

- un échange de données informatiques des valeurs à compenser ainsi que des images scannées des valeurs et ce, au moyen de la télétransmission ;
- un non-échange physique des valeurs à l'exception des lettres de change non normalisées ;
- un archivage électronique en vue d'une consultation en ligne, à partir du CCE, pendant une durée de deux années extensible.

La Télécompensation concerne les virements, les prélèvements, les chèques et les lettres de change ; leurs prises en charge ont été effectuées d'une manière progressive.

1.2 PRINCIPES DE LA TELECOMPENSATION

Les grands principes retenus sont les suivants :

- **Dénouement de la compensation sur la base d'enregistrements électroniques, sans échange physique des valeurs entre institutions. Pour les valeurs « chèque » et « lettre de change normalisée », les enregistrements électroniques sont accompagnés d'images scannées desdites valeurs.**
- **Seules les réponses négatives sont retournées aux institutions remettantes**
- **Crédit du bénéficiaire dans un délai maximum de 24 heures ouvrables des banques à partir de la date de la présentation à la compensation.**

1.3 DEFINITIONS

1.3.1 ABREVIATIONS ET SIGLES

Abréviation ou sigle	Signification
BCT	Banque Centrale de Tunisie
CCE	Centre de Compensation Electronique
ONP	Office National des Postes
ARP	Attestation de Reconstitution de Provision
CNP	Certificat de Non Paiement
OG	Ouverture des Guichets
FG	Fermeture des Guichets
BAL	Boîte Aux Lettres
PA	Poste Adhérent
PAP	Poste Adhérent Principal
PAS	Poste Adhérent de secours
PS	Poste de Secours à la SIBTEL
PMA	Poste Multi-Adhérents de la SIBTEL à la BCT
RIB/RIP	Relevé d'Identité Bancaire / Postal
IR	Institution Remettante
ID	Institution Destinataire

IA	Institution Adhérente
SP	Site Principal de la SIBTEL
SSE	Site de Secours Eloigné de la SIBTEL
SMA	Site Multi-Adhérent de la SIBTEL à la BCT
LS	Ligne Spécialisée
RNIS	Réseau Numérique à Intégration de Service

1.3.2 GLOSSAIRE

Terme	Signification
Accusé de réception réseau	Accusé de réception envoyé par le CCE à l'institution remettante pour lui signaler la réception d'un lot
Boite aux lettres	Structure informatique dans laquelle le CCE place ou récupère tous les messages destinés à (ou en provenance d') un utilisateur
Domiciliation de prélèvement	Autorisation de débit de compte donnée par un client à son banquier, via un organisme dont le code est attribué par la BCT
Enregistrement informatique	Ensemble des données à échanger d'une façon électronique suivant des structures normalisées *Synonymes : image-valeur, enregistrement électronique*
Image de la valeur	Image numérique de la valeur obtenue par un procédé de scannérisation. *Synonymes : image, image numérique, image digitalisée, image scannée*
Institution	Désigne tout organisme financier (banque ou Poste) adhérent au Système de Télécompensation
Institution destinataire	Institution à laquelle une opération est adressée par le CCE
Institution remettante	Institution qui remet une opération au CCE
Lot	Ensemble de messages bancaires. Chaque lot comprend un enregistrement global et une série d'enregistrements détails par code valeur
Message bancaire	Enregistrement de données représentant une opération donnant lieu ou non à des écritures comptables
Pooling	Télécollecte : récupération par le CCE des lots et informations contenus dans les boîtes aux lettres de tous les adhérents
Rejet technique	Rejet d'un lot non-conforme après le contrôle syntaxique et le contrôle de cohérence des données
Situation Nette Individuelle détaillée par institution	Etat quotidien de liquidation de la compensation électronique par nature de valeur et par Institution (en fin de journée) Il reprend : ▪ Le nombre et le total à payer aux autres participants, ▪ Le nombre et le total rendus aux autres participants, ▪ Le nombre et le total à recevoir des autres participants, ▪ Le nombre et le total repris des autres participants.
Situation Nette Individuelle Intermédiaire	Situation individuelle détaillée par institution à un instant donné
Situation Nette Globale Intermédiaire	Situation individuelle par famille de valeurs à un instant donné
Situation Nette Globale	Situation individuelle par famille de valeurs
Situation Récapitulative Générale de la compensation	Etat quotidien à l'usage exclusif de la BCT qui sert de base pour l'imputation des comptes des institutions concernées tenus au siège de la BCT. Il reprend: ▪ Les nombres et les montants globaux par valeur : reçus, remis, repris et rendus, par institution.

	▪ Le solde net pour chaque Institution.
Valeur compensable	Moyen de paiement échangé via le Système de Télécompensation (virement, prélèvement, chèque et lettre de change)
Valeur rendue	Valeur retournée par l'institution destinataire
Valeur reprise	Valeur retournée au remettant (donc reprise par le remettant)
Rejet réglementaire	Rejet d'un enregistrement effectué par le CCE à la suite d'un contrôle réglementaire
Situations nettes	Il s'agit des situations individuelles détaillées par institution et des situations récapitulatives générales

1.4 ARCHITECTURE GLOBALE DU SYSTEME

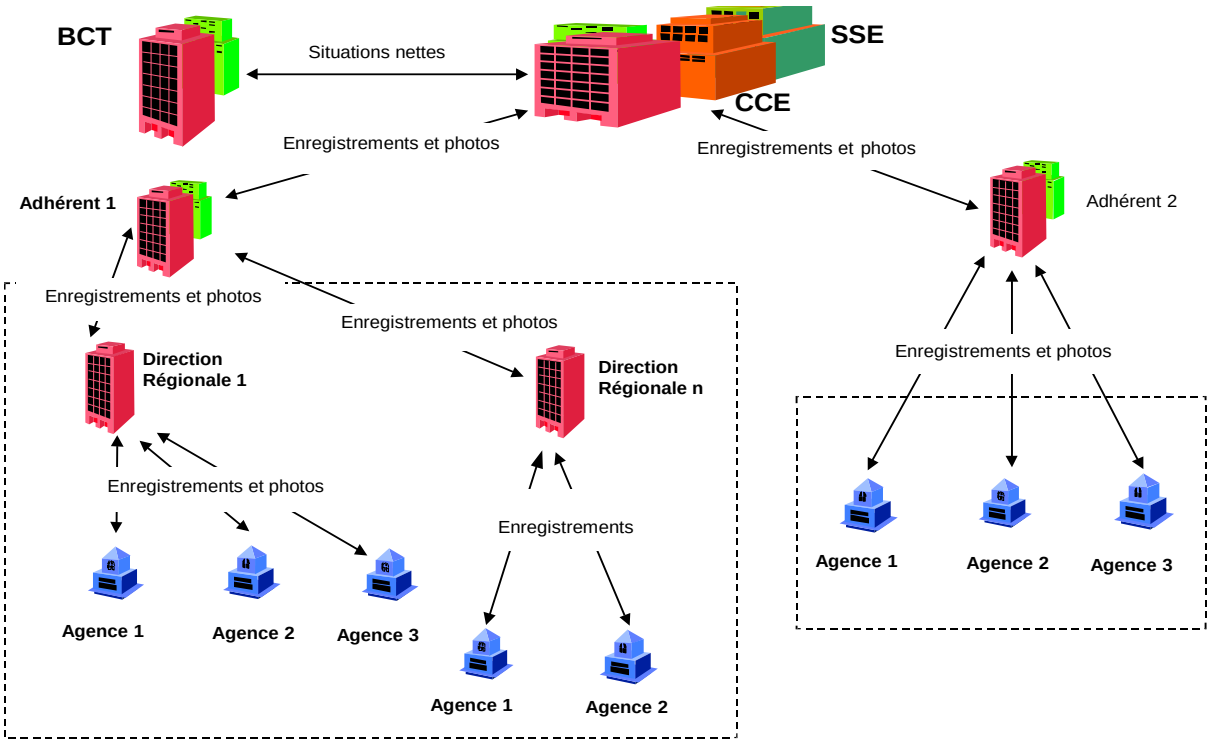

1.5 DIAGRAMME GENERAL DES FLUX

1.5.1 DESCRIPTION DES FLUX

Flux lots **Flux photos**

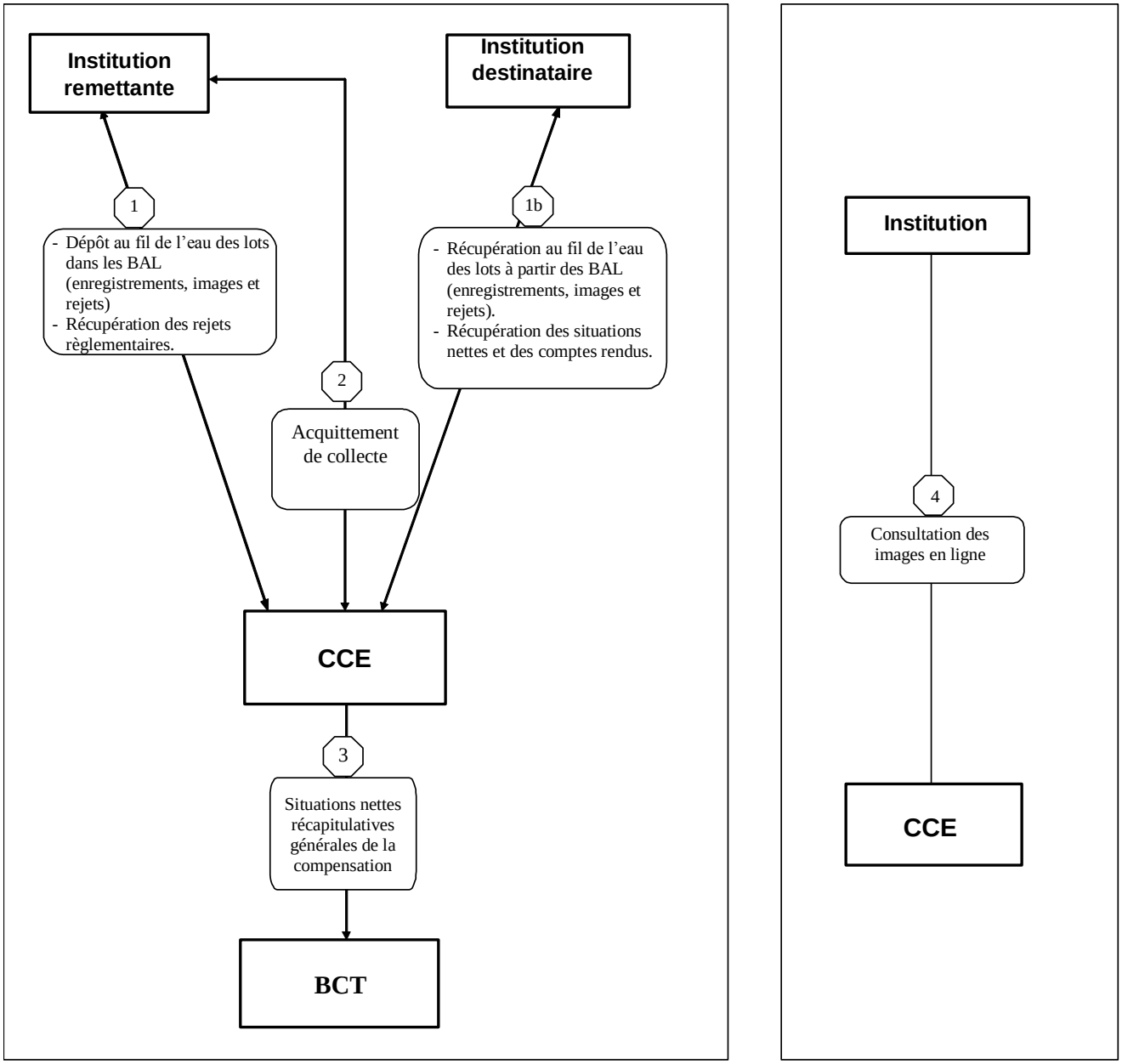
Institution remettante
Institution destinataire
1
- Dépôt au fil de l'eau des lots dans les BAL (enregistrements, images et rejets)
- Récupération des rejets règlementaires.
1b
- Récupération au fil de l'eau des lots à partir des BAL (enregistrements, images et rejets).
- Récupération des situations nettes et des comptes rendus.
2
Acquittement de collecte
CCE
3
Situations nettes récapitulatives générales de la compensation
BCT
Institution
4
Consultation des images en ligne
CCE

1. **Institution remettante :**
   a. **Dépôt au fil de l'eau des lots dans les BAL (enregistrements, images et rejets)**
   b. **Récupération des rejets règlementaires.**

1b. Institution destinataire :

   a. **Récupération au fil de l'eau des lots à partir des BAL (enregistrements, images et rejets).**
   b. **Récupération des situations nettes et des comptes rendus.**

- Le CCE récupère à partir des boîtes aux lettres des adhérents les lots d'enregistrements informatiques par type (nouvelles remises ou rejets). Ces lots ont été contrôlés au préalable, au niveau du poste adhérent, avant leur dépôt dans la boîte aux lettres.
- Le CCE effectue les contrôles, le tri des enregistrements informatiques et des images, calcule les situations nettes et prépare des lots pour chaque institution destinataire. Il dépose les lots d'enregistrements et d'images et les situations individuelles détaillées par institution dans les boîtes aux lettres des institutions destinataires.
- Le CCE envoie après l'heure de fin de dépôt d'une valeur à chaque IA un compte rendu indiquant la fin d'envoi par la SIBTEL des remises relatives à cette valeur (voir structures du nom du compte rendu par valeur et du compte rendu par valeur en annexe 1).
- Le CCE envoie également à chaque IA un compte rendu final à la fin de la journée (voir structures du nom du compte rendu final et du compte rendu final en annexe 1).

2. Acquittement de télécollecte

A chaque fois que le CCE récupère un lot et que celui-ci est accepté pour le traitement, il envoie un accusé de réception à l'institution remettante. Il y a autant d'accusés de réception que de lots récupérés.

3. Situations récapitulatives générales

Les situations nettes calculées sont déposées dans la boîte aux lettres de la B.C.T. pour imputation des comptes des IA.

4. Consultation des images archivées

Les adhérents peuvent consulter les images en ligne archivées au CCE.

1.5.2 CHRONOLOGIE (CAS DE DOUBLE SEANCES)

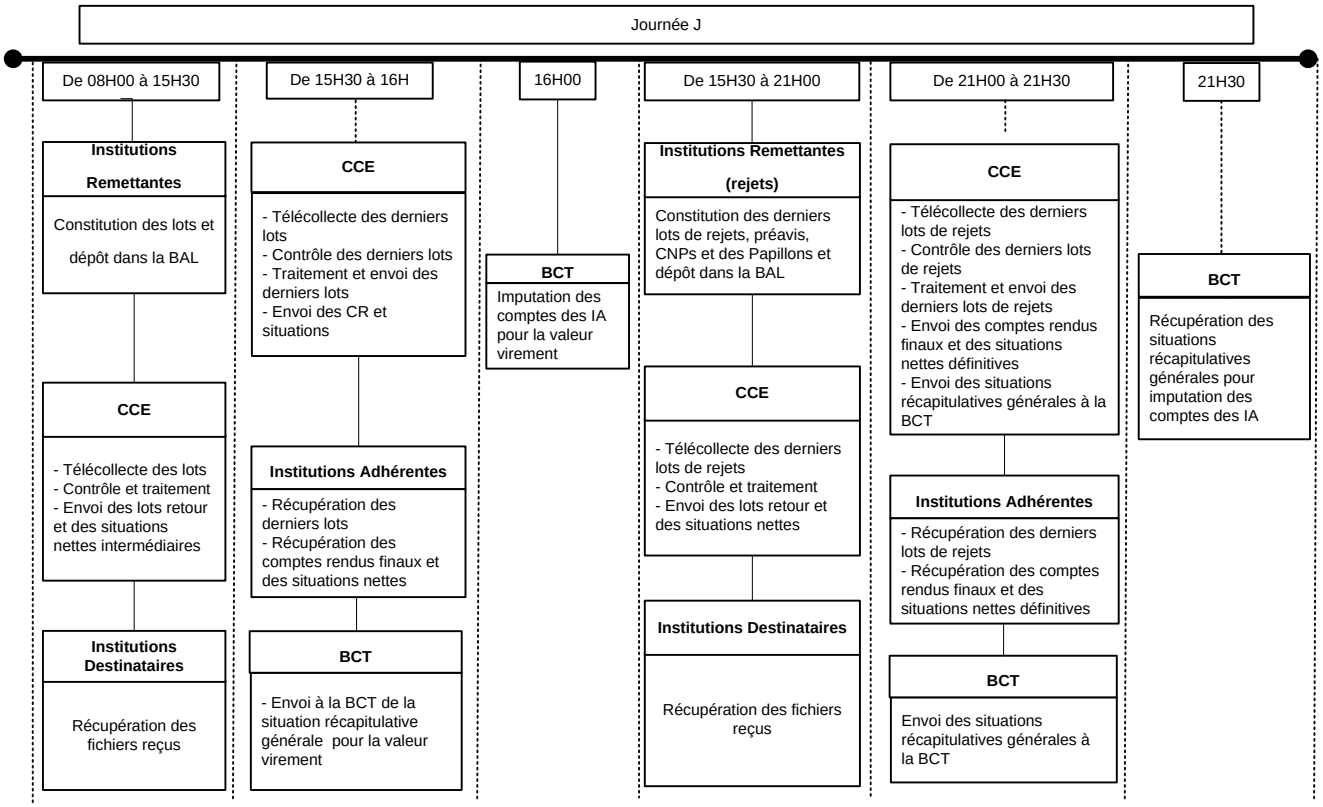
Journée J
De 08H00 à 15H30
De 15H30 à 16H
16H00
De 15H30 à 21H00
De 21H00 à 21H30
21H30
Institutions Remettantes
Constitution des lots et dépôt dans la BAL
CCE
- Télécollecte des lots
- Contrôle et traitement
- Envoi des lots retour et des situations nettes intermédiaires
Institutions Destinataires
Récupération des fichiers reçus
CCE
- Télécollecte des derniers lots
- Contrôle des derniers lots
- Traitement et envoi des derniers lots
- Envoi des CR et situations
Institutions Adhérentes
- Récupération des derniers lots
- Récupération des comptes rendus finaux et des situations nettes
BCT
- Envoi à la BCT de la situation récapitulative générale pour la valeur virement
BCT
Imputation des comptes des IA pour la valeur virement
Institutions Remettantes (rejets)
Constitution des derniers lots de rejets, préavis, CNPs et des Papillons et dépôt dans la BAL
CCE
- Télécollecte des derniers lots de rejets
- Contrôle et traitement
- Envoi des lots retour et des situations nettes
Institutions Destinataires
Récupération des fichiers reçus
CCE
- Télécollecte des derniers lots de rejets
- Contrôle des derniers lots de rejets
- Traitement et envoi des derniers lots de rejets
- Envoi des comptes rendus finaux et des situations nettes définitives
- Envoi des situations récapitulatives générales à la BCT
Institutions Adhérentes
- Récupération des derniers lots de rejets
- Récupération des comptes rendus finaux et des situations nettes définitives
BCT
Envoi des situations récapitulatives générales à la BCT
BCT
Récupération des situations récapitulatives générales pour imputation des comptes des IA

Légende :

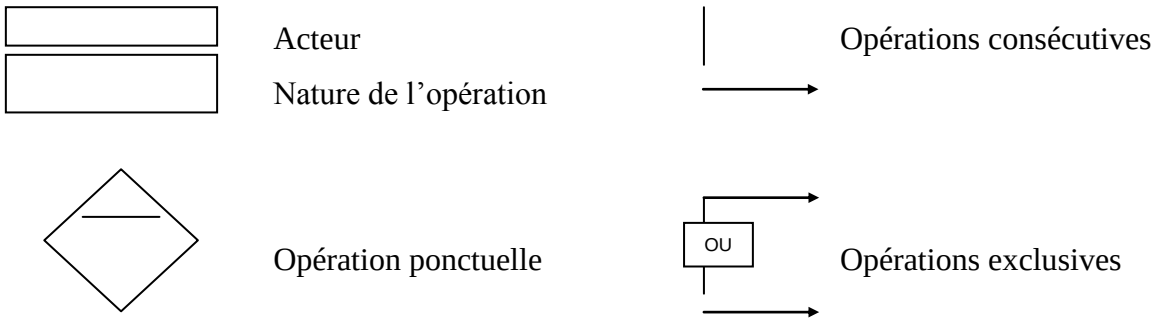

1.5.2.1 INSTITUTIONS REMETTANTES : CONSTITUTION DES LOTS ET DEPOT DANS LES BAL

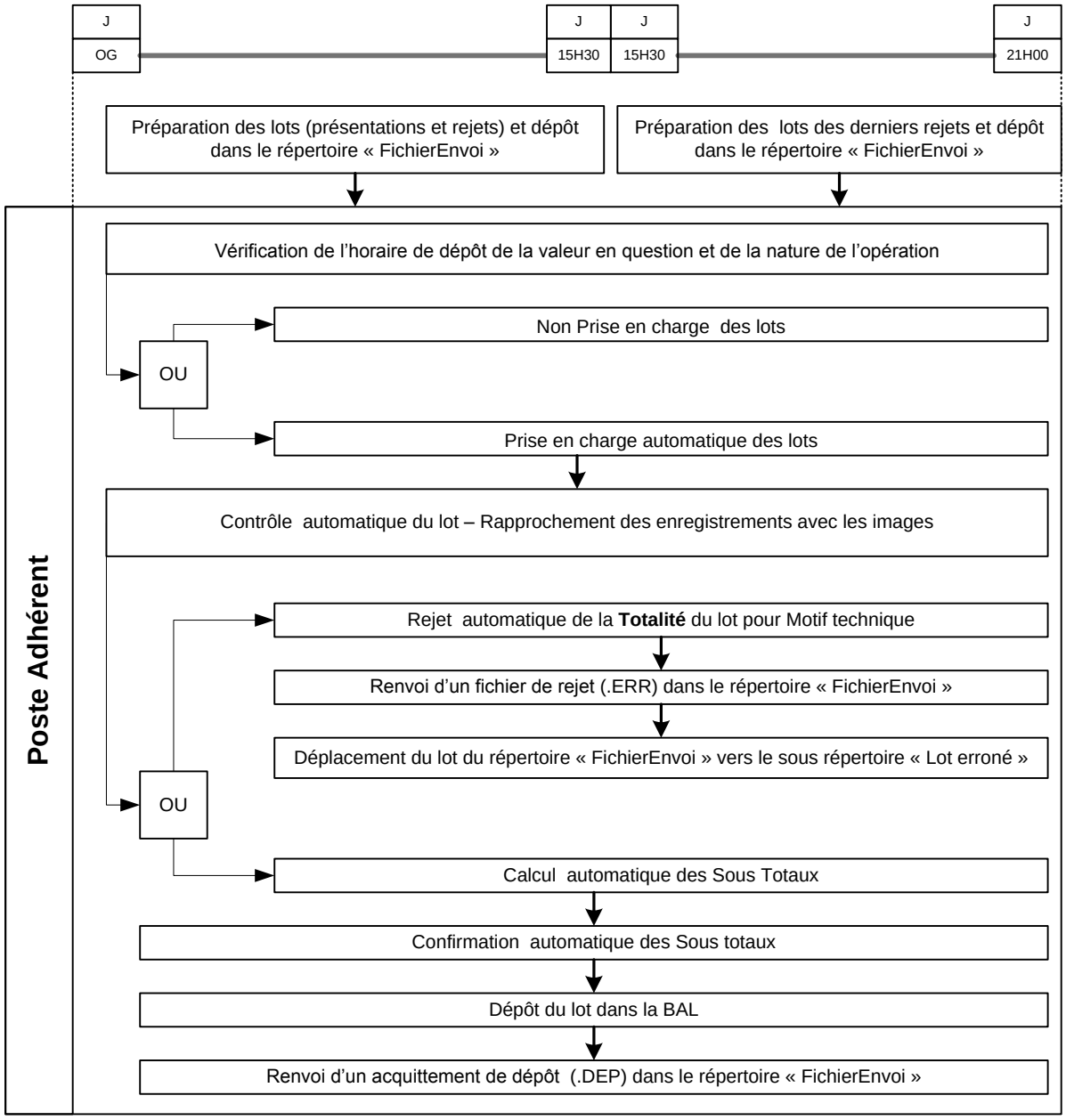
J
OG
J
15H30
J
15H30
J
21H00
Préparation des lots (présentations et rejets) et dépôt dans le répertoire « FichierEnvoi »
Préparation des lots des derniers rejets et dépôt dans le répertoire « FichierEnvoi »
Poste Adhérent
Vérification de l'horaire de dépôt de la valeur en question et de la nature de l'opération
Non Prise en charge des lots
OU
Prise en charge automatique des lots
Contrôle automatique du lot – Rapprochement des enregistrements avec les images
Rejet automatique de la **Totalité** du lot pour Motif technique
Renvoi d'un fichier de rejet (.ERR) dans le répertoire « FichierEnvoi »
Déplacement du lot du répertoire « FichierEnvoi » vers le sous répertoire « Lot erroné »
OU
Calcul automatique des Sous Totaux
Confirmation automatique des Sous totaux
Dépôt du lot dans la BAL
Renvoi d'un acquittement de dépôt (.DEP) dans le répertoire « FichierEnvoi »

1- Les fichiers contiennent les lots d'enregistrements. Ces lots sont préparés par chaque adhérent selon les structures des enregistrements en annexe 1.

Chaque adhérent constitue des lots par code valeur, par type (remise ou rejet) et par jour. Les lots à remettre au CCE au fil de l'eau / en multi-lots conformément à l'horaire du scénario retenu sont les suivants :

1. lots de virements remis
2. lots de virements rejetés
3. lots de prélèvements remis
4. lots de prélèvements rejetés
5. lots de domiciliations des prélèvements
6. lots de chèques remis

7. lots de chèques rejetés
8. lots de chèques présentés après reconstitution de la provision remis
9. lots de chèques présentés après reconstitution de la provision rejetés
10. lots de chèques présentés pour paiement partiel remis
11. lots de chèques présentés pour paiement partiel rejetés
12. lots de chèques représentés pour paiement remis
13. lots de chèques représentés pour paiement rejetés
14. lots de préavis de rejet
15. lots de CNP
16. lots d'ARP
17. lots de papillons
18. lots de lettres de change normalisées remises
19. lots de lettres de change normalisées rejetées
20. lots de lettres de change remises
21. lots de lettres de change rejetées
22. lots d'obligations cautionnées remises
23. lots d'obligations cautionnées rejetées
24. lots de bons de caisse remis
25. lots de bons de caisse rejetés

Si un remettant ne dépose pas de lots, jusqu'à l'heure limite de dépôt, pour une valeur donnée, il est considéré comme n'ayant pas d'opérations pour cette valeur.

2- Le contrôle des lots qui se fait au niveau du poste adhérent est un contrôle syntaxique et un contrôle de cohérence des données ainsi qu'un rapprochement des enregistrements avec leurs images.

3- Des sous-totaux sont calculés automatiquement par valeur, par adhérent destinataire et par devise et les lots corrects sont automatiquement déposés dans la boîte aux lettres. Les résultats du calcul, à partir des données détaillées, sont rapprochés au niveau du CCE aux sous-totaux en vue de générer les situations nettes. Il sera tenu compte des différences dues aux rejets partiels.

4- Si, le jour J, un adhérent ne réussit pas à déposer un lot concernant une valeur :
- il a la possibilité de recourir aux postes de secours du CCE sans dépasser l'heure limite de dépôt
- ou, le cas échéant, il le dépose en j+1. Cela sous-entend la mise à jour du champ date opération pour le fichier en question et la date de capture et éventuellement la signature pour les lots à image (Principe de recyclage).

1.5.2.2 CCE : TELECOLLECTE DES LOTS DEPOSES SUR LE PA

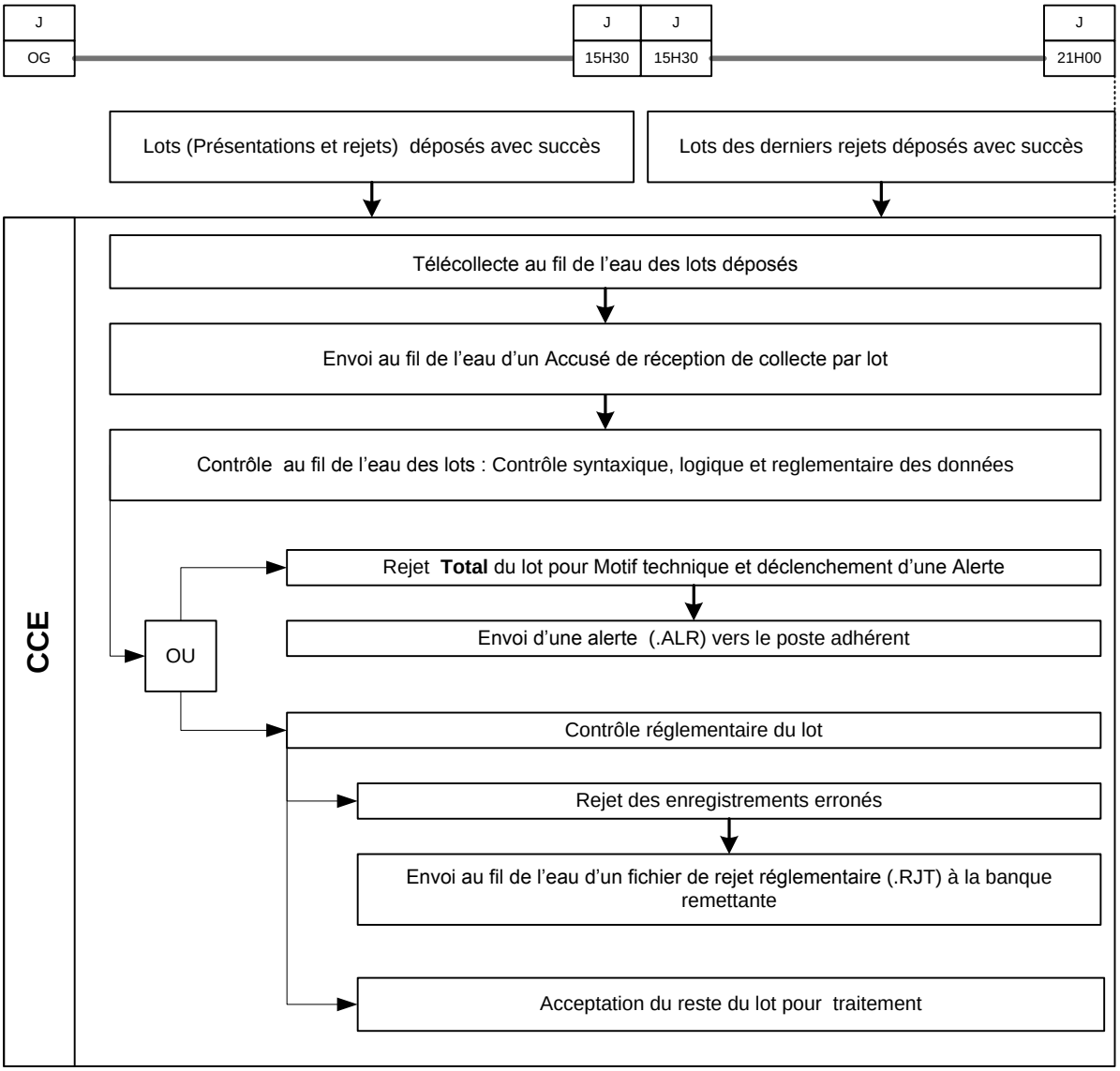
J
OG
J
15H30
J
15H30
J
21H00
Lots (Présentations et rejets) déposés avec succès
Lots des derniers rejets déposés avec succès
CCE
Télécollecte au fil de l'eau des lots déposés
Envoi au fil de l'eau d'un Accusé de réception de collecte par lot
Contrôle au fil de l'eau des lots : Contrôle syntaxique, logique et reglementaire des données
Rejet Total du lot pour Motif technique et déclenchement d'une Alerte
Envoi d'une alerte (.ALR) vers le poste adhérent
OU
Contrôle réglementaire du lot
Rejet des enregistrements erronés
Envoi au fil de l'eau d'un fichier de rejet réglementaire (.RJT) à la banque remettante
Acceptation du reste du lot pour traitement

1- La télécollecte s'effectue au fur et à mesure de la disponibilité des lots dans la BAL moyennant la mise à jour des registres des remises. Tout lot disponible dans la BAL ne doit être récupéré qu'une seule fois.

2- Les lots font l'objet d'un deuxième contrôle au niveau du CCE :

- contrôle syntaxique,
- de cohérence des données,
- rapprochement entre images et enregistrements informatiques,
- du respect des délais et procédures réglementaires.

Tout enregistrement qui n'est pas validé après les contrôles est omis du calcul des situations nettes.

3- En cas de présence d'une erreur de syntaxe ou de cohérence des données, celle-ci résulterait soit :

- d'un problème de communication entre le poste adhérent et le CCE,
- de la présence d'un intrus sur le réseau.

De ce fait, le lot est rejeté totalement et une procédure d'alerte est déclenchée.

4- Lors du contrôle réglementaire, l'enregistrement qui comporte une non conformité par rapport à la réglementation est rejeté et un fichier de rejet réglementaire est envoyé à l'IR ; le reste du lot est accepté pour le traitement.

5- En cas d'erreur de transmission, le CCE se réserve le droit de récupérer le lot une deuxième fois en s'assurant que le lot erroné a bien été écrasé.

1.5.2.3 CCE : TRAITEMENT ET ENVOI AUX ID

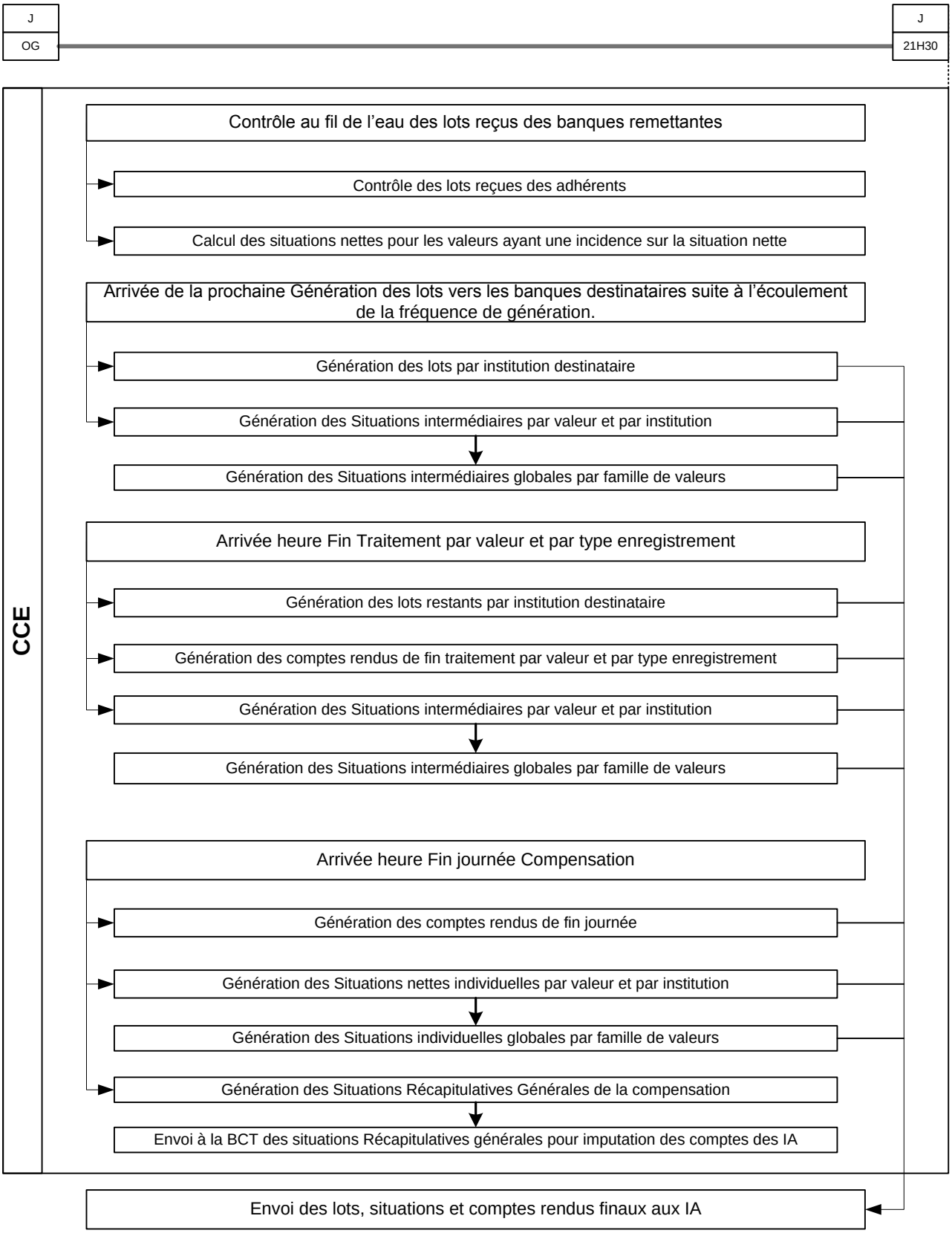
J
OG
J
21H30
CCE
Contrôle au fil de l'eau des lots reçus des banques remettantes
Contrôle des lots reçues des adhérents
Calcul des situations nettes pour les valeurs ayant une incidence sur la situation nette
Arrivée de la prochaine Génération des lots vers les banques destinataires suite à l'écoulement de la fréquence de génération.
Génération des lots par institution destinataire
Génération des Situations intermédiaires par valeur et par institution
Génération des Situations intermédiaires globales par famille de valeurs
Arrivée heure Fin Traitement par valeur et par type enregistrement
Génération des lots restants par institution destinataire
Génération des comptes rendus de fin traitement par valeur et par type enregistrement
Génération des Situations intermédiaires par valeur et par institution
Génération des Situations intermédiaires globales par famille de valeurs
Arrivée heure Fin journée Compensation
Génération des comptes rendus de fin journée
Génération des Situations nettes individuelles par valeur et par institution
Génération des Situations individuelles globales par famille de valeurs
Génération des Situations Récapitulatives Générales de la compensation
Envoi à la BCT des situations Récapitulatives générales pour imputation des comptes des IA
Envoi des lots, situations et comptes rendus finaux aux IA

1- Le CCE effectue le tri par ID. Il prépare les lots à remettre à chaque ID selon les structures des enregistrements en annexe 1.

2- Les lots d'enregistrements n'ayant pas d'incidence sur la situation nette sont déposés directement dans les boîtes aux lettres après l'opération de tri. Ces lots sont les suivants :
   - les domiciliations des prélèvements
   - les préavis de rejet
   - les CNP
   - les ARP

3- Les lots d'enregistrements ayant une incidence sur la situation nette servent, après le tri, à calculer les situations nettes individuelles détaillées et la situation nette récapitulative générale destinée à la Banque Centrale. Ces lots ainsi que les situations nettes sont envoyés aux ID.

4- Un tableau de suivi au niveau du poste adhérent est mis en place pour informer ce dernier de tous les lots reçus à partir du CCE (lots, comptes rendus, situations nettes, etc.)

5- Le CCE communique les situations nettes récapitulatives à la BCT pour imputation des comptes des IA

1.5.2.4 INSTITUTIONS DESTINATAIRES : RECUPERATION DES FICHIERS REÇUS

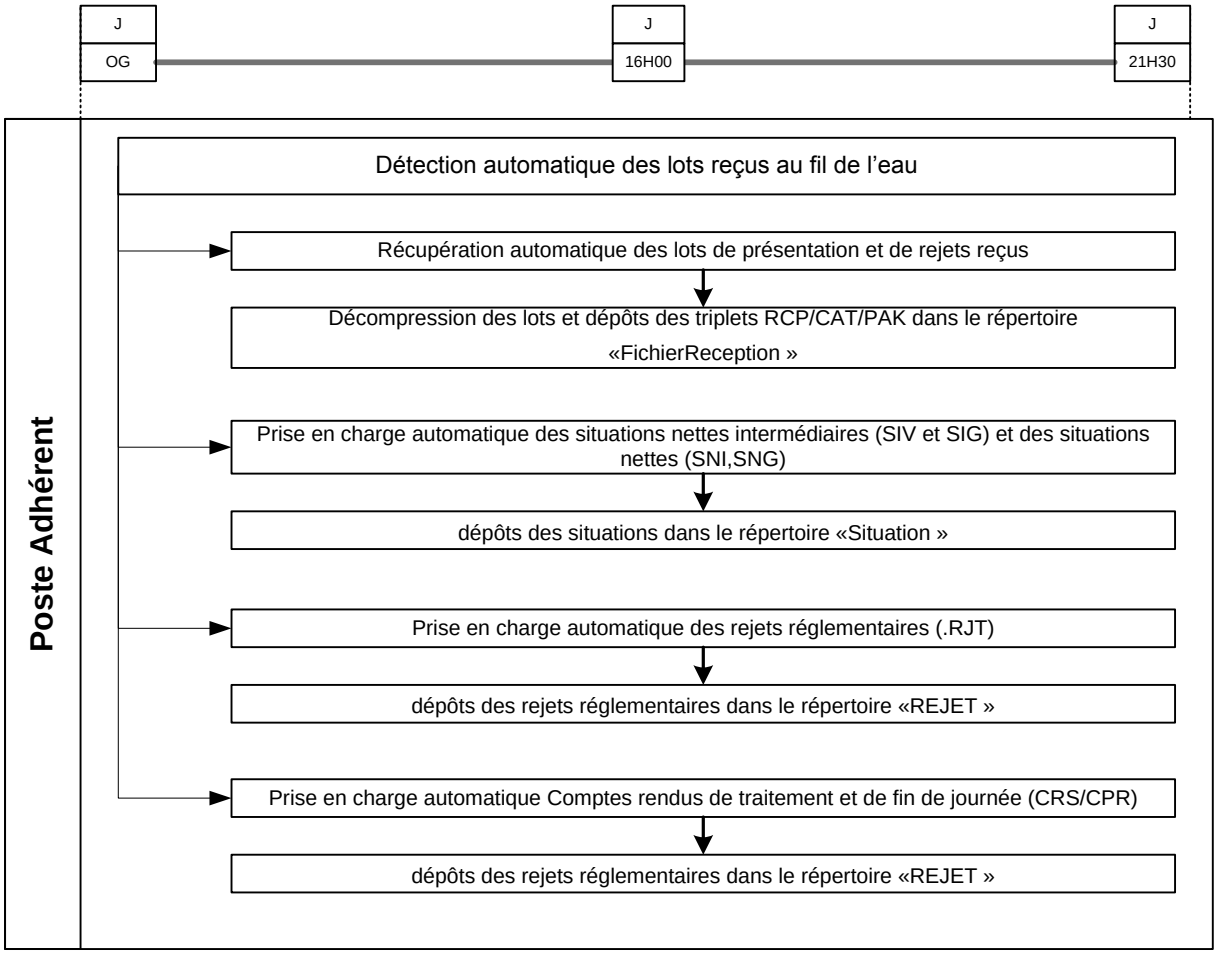
J
OG
J
16H00
J
21H30
Poste Adhérent
Détection automatique des lots reçus au fil de l'eau
Récupération automatique des lots de présentation et de rejets reçus
Décompression des lots et dépôts des triplets RCP/CAT/PAK dans le répertoire «FichierReception »
Prise en charge automatique des situations nettes intermédiaires (SIV et SIG) et des situations nettes (SNI,SNG)
dépôts des situations dans le répertoire «Situation »
Prise en charge automatique des rejets réglementaires (.RJT)
dépôts des rejets réglementaires dans le répertoire «REJET »
Prise en charge automatique Comptes rendus de traitement et de fin de journée (CRS/CPR)
dépôts des rejets réglementaires dans le répertoire «REJET »

1- Dès réception de sa situation nette et des lots, l'institution destinataire procède aux traitements.

2- Les lots de rejets sont séparés de ceux de remises.

3- Le non-rejet d'une opération par l'institution destinataire suppose sa confirmation d'une manière tacite.

1.6 POSTE ADHERENT

1.6.1 PREAMBULE

Afin d'assurer au Système National de Télécompensation interbancaire les meilleures conditions de fonctionnement, les recommandations infra sont à suivre scrupuleusement par les institutions adhérentes au système.

1.6.2 FONCTIONNALITES

C'est une interface entre le système d'information de l'institution adhérente et le CCE.

Le poste adhérent gère les BAL permettant :

- le dépôt des lots « départs » à destination du CCE.
- la prise en charge des lots « arrivées » en provenance du CCE.

Données en entrée

Fichiers, images et informations déposés par L'IR au niveau de son poste adhérent.

Données en sortie

Fichiers, images, accusés de réception, situations individuelles détaillées par institution et informations déposés par le CCE dans la BAL.

Principes

La communication entre le poste adhérent et le CCE est à l'initiative du CCE en utilisant la technique du pooling

- Contrôle syntaxique : Il comprend tous les contrôles liés aux formats des lots : contrôle de la structure de l'enregistrement et contrôle de sa complétude.

- Contrôle de la cohérence des données constituant le lot (contrôle logique) : Il comprend tous les contrôles liés au contenu bancaire des messages : contrôle du sens du mouvement, contrôle interbancaire, contrôle du RIB, contrôle du nombre de valeurs et montant global, contrôle de la concordance entre les fichiers et les images …

1.6.3 ENVIRONNEMENT DES POSTES ADHERENTS PRINCIPAL ET DE SECOURS

Afin de se prémunir contre les éventuels pannes du Poste Adhérent Principal (PAP) il est recommandé que les institutions se dotent d'un deuxième poste adhérent, dénommé Poste Adhérent de Secours (PAS).

1.6.3.1 PROPRIETES DES POSTES ADHERENTS PRINCIPAL ET DE SECOURS :

Les postes adhérents principal et de secours, dont dispose chaque institution adhérente au Système National de Télécompensation, qui sont une interface entre le système d'information de l'institution et la SIBTEL, doivent :

- Avoir au minimum une configuration respectant les caractéristiques citées en l'annexe 6.
- Etre considérés comme une extension de la SIBTEL (voir annexe 8).
- Etre dédiés exclusivement à la Télécompensation.
- Contenir les logiciels, de prise en main à distance et d'antivirus, toujours actifs.
- Avoir l'écran de veille et l'économie d'énergie désactivés.
- Etre connecté à un routeur ayant la configuration minimale indiquée en annexe 7.

1.6.3.2 ENVIRONNEMENT DES POSTES ADHERENTS ET DE SECOURS :

- Disposer à proximité desdits postes d'un téléphone pour les communications avec la SIBTEL.
- Communiquer à la SIBTEL les coordonnées des interlocuteurs de la SIBTEL conformément à l'annexe 12.
- Pour contacter la SIBTEL, les interlocuteurs des institutions adhérentes sont mentionnés en annexe 13.

1.6.3.3 ENVIRONNEMENT ELECTRIQUE :

Pour assurer l'alimentation des équipements (Postes adhérents, routeur, switch, hub, modem, etc. …), il est indispensable de fournir une source électrique ondulée à capacité appropriée.

1.6.4 ENVIRONNEMENT DE L'ARMOIRE FOT DE TUNISIE TELECOM :

L'armoire de TUNISIE TELECOM contenant l'équipement d'interface optique « FOT », le multiplexeur d'accès FMX et les équipements d'extrémités (TNR, Modems, etc.) requiert des environnements électrique, de climatisation et de sécurité très particuliers.

1.6.4.1 ENVIRONNEMENT ELECTRIQUE :

Pour assurer l'alimentation de ces équipements, il est indispensable de fournir une source d'énergie primaire 220 V AC, de puissance, de stabilité et de fiabilité suffisante équipée d'un coffret de distribution avec départs protégés à moins de 20m. L'alimentation au niveau de l'armoire de Tunisie Télécom est redondante. Néanmoins, il est préférable que la source primaire soit ondulée et/ou secourue. Il est à signaler que la batterie de ladite armoire assure une autonomie de 3 heures.

1.6.4.2 ENVIRONNEMENT DE CLIMATISATION :

Les équipements doivent être hébergés dans une salle climatisée et non exposés au soleil et à la poussière.

1.6.4.3 ENVIRONNEMENT DE SECURITE D'ACCES :

Les équipements doivent être installés dans une salle disposant d'une sécurité d'accès.

1.6.5 INSTALLATION DES POSTES ADHERENTS

1.6.5.1 INSTALLATION D'UN POSTE ADHERENT :

- INSTALLATION DU SYSTEME D'EXPLOITATION :

Cette tâche est à la charge de l'institution adhérente qui doit assurer l'installation du système d'exploitation, de la carte graphique et de la carte réseau.

- INSTALLATION DES APPLICATIFS DE LA SIBTEL :

Cette tâche incombe à la SIBTEL qui, après installation du système d'exploitation, mettra en place les applicatifs nécessaires sur le Poste Adhérent permettant ainsi à l'institution adhérente de pouvoir déposer et récupérer ses fichiers.

La présence de l'administrateur du poste adhérent est nécessaire lors de cette opération.

Les utilisateurs des postes adhérents doivent être des utilisateurs simples n'ayant pas les privilèges d'un administrateur pour ne pas perturber le fonctionnement normal du poste adhérent.

Etant donné que le Poste Adhérent est dédié exclusivement à la Télécompensation, aucun système d'exploitation autre que Windows XP / SP2 et aucun applicatif ou logiciel autre que ceux installés par la SIBTEL ne doivent être installés sur le Poste Adhérent. Il doit fonctionner selon les environnements mis en place par la SIBTEL.

- INSTALLATION DE L'ANTIVIRUS DE LA SIBTEL :

L'Antivirus devant être installé sur les Postes Adhérents est celui de la SIBTEL.

L'institution adhérente est tenue de :

- veiller à ce que l'antivirus soit toujours actif,
- aviser la SIBTEL dans le cas où il est impossible de le réactiver,
- informer la SIBTEL en cas où la version de l'Antivirus date de plus d'une semaine.

- INSTALLATION DU LOGICIEL DE PRISE EN MAIN A DISTANCE :

La SIBTEL installe au niveau de tous les postes adhérents un logiciel de prise en main à distance lui permettant, en commun accord avec les représentants concernés des institutions adhérentes, d'effectuer des opérations sur le poste adhérent.

1.6.5.2 CHANGEMENT DU POSTE ADHERENT PRINCIPAL (PAP) PAR LE PAS ET VICE VERSA :

1.6.5.2.1 CHANGEMENT DU PAP PAR LE PAS :

Pour les institutions adhérentes ayant un PAS, en cas de problème sur le PAP ou périodiquement pour tester le PAS, les actions suivantes doivent être menées :

- Débrancher le câble réseau du PAP et le brancher sur le PAS.
- Copier sur le PAS les clés d'authentification des images des chèques et des lettres de change normalisées.
- Copier les certificats en vigueur.
- Demander à la SIBTEL d'envoyer le référentiel et la date de session et de mettre à jour l'antivirus avec la dernière version.
- Vérifier que le logiciel de prise en main à distance est actif.
- Si le PAS est connecté au réseau local de l'institution et a une adresse IP et un nom différents de ceux du PAP, affecter au PAS la même adresse IP et le même nom que ceux de PAP.

1.6.5.2.2 RETOUR AU PAP :

Les mêmes étapes citées précédemment doivent être effectuées sur le PAP.

1.6.6 EXPLOITATION DU POSTE ADHERENT

1.6.6.1 OPERATIONS DE DEPOT ET DE RECUPERATION :

1.6.6.1.1 DEPOT A PARTIR DES POSTES PRINCIPAL OU DE SECOURS DE L'IA :

- Avant toute opération de dépôt sur le poste adhérent, il y a lieu de vérifier que le lecteur local de la boîte aux lettres (C:, D:, E:, …) contient un espace disponible égal au moins à deux fois la taille du lot à déposer.
- Le dépôt est effectué automatiquement par le poste adhérent ; il suffit de mettre le lot dans le répertoire « Fichierenvoi ». Toutefois, le dépôt peut s'effectuer manuellement à partir d'un autre emplacement.
- Ne pas déposer un lot néant pour la valeur n'ayant pas d'opérations ; l'heure de fin de dépôt de la valeur est suffisante et doit être strictement respectée.
- S'assurer de la réception des acquittements pour tous les lots déposés.
- Afin que l'opération de récupération automatique sur le poste adhérent des lots et situations envoyés par la SIBTEL se fasse normalement, il y a lieu de nettoyer régulièrement les répertoires « FICHIERRECEPTION », « SITUATION », « REJET » et « Erreurs ».

1.6.6.1.2 DEPOT A PARTIR DES POSTES DE SECOURS DE LA SIBTEL :

Pour déposer à partir d'un poste de secours de la SIBTEL le compensateur doit :

- Apporter les lots à déposer au niveau des Postes de Secours de la SIBTEL sur les supports acceptés par la SIBTEL figurant en annexe 9.
- Mettre les lots à déposer sur deux supports ou sur deux copies d'un même support avec vérification que lesdits supports ne sont pas infectés par des virus.

La confirmation des données à déposer est à la charge de l'Institution Adhérente.

1.6.6.2 VERIFICATIONS DU POSTE ADHERENT :

Les institutions adhérentes sont appelées à :

- Veiller à la mise sous tension 24h/24 et 7j/7 de tous les équipements (Baie Tunisie Télécom, Routeur, switch, Hub, Postes adhérents et éventuellement tous les modems etc. …).
- Procéder à la vérification périodique, bien avant le dépôt, de l'état de la connexion avec la SIBTEL (moyennant un ping par exemple) pour détecter à temps un problème éventuel sur la connexion. Dans ce cas assurer son suivi en collaboration avec les équipes de la SIBTEL.

1.6.6.3 CARACTERES SPECIAUX ET MINUSCULES :

Vu la diversité des systèmes d'exploitation des adhérents, les lots ne doivent comporter ni des caractères spéciaux ni des caractères minuscules.

1.6.6.4 PROCEDURE EXCEPTIONNELLE DE CHANGEMENT DU MONTANT PLAFOND :

Il est à rappeler que le montant plafond au niveau de la zone « montant de la valeur » a été fixé à 100 milles dinars pour la valeur « Virement » et à 50 millions de dinars pour toutes les autres valeurs.

Afin de permettre aux institutions adhérentes de pouvoir effectuer la présentation ou le rejet exceptionnels d'une valeur, **autre que le virement**, dont le montant est supérieur au montant plafond, la procédure ci-après est instaurée :

- Une demande de changement du montant plafond doit se faire, par une personne habilitée, par fax selon le modèle figurant en annexe 10 à envoyer, en même temps, à la SIBTEL au numéro 71 902 931, à la Direction de la Trésorerie de l'institution destinataire et à la Banque Centrale de Tunisie aux numéros 71 353 844 et 71 255 773.

Pour la valeur « Virement », toute opération dont le montant est supérieur à 100 milles dinars doit passer par le système de virements de gros montants de la Banque Centrale de Tunisie.

1.6.6.5 DEMANDES DE FICHIERS ET D'IMAGES :

Les demandes de fichiers et d'images de chèques et de lettres de change normalisées doivent se faire par une personne habilitée par porteur ou par fax confirmé par courrier (par la poste ou par porteur) sur papier entête de l'institution adhérente portant la fonction, les nom et prénom et la signature de la personne habilitée ainsi que le cachet de l'institution adhérente. La SIBTEL est tenue de répondre dans un délai de quarante huit heures.

Il est à noter que concernant les images, les demandes ne doivent concerner que celles dont la date est hors de la période en ligne.

La fourniture de fichiers ou d'images est facturée.

1.6.6.6 CONSULTATION DES IMAGES EN LIGNE :

La consultation des images des chèques et des lettres de change normalisées des deux dernières années est possible moyennant la procédure indiquée en annexe 11.

Il y a lieu donc de consulter et d'imprimer ces images au niveau des institutions adhérentes.

1.7 SCANNERISATION

La scannérisation s'effectue au choix de l'IA moyennant les modules ou APIs fournis par la SIBTEL.

Les modules et APIs permettent de réaliser la lecture CMC7, la capture des images recto verso et l'authentification des images des chèques et des lettres de change normalisées.

Les procédures d'installation et d'utilisation sont décrites dans les documents livrés aux I.A. qui s'intitulent : « Manuel d'installation » et « Manuel d'utilisation technique ».

1.8 SOLUTIONS DE SECOURS

1.8.1 SITE PRINCIPAL DE LA SIBTEL OPERATIONNEL :

Problème		Solutions pour les IA
1- Poste adhérent en panne.		a – Basculement sur le PAS b – Utilisation des postes de secours du CCE: Dépôt / récupération des lots
2- Réseau	Ligne LS défaillante	Basculement sur l'accès RNIS de secours (PRI ou BRI)
	Tous les accès sont défaillants (LS et RNIS)	Utilisation des postes de secours du CCE : Dépôt /Récupération des lots.

1.8.2 SITE PRINCIPAL DE LA SIBTEL DEFAILLANT : BASCULEMENT SUR LE SSE

Les IA utiliseront leur accès RNIS pour la communication avec le SSE.

Problème	Solutions pour les IA
1- Poste adhérent en panne.	a – Basculement sur le PAS b – Utilisation des postes de secours du SMA: Dépôt / récupération des lots c – Utilisation des postes de secours du SSE: Dépôt / récupération des lots
2- Réseau : Accès RNIS défaillant.	a– Utilisation des postes de secours du SMA: Dépôt / récupération des lots b – Utilisation des postes de secours du SSE: Dépôt / récupération des lots

2 DESCRIPTION DETAILLEE PAR VALEUR

2.1 VIREMENT

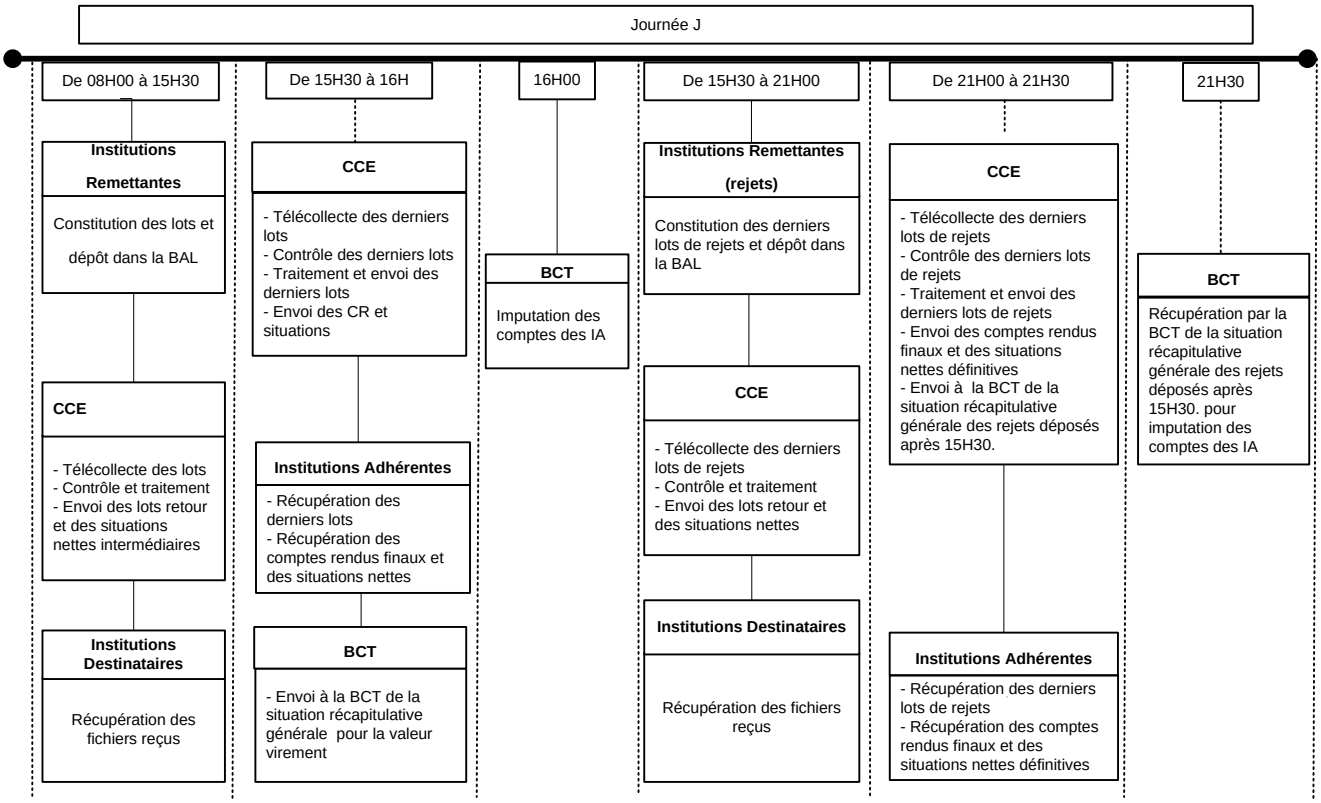
Journée J
De 08H00 à 15H30
De 15H30 à 16H
16H00
De 15H30 à 21H00
De 21H00 à 21H30
21H30
Institutions Remettantes
Constitution des lots et dépôt dans la BAL
CCE
- Télécollecte des lots
- Contrôle et traitement
- Envoi des lots retour et des situations nettes intermédiaires
Institutions Destinataires
Récupération des fichiers reçus
CCE
- Télécollecte des derniers lots
- Contrôle des derniers lots
- Traitement et envoi des derniers lots
- Envoi des CR et situations
Institutions Adhérentes
- Récupération des derniers lots
- Récupération des comptes rendus finaux et des situations nettes
BCT
- Envoi à la BCT de la situation récapitulative générale pour la valeur virement
BCT
Imputation des comptes des IA
Institutions Remettantes (rejets)
Constitution des derniers lots de rejets et dépôt dans la BAL
CCE
- Télécollecte des derniers lots de rejets
- Contrôle et traitement
- Envoi des lots retour et des situations nettes
Institutions Destinataires
Récupération des fichiers reçus
CCE
- Télécollecte des derniers lots de rejets
- Contrôle des derniers lots de rejets
- Traitement et envoi des derniers lots de rejets
- Envoi des comptes rendus finaux et des situations nettes définitives
- Envoi à la BCT de la situation récapitulative générale des rejets déposés après 15H30.
Institutions Adhérentes
- Récupération des derniers lots de rejets
- Récupération des comptes rendus finaux et des situations nettes définitives
BCT
Récupération par la BCT de la situation récapitulative générale des rejets déposés après 15H30. pour imputation des comptes des IA

- Le jour J est réservé au traitement et à la transmission des lots virements reçus jusqu'à l'heure limite de dépôt et des rejets des remises reçues le même jour jusqu'à l'heure limite de dépôt des rejets.
- La première Situation Récapitulative Générale, calculée après l'heure limite de dépôt des remises, tient compte des virements et des rejets présentés. Cette situation est communiquée à la B.C.T. pour imputation des comptes des IA le même jour. Ces derniers imputent les comptes de leurs clients le même jour.
- La deuxième Situation Récapitulative Générale, calculée après l'heure limite de dépôt des rejets, concerne uniquement les rejets déposés après l'heure limite de dépôt des remises. Cette situation est communiquée à la BCT pour imputation des comptes des IA le lendemain à l'OG.
- Un virement peut être rejeté pour l'un des motifs figurant en annexe 2.

2.1.1 PREPARATION DES LOTS DE REMISES ET DES LOTS DE REJETS

Les lots de remises sont constitués par les remises des clients effectuées avant l'heure limite de dépôt des remises au niveau des agences le même jour.
Les lots de rejets sont constitués par les rejets relatifs aux virements reçus par les IA le jour même.

2.1.1.1 FICHIERS A GENERER PAR L'INSTITUTION ADHERENTE

Les remises reçues au niveau du Siège doivent donner lieu à la génération de lots constitués chacun par :

- un enregistrement global
- un ensemble d'enregistrements détails représentant les virements émis.

Les rejets reçus au niveau du Siège doivent donner lieu à la génération de lots constitués chacun par :

- un enregistrement global
- un ensemble d'enregistrements détails représentant les rejets

Les structures de ces enregistrements figurent en annexe 1.

2.1.1.2 CONTROLES INHERENTS A L'INSTITUTION ADHERENTE

En vue d'éviter les rejets au niveau du poste adhérent et du CCE, il est impératif que l'IA effectue les mêmes contrôles syntaxiques, de cohérence de données et réglementaires.

La liste de ces contrôles figure en annexe 4.

2.1.1.3 DEPOT DANS LA BAL

Après contrôles, les lots générés sont transférés au poste adhérent dans le répertoire « fichierenvoi » avant l'heure limite de dépôt.

Il est procédé, au niveau du poste adhérent, aux contrôles syntaxiques et logiques.
Le lot accepté sera déposé automatiquement dans la BAL à la disposition du CCE. En cas d'anomalies, le lot est totalement rejeté pour correction et représentation.

2.1.2 PRISE EN CHARGE PAR LE CCE

Voir paragraphe 1.5.2.2 : Télécollecte des lots déposés sur le PA.

2.2 PRELEVEMENT ET LETTRES DE CHANGE

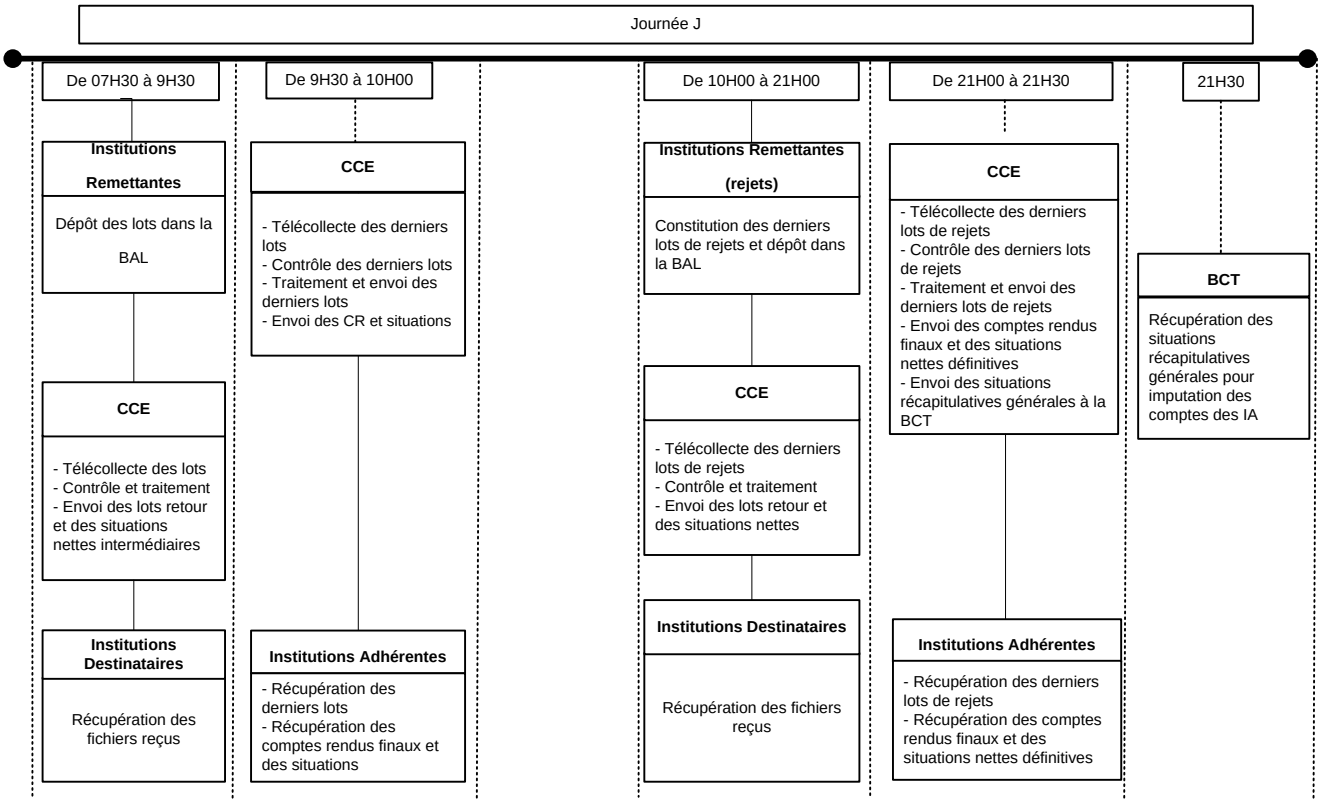
Journée J
De 07H30 à 9H30
De 9H30 à 10H00
De 10H00 à 21H00
De 21H00 à 21H30
21H30
Institutions Remettantes
Dépôt des lots dans la BAL
CCE
- Télécollecte des lots
- Contrôle et traitement
- Envoi des lots retour et des situations nettes intermédiaires
Institutions Destinataires
Récupération des fichiers reçus
CCE
- Télécollecte des derniers lots
- Contrôle des derniers lots
- Traitement et envoi des derniers lots
- Envoi des CR et situations
Institutions Adhérentes
- Récupération des derniers lots
- Récupération des comptes rendus finaux et des situations
Institutions Remettantes (rejets)
Constitution des derniers lots de rejets et dépôt dans la BAL
CCE
- Télécollecte des derniers lots de rejets
- Contrôle et traitement
- Envoi des lots retour et des situations nettes
Institutions Destinataires
Récupération des fichiers reçus
CCE
- Télécollecte des derniers lots de rejets
- Contrôle des derniers lots de rejets
- Traitement et envoi des derniers lots de rejets
- Envoi des comptes rendus finaux et des situations nettes définitives
- Envoi des situations récapitulatives générales à la BCT
Institutions Adhérentes
- Récupération des derniers lots de rejets
- Récupération des comptes rendus finaux et des situations nettes définitives
BCT
Récupération des situations récapitulatives générales pour imputation des comptes des IA

- Le jour J coïncide avec la date d'échéance. Il est réservé à la transmission des enregistrements et/ou images au CCE.
- Les valeurs présentées à J sont communiquées aux institutions destinataires à J pour prise en charge et rejet éventuel. A J, le CCE procède au calcul des situations de compensation desdites valeurs présentées à J et des rejets y afférents rendus à J.
- Une valeur peut être rejetée pour l'un des motifs figurant en annexe 2.
- Une valeur présentée avant le jour de son échéance est rejetée automatiquement au niveau du poste adhérent.

- La situation nette par famille de valeurs, calculée après l'heure limite de dépôt des rejets du jour J, tient compte :

  - Pour les prélèvements, des présentations de la journée et des rejets y relatifs.

  - Pour les Lettres de change, des présentations de la journée et des rejets y relatifs et ce pour les valeurs de la famille lettres de change

  Ces situations nettes sont communiquées à la B.C.T. à J pour imputation des comptes des IA à J+1 à l'ouverture des guichets. Les IA imputent les comptes de leurs clients à la même heure.

2.2.1 PREPARATION DES LOTS DE REMISES ET DES LOTS DE REJETS

Les lots de remises sont constitués par les valeurs dont la date d'échéance est inférieure ou égale à J.
Les lots de rejets sont constitués par les rejets relatifs à chacune des valeurs reçues par les IA le jour même.

2.2.1.1 FICHIERS A GENERER PAR L'INSTITUTION ADHERENTE

Les remises préparées au niveau du Siège doivent donner lieu, pour chacune des valeurs, à la génération de lots constitués chacun par :

- un enregistrement global
- un ensemble d'enregistrements détails représentant les valeurs échues.

Les rejets reçus au niveau du Siège doivent donner lieu, pour chacune des valeurs, à la génération de lots constitués chacun par :

- un enregistrement global
- un ensemble d'enregistrements détails représentant les rejets

Les structures de ces enregistrements figurent en annexe 1.

2.2.1.2 CONTROLES INHERENTS A L'INSTITUTION ADHERENTE

En vue d'éviter les rejets au niveau du PA et du CCE, il est impératif que la banque effectue les mêmes contrôles syntaxiques, de cohérence de données et réglementaires.

La liste de ces contrôles figure en annexe 4.

2.2.1.3 DEPOT DANS LA BAL

Après contrôles, les lots générés sont transférés au poste adhérent dans le répertoire « fichierenvoi » avant l'heure limite de dépôt.

Il est procédé, au niveau du poste adhérent, aux contrôles syntaxiques et logiques.
Le lot accepté sera déposé automatiquement dans la BAL à la disposition du CCE. En cas d'anomalies, le lot est totalement rejeté pour correction et représentation.

2.2.2 PRISE EN CHARGE PAR LE CCE

Voir paragraphe 1.5.2.2 : Télécollecte des lots déposés sur le PA.

2.3 CHEQUES

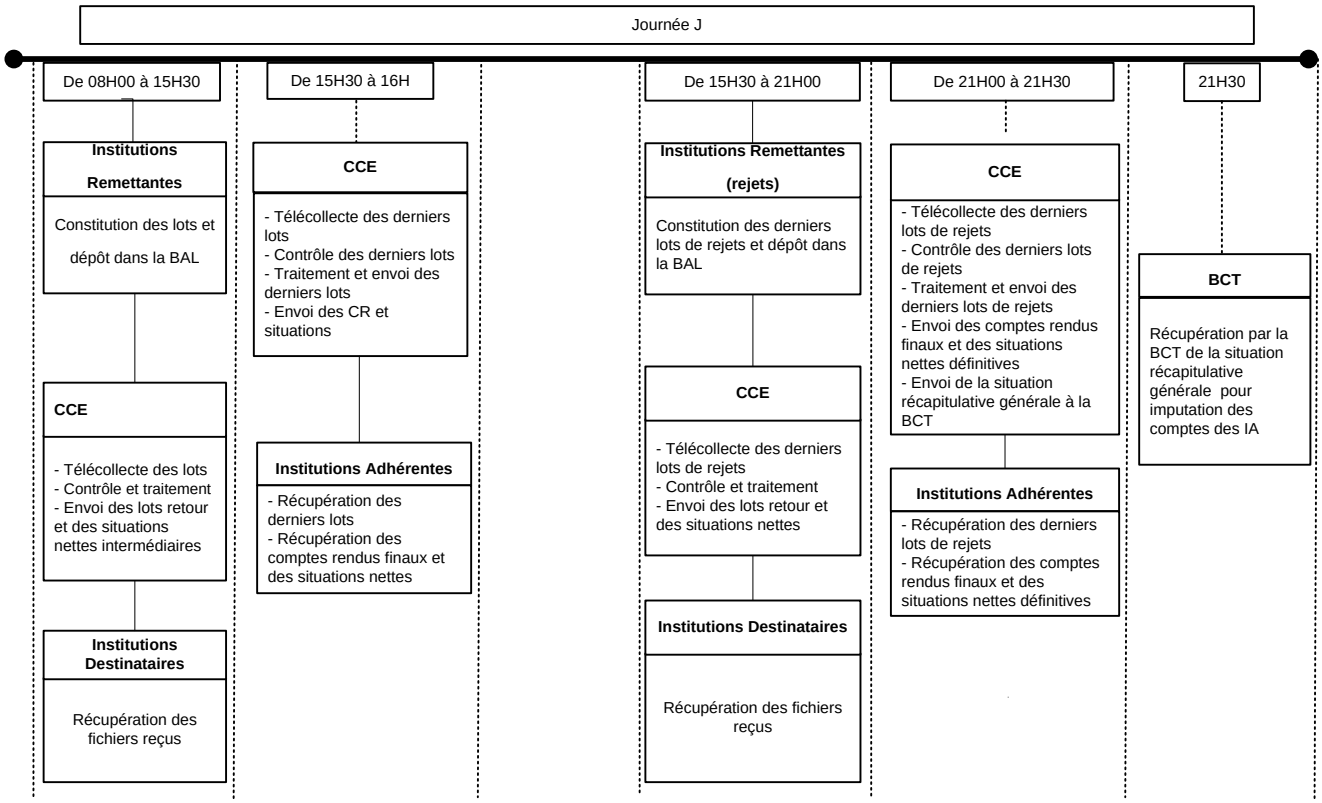
Journée J
De 08H00 à 15H30
De 15H30 à 16H
De 15H30 à 21H00
De 21H00 à 21H30
21H30
Institutions Remettantes
Constitution des lots et dépôt dans la BAL
CCE
- Télécollecte des lots
- Contrôle et traitement
- Envoi des lots retour et des situations nettes intermédiaires
Institutions Destinataires
Récupération des fichiers reçus
CCE
- Télécollecte des derniers lots
- Contrôle des derniers lots
- Traitement et envoi des derniers lots
- Envoi des CR et situations
Institutions Adhérentes
- Récupération des derniers lots
- Récupération des comptes rendus finaux et des situations nettes
Institutions Remettantes (rejets)
Constitution des derniers lots de rejets et dépôt dans la BAL
CCE
- Télécollecte des derniers lots de rejets
- Contrôle et traitement
- Envoi des lots retour et des situations nettes
Institutions Destinataires
Récupération des fichiers reçus
CCE
- Télécollecte des derniers lots de rejets
- Contrôle des derniers lots de rejets
- Traitement et envoi des derniers lots de rejets
- Envoi des comptes rendus finaux et des situations nettes définitives
- Envoi de la situation récapitulative générale à la BCT
Institutions Adhérentes
- Récupération des derniers lots de rejets
- Récupération des comptes rendus finaux et des situations nettes définitives
BCT
Récupération par la BCT de la situation récapitulative générale pour imputation des comptes des IA

- Le jour J est réservé au traitement (enregistrements informatiques et images) et à la transmission des chèques reçus le même jour.
- La situation nette, calculée après l'heure limite de dépôt des rejets du jour J, tient compte :
  - des chèques présentés en J :
    - Pour la première fois,
    - Pour paiement partiel,
    - Après reconstitution de la provision,
    - Pour paiement suite à une représentation.

  - des rejets, pour un motif non lié à la provision, de chèques présentés à J,
  - des rejets, pour un motif lié à la provision ayant fait l'objet de préavis, de chèques présentés à J-4.

  Cette situation nette est communiquée à la B.C.T. à J pour imputation des comptes des IA à J+1 à l'ouverture des guichets. Les IA imputent les comptes de leurs clients à la même heure.

- Un chèque peut être rejeté pour l'un des motifs figurant en annexe 2.

2.3.1 PREPARATION DES LOTS DE REMISES ET DES LOTS DE REJETS

Les enregistrements informatiques et les images des chèques déposés par les clients au niveau des agences au jour J, ainsi que les enregistrements des CNP, des préavis, des rejets, des ARP et des papillons sont communiqués au Siège.

2.3.1.1 FICHIERS A GENERER PAR L'INSTITUTION ADHERENTE

Les remises reçues au niveau du Siège doivent donner lieu à la génération des fichiers ci-après :

1. lots de chèques remis
2. lots de chèques rejetés
3. lots de chèques présentés après reconstitution de la provision remis
4. lots de chèques présentés après reconstitution de la provision rejetés
5. lots de chèques présentés pour paiement partiel remis
6. lots de chèques présentés pour paiement partiel rejetés
7. lots de chèques représentés pour paiement remis
8. lots de chèques représentés pour paiement rejetés
9. lots de préavis de rejet
10. lots de CNP
11. lots d'ARP
12. lots de papillons

Chaque lot est constitué par :

- ✓ un enregistrement global et
- ✓ un ensemble d'enregistrements détails.

Les structures de ces enregistrements figurent en annexe 1.

2.3.1.2 CONTROLES INHERENTS A LA BANQUE

En vue d'éviter les rejets au niveau du poste adhérent et du CCE, il est impératif que la banque effectue les mêmes contrôles syntaxiques, de cohérence de données et réglementaires, ainsi que le rapprochement des enregistrements informatiques des chèques avec les images y afférentes.

La liste de ces contrôles figure en annexe 4.

2.3.1.3 DEPOT DANS LA BAL

Après contrôles, les fichiers générés sont transférés au poste adhérent avant l'heure limite de dépôt.
Il est procédé, au niveau du poste adhérent, aux contrôles syntaxiques et logiques. Le lot accepté sera déposé automatiquement dans la BAL à la disposition du CCE. En cas d'anomalies, le lot est totalement rejeté pour correction et représentation.

2.3.2 PRISE EN CHARGE PAR LE CCE

Voir paragraphe 1.5.2.2 : Télécollecte des lots déposés sur le PA.

NB : Les répertoires de codification figurent en annexe 5.

3 ANNEXES

3.1 ANNEXE 1 : STRUCTURES D'ENREGISTREMENTS

3.1.1 STRUCTURE DES NOMS DES FICHIERS

3.1.1.1 STRUCTURE DES NOMS DE FICHIERS EMIS PAR LES PARTICIPANTS

3.1.1.1.1 STRUCTURE DES NOMS DES FICHIERS (.ENV/CAT/PAK)

La structure du nom du fichier .ENV s'applique à tous les lots envoyés par les banques, à savoir :

- lots de présentation d'opérations : Code 21 ;
- lots de rejets d'opérations préalablement reçues : Code 22 ;

Code banque remettante	Code Agence ou code groupé	Code valeur	Code enregistrement	N° de lot	Date Session JJMMAAAA	Heure de génération HHMMSS	Code devise	.ENV .CAT .PAK
2	3	2	2	4	8	6	3	

Exemple : 00-001-30-**21**-0001-05022010-143000-788.ENV : Il s'agit d'un Lot de présentation de chèques émis par la BCT.

3.1.1.1.2 STRUCTURE DES NOMS DES FICHIERS COMPTE RENDUS DEPOT (.DEP)

Code banque remettante	Code Agence ou code groupé	Code valeur	Code enregistrement	N° de lot	Date Session JJMMAAAA	Heure de génération HHMMSS	Code devise	.DEP
2	3	2	2	4	8	6	3	

3.1.1.2 STRUCTURE DES NOMS DE FICHIERS AGENCE

3.1.1.2.1 STRUCTURE DES NOMS DES FICHIERS (.CAT/PAK)

3.1.1.2.1.1 FICHIERS (.CAT/PAK) ELEMENTAIRES

Chèques:

Numero de chèque	RIB tiré	Date Session JJMMAAAA	Heure de génération HHMMSS	.CAT .PAK
7	20	8	6	

Lettre de change:

Numero de la lettre de change	Date Session JJMMAAAA	Heure de génération HHMMSS	.CAT .PAK
12	8	6	

3.1.1.2.1.2 FICHIERS (.CAT/PAK) DIFFERENTIELS

code valeur	code banque	code agence	Préfixe «DIFFER»	Date du jour	Heure de génération	.CAT .PAK
2	2	3	6	8	6	

3.1.1.2.1.3 FICHIERS (.CAT/PAK) CUMULES

code valeur	code banque	code agence	Préfixe «CUMULE»	Date du jour	Heure de génération	.CAT .PAK
2	2	3	6	8	6	

3.1.1.2.1.4 FICHIERS (.CAT/PAK) GLOBAUX

code valeur	Code banque	code agence	Préfixe « GLOBAL »	Date du jour	Heure de génération	.CAT .PAK
2	2	3	6	8	6	

3.1.1.2.2 STRUCTURE DU NOM DES FICHIERS DATA

3.1.1.2.2.1 DATA GENERES PAR REMISE

Data générés automatiquement à la validation de chaque remise.

DATA Chèque:

Prefixe « Donnees »	Date de génération	Code Banque	Code Agence	Heure de génération	.DATA
7	8	2	3	6	

Exemple:

Ancien: Donnees1708200908002.Data

Nouveau: Donnees170820090800**120520**.Data

DATA LDC:

Prefixe « DonneesLDC »	Date de génération	Code Banque	Code Agence	Heure de génération	.DATA
10	8	2	3	6	

Exemple:

Ancien: DonneesLDC1708200908002.Data

Nouveau: DonneesLDC170820090800**120520**.Data

3.1.1.2.2.2 DATA CUMULES

Data générés manuellement au niveau du menu de génération des data.

DATA Chèque:

Prefixe « Donnees »	Date de génération	Code Banque	Code Agence	Heure de génération	Prefixe CUMULE	.DATA
7	8	2	3	6	6	

Exemple:

Ancien : Donnees1708200908002.Data

Nouveau: Donnees1708200908002**120520CUMULE**.Data

DATA LDC:

Prefixe « DonneesLDC »	Date de génération	Code Banque	Code Agence	Heure de génération	Prefixe CUMULE	.DATA
10	8	2	3	6	6	

Exemple :

Ancien : DonneesLDC1708200908002.Data

Nouveau: DonneesLDC1708200908002**120520CUMULE**.Data

3.1.1.2.2.3 DATA GLOBAUX

Data générés automatiquement à la cloture de la journée.

DATA Chèque:

Prefixe « Donnees »	Date de génération	Code Banque	Code Agence	Heure de génération	Prefixe « GLOBAL »	.DATA
7	8	2	3	6	6	

Exemple:

Ancien: Donnees1708200908002.Data

Nouveau: Donnees1708200908002**120520GLOBAL**.Data

DATA LDC:

Prefixe « DonneesLDC »	Date de génération	Code Banque	Code Agence	Heure de génération	Prefixe « GLOBAL »	.DATA
10	8	2	3	6	6	

Exemple:

Ancien: DonneesLDC1708200908002.Data

Nouveau: DonneesLDC1708200908002**120520GLOBAL**.Data

3.1.1.3 STRUCTURE DES NOMS DE FICHIERS EMIS PAR LE CENTRE DE COMPENSATION

3.1.1.3.1 STRUCTURE DU NOM DU FICHIER RETOUR (.RCP/CAT/PAK))

Code banque destinataire	Code Agence ou code groupé	Code valeur	Code enregis trement	N° de lot	Date Session JJMMAAAA	Heure de généra tion HHMMSS	Code devise	.RCP .CAT .PAK
2	3	2	2	4	8	6	3	

Exemple : 00-000-10-**21**—0001-05022010-143000-788.RCP : Il s'agit d'un lot de virements reçu par la BCT.

3.1.1.3.2 STRUCTURE DU NOM DU FICHIER RETOUR AGENCE

INTER INTRA	Code banque remettante	Code Agence	Code valeur	Code enregis trement	Date Session JJMMA AAA	Heure de généra tion HHMMSS	Code devise	.RCP .CAT .PAK
5	2	3	2	2	8	6	3	

3.1.1.3.3 STRUCTURE DU NOM DU FICHIER RJT

Code banque remettante	Code Agence ou code groupé	Code valeur	Code enregis trement	N° de lot	Date Session JJMMAAAA	Heure de généra tion HHMMSS	Code devise	.RJT
2	3	2	2	4	8	6	3	

Exemple : 00-001-30-**21**-0001-05022010-143000-788.RJT : Il s'agit d'un lot de présentation de chèques émis par la BCT.

3.1.1.3.4 STRUCTURE DU NOM DE FICHIER SITUATION NETTE INTERMEDIAIRE (SIV, SIG, SNI, SNG)

Code banque destinataire	Code valeur	Code devise	Date Session JJMMAAAA	Heure de généra tion HHMMSS	.SIV .SIG .SNI .SNG
2	2	3	8	6	

Exemple : 00-10-788-16112000-143000.SNI : Il s'agit de la situation nette individuelle de virement de la banque BCT.
00-10-788-16112000-143000.SIV : Il s'agit de la situation nette intermédiare de virement de la banque BCT.

3.1.1.3.5 STRUCTURE DU NOM DE FICHIER COMPTE RENDU VALEUR (.CRS)

Code banque destinataire	Code valeur	Code enregis trement	Date Session JJMMAAAA	Heure de génération HHMMSS	Code devise	.CRS
2	2	3	8	6	3	

Exemple : 00-30-**21**-05022010-153000-788.CRS : Il s'agit d'un compte rendu de fin de session de présentation de chèque généré par le centre de compensation pour la banque BCT.

3.1.1.3.6 STRUCTURE DU NOM DE FICHIER COMPTE RENDU FIN DE JOURNEE (.CPR)

Code banque destinataire	Date Session JJMMAAAA	Heure de génération HHMMSS	Code devise	.CPR
2	8	6	3	

Exemple : 00-30-05022010-160000-788.CPR : Il s'agit d'un compte rendu de fin de journée chèque généré par le centre de compensation pour la banque BCT.

3.1.2 STRUCTURES DES FICHIERS

3.1.2.1 STRUCTURE DES FICHIERS ENV

Les structures des enregistrements suivantes sont celles échangées entres le CCE et les adhérents.

3.1.2.1.1 LES VIREMENTS (10)

3.1.2.1.1.1 STRUCTURE DE L'ENREGISTREMENT GLOBAL

N°	Type	Longueur	Désignation	Répertoire
1	Numérique	1	Sens	Sens
2	Numérique	2	Code valeur	Code valeurs
3	Numérique	1	Nature remettant	Code natures des établissements
4	Numérique	2	Code remettant	Code institutions
5	Numérique	3	Code du centre régional ou de l'agence du remettant	Code centres régionaux et agences
6	Numérique	8	Date opération	-
7	Numérique	4	Numéro du lot	-
8	Numérique	2	Code enregistrement	Code enregistrements
9	Alpha numérique	3	Code devise	Code devises
10	Numérique	2	Rang	-
11	Numérique	15	Montant total virements	-
12	Numérique	10	Nombre total virements	-
13	Caractère spécial	227	Zone libre	-

Longueur = 280 caractères

3.1.2.1.1.2 STRUCTURE DE L'ENREGISTREMENT DETAIL

N°	Type	Longueur	Désignation	Répertoire
1	Numérique	1	Sens	Sens
2	Numérique	2	Code valeur	Code valeurs
3	Numérique	1	Nature remettant	Code natures des établissements
4	Numérique	2	Code remettant	Code institution
5	Numérique	3	Code du centre régional ou de l'agence du remettant	Code centres régionaux et agences
6	Numérique	8	Date opération	-
7	Numérique	4	Numéro du lot	-
8	Numérique	2	Code enregistrement	Code enregistrements
9	Alpha numérique	3	Code devise	Code devises
10	Numérique	2	Rang	(Constante 00)
11	Numérique	15	Montant du virement	-
12	Numérique	7	Numéro du virement	(attribué par l'institution remettante)
13	Numérique	20	RIB du donneur d'ordres	-
14	Alpha numérique	30	Nom et prénom ou raison sociale du donneur d'ordres	-
15	Numérique	2	Code institution destinataire	Code institutions
16	Numérique	3	Code du centre régional ou de l'agence du destinataire	Code centres régionaux et agences
17	Numérique	20	RIB du bénéficiaire	-

18	Alpha numérique	30	Nom et prénom ou raison sociale du bénéficiaire	-
19	Alpha numérique	20	Numéro ou référence du dossier relatif au paiement	-
20	Numérique	1	Code enregistrement complémentaire et /ou assignation postale	Code enregistrement complémentaire et /ou assignation postale
21	Numérique	2	Nombre d'enregistrements complémentaires	-
22	Alpha numérique	45	Motif de l'opération	-
23	Numérique	8	Date de compensation initiale	-
24	Numérique	8	Motif du rejet	Code rejet
25	Numérique	1	Situation du donneur d'ordres	0 : Résident 1 : Non résident
26	Numérique	1	Type du compte du donneur d'ordres	1 : Compte en dinars 2 : Compte en dinar convertible 3 : Compte en devises
27	Alpha numérique	1	Nature du compte du donneur d'ordres	0 : Compte professionnel 1 : Compte spécial A renseigner si le virement est en dinar convertible ou e devises et si le donneur d'ordres est résident.
28	Alpha numérique	1	Existence d'un dossier de change et de commerce extérieur.	1 : si oui
29	Alpha numérique	37	Zone libre	-

Longueur = 280 caractères

3.1.2.1.1.3 STRUCTURE DE L'ENREGISTREMENT COMPLEMENTAIRE

N°	Type	Longueur	Désignation	Répertoire
1	Numérique	1	Sens	Sens
2	Numérique	2	Code valeur	Code valeurs
3	Numérique	1	Nature remettant	Code natures des établissements
4	Numérique	2	Code remettant	Code institutions
5	Numérique	3	Code du centre régional ou de l'agence du remettant	Code centres régionaux et agences
6	Numérique	8	Date opération	-
7	Numérique	4	Numéro du lot	-
8	Numérique	2	Code enregistrement	Code enregistrements
9	Alpha numérique	3	Code devise	Code devises
10	Numérique	2	Rang	(Variable de 01 à 20)
11	Numérique	7	Numéro du virement	(attribué par l'institution remettante)
12	Alpha numérique	180	Message	-
13	Caractère spécial	65	Zone Libre	-

Longueur = 280 caractères

3.1.2.1.1.4 STRUCTURE DE L'ENREGISTREMENT ASSIGNIATION POSTALE

N°	Type	Longueur	Désignation	Répertoire
1	Numérique	1	Sens	Sens
2	Numérique	2	Code valeur	Code valeurs
3	Numérique	1	Nature remettant	Code natures des établissements
4	Numérique	2	Code remettant	Code institution
5	Numérique	3	Code du centre régional ou de l'agence du remettant	Code centre régional et agence
6	Numérique	8	Date opération	-
7	Numérique	4	Numéro du lot	-
8	Numérique	2	Code enregistrement	Code enregistrements
9	Alpha numérique	3	Code devise	Code devises
10	Numérique	2	Rang	Constante = 50
11	Numérique	7	Numéro du virement	(attribué par l'institution remettante)
12	Numérique	5	Numéro dans la voie	-
13	Alpha numérique	50	Nom de la voie (nom de l'avenue)	-
14	Numérique	4	Numéro de la boîte postale	-
15	Numérique	4	Code postal	-
16	Alpha numérique	30	Ville ou localité	-
17	Caractère spécial	152	Zone libre	-

Longueur = 280 caractères

Le champ N°11 permet de retrouver le virement à partir de l'enregistrement Assignation postale de virement.

3.1.2.1.2 LES PRELEVEMENTS (20)

3.1.2.1.2.1 STRUCTURE DE L'ENREGISTREMENT GLOBAL DES PRELEVEMENTS

N°	Type	Longueur	Désignation	Répertoire
1	Numérique	1	Sens	Sens
2	Numérique	2	Code valeur	Code valeurs
3	Numérique	1	Nature remettant	Code natures des établissements
4	Numérique	2	Code remettant	Code institutions
5	Numérique	3	Code du centre régional ou de l'agence du remettant	Code centres régionaux et agences
6	Numérique	8	Date opération	-
7	Numérique	4	Numéro du lot	-
8	Numérique	2	Code enregistrement	Code enregistrements
9	Alpha num	3	Code devise	Code devises
10	Numérique	15	Montant total des prélèvements	-
11	Numérique	10	Nombre total des prélèvements	-
12	Alpha num	149	Zone libre	-

Longueur = 200 caractères

3.1.2.1.2.2 STRUCTURE DE L'ENREGISTREMENT DETAIL DES PRELEVEMENTS

N°	Type	Longueur	Désignation	Répertoire
1	Numérique	1	Sens	Sens
2	Numérique	2	Code valeur	Code valeurs
3	Numérique	1	Nature remettant	Code natures des établissements
4	Numérique	2	Code remettant	Code institutions
5	Numérique	3	Code du centre régional ou de l'agence du remettant	Code centres régionaux et agences
6	Numérique	8	Date opération	-
7	Numérique	4	Numéro du lot	-
8	Numérique	2	Code enregistrement	Code enregistrements
9	Alpha num	3	Code devise	Code devises
10	Numérique	15	Montant du prélèvement	-
11	Numérique	7	Numéro du prélèvement	-
12	Numérique	20	RIB du payeur	-
13	Numérique	2	Code institution destinataire	Code institutions
14	Numérique	3	Code du centre régional ou de l'agence du destinataire	Code centre régional et agence
15	Numérique	20	RIB du créancier	-
16	Numérique	6	Code national de l'émetteur du prélèvement	Code national des émetteurs de prélèvements
17	Alpha numérique	20	Numéro de référence du contrat de domiciliation	-
18	Alpha num	50	Libellé prélèvement	-
19	Numérique	8	Date de compensation initiale	-
20	Numérique	8	Motif du rejet	code rejets
21	Numérique	8	Date échéance	-
22	Alpha num	7	Zone libre	-

Longueur = 200 caractères

3.1.2.1.3 LES DOMICILIATIONS (80)

3.1.2.1.3.1 STRUCTURE DE L'ENREGISTREMENT GLOBAL DES DOMICILIATIONS

N°	Type	Longueur	Désignation	Répertoire
1	Numérique	1	Sens	Sens
2	Numérique	2	Code valeur	Code valeurs
3	Numérique	1	Nature remettant	Code natures des établissements
4	Numérique	2	Code remettant	Code institutions
5	Numérique	3	Code du centre régional ou de l'agence du remettant	Code centres régionaux et agences
6	Numérique	8	Date opération	-
7	Numérique	4	Numéro du lot	-
8	Numérique	2	Code enregistrement	Code enregistrements
9	Alpha num	3	Code devise	Code devises
10	Numérique	4	Nombre de contrats de domiciliation ou autorisation de débit	-
11	Alpha num	170	Zone libre	-

Longueur = 200 caractères

3.1.2.1.3.2 STRUCTURE DE L'ENREGISTREMENT DETAIL DES DOMICILIATIONS

N°	Type	Longueur	Désignation	Répertoire
1	Numérique	1	Sens	Sens
2	Numérique	2	Code valeur	Code valeurs
3	Numérique	1	Nature remettant	Code nature des établissements
4	Numérique	2	Code remettant	Code institutions
5	Numérique	3	Code du centre régional ou de l'agence du remettant	Code centres régionaux et agences
6	Numérique	8	Date opération	-
7	Numérique	4	Numéro du lot	-
8	Numérique	2	Code enregistrement	Code enregistrements
9	Alpha num	3	Code devise	Code devises
10	Numérique	7	Numéro de la domiciliation	-
11	Numérique	20	RIB du payeur	-
12	Numérique	2	Code institution destinataire	Code institutions
13	Numérique	3	Code du centre régional ou de l'agence du destinataire	Code centres régionaux et agences
14	Numérique	6	Code national de l'émetteur de prélèvement	Code national des émetteurs de prélèvements
15	Alpha numérique	20	Numéro de référence du contrat de domiciliation	-
16	Numérique	1	Code du payeur	Code du payeur – domiciliation des prélèvements
17	Alpha numérique	1	Code mise à jour	Code mise à jour – domiciliation des prélèvements
18	Numérique	8	Date de mise à jour	-
19	Alpha num	106	Zone libre	-

Longueur = 200 caractères

3.1.2.1.4 CHEQUES PRESENTES POUR LA PREMIERE FOIS (30)

3.1.2.1.4.1 STRUCTURE DE L'ENREGISTREMENT GLOBAL

N°	Type	Longueur	Désignation	Répertoire
1	Numérique	1	Sens	Sens
2	Numérique	2	Code valeur	Code valeurs
3	Numérique	1	Nature remettant	Code natures des établissements
4	Numérique	2	Code remettant	Code institutions
5	Numérique	3	Code du centre régional ou de l'agence du remettant	Code centres régionaux et agences
6	Numérique	8	Date opération	-
7	Numérique	4	Numéro du lot	-
8	Numérique	2	Code enregistrement	Code enregistrements
9	Alpha num	3	Code devise	Code devises
10	Numérique	15	Montant total des chèques	-
11	Numérique	10	Nombre total des chèques	-
12	Alpha num	109	Zone libre	-

Longueur = 160 caractères

3.1.2.1.4.2 STRUCTURE DE L'ENREGISTREMENT DETAIL

N°	Type	Longueur	Désignation	Répertoire
1	Numérique	1	Sens	Sens
2	Numérique	2	Code valeur	Code valeurs
3	Numérique	1	Nature remettant	Codes natures des établissements
4	Numérique	2	Code remettant	Code institutions
5	Numérique	3	Code du centre régional ou de l'agence du remettant	Code centres régionaux et agences
6	Numérique	8	Date opération	-
7	Numérique	4	Numéro du lot	-
8	Numérique	2	Code enregistrement	Code enregistrements
9	Alpha num	3	Code devise	Code devises
10	Numérique	15	Montant du chèque	-
11	Numérique	7	Numéro du chèque	-
12	Numérique	20	RIB du tireur	-
13	Numérique	2	Code institution destinataire	Code institutions
14	Numérique	3	Code du centre régional ou de l'agence du destinataire	Code centres régionaux et agences
15	Numérique	20	RIB du bénéficiaire (porteur)	-
16	Alpha numérique	30	Nom et prénom ou raison sociale du bénéficiaire	-
17	Numérique	8	Date d'émission du chèque	-
18	Alpha	1	Lieu d'émission	Code lieu d'émission
19	Numérique	1	Situation du bénéficiaire	Code situations
20	Alpha Num	1	Nature du compte	Code nature du compte
21	Numérique	8	Motif de rejet	Codification des motifs de rejets
22	Alpha num	18	Zone libre	-

Longueur = 160 caractères

NB :

- Le champ « nature du compte » doit avoir les valeurs « 0 », « 1 » ou blanc

- Au cas où le code enregistrement est égal à « 21 », le champ « motif de rejet » doit avoir la valeur « 00000000 ». Pour le code enregistrement « 22 », il y a lieu de se référer à la codification des motifs de rejet.
- Suppression du champ relatif à la date de compensation initiale.

3.1.2.1.5 CHEQUES PRESENTES POUR PAIEMENT PARTIEL (31)

3.1.2.1.5.1 STRUCTURE DE L'ENREGISTREMENT GLOBAL

N°	Type	Longueur	Désignation	Répertoire
1	Numérique	1	Sens	Sens
2	Numérique	2	Code valeur	Code valeurs
3	Numérique	1	Nature remettant	Code nature des établissements
4	Numérique	2	Code remettant	Code institutions
5	Numérique	3	Code du centre régional ou de l'agence du remettant	Code centres régionaux et agences
6	Numérique	8	Date opération	-
7	Numérique	4	Numéro du lot	-
8	Numérique	2	Code enregistrement	Code enregistrements
9	Alpha num	3	Code devise	Code devises
10	Numérique	15	Montant total des chèques	-
11	Numérique	10	Nombre total	-
12	Alpha num	109	Zone libre	-

Longueur = 160 caractères

3.1.2.1.5.2 STRUCTURE DE L'ENREGISTREMENT DETAIL

N°	Type	Longueur	Désignation	Répertoire
1	Numérique	1	Sens	Sens
2	Numérique	2	Code valeur	Code valeurs
3	Numérique	1	Nature remettant	Code nature des établissements
4	Numérique	2	Code remettant	Code institutions
5	Numérique	3	Code du centre régional ou de l'agence du remettant	Code centres régionaux et agences
6	Numérique	8	Date opération	-
7	Numérique	4	Numéro du lot	-
8	Numérique	2	Code enregistrement	Code enregistrements
9	Alpha num	3	Code devise	Code devises
10	Numérique	15	Montant du chèque	-
11	Numérique	7	Numéro du chèque	-
12	Numérique	20	RIB du tireur	-
13	Numérique	2	Code institution destinataire	Code institutions
14	Numérique	3	Code du centre régional ou de l'agence du destinataire	Code centres régionaux et agences
15	Numérique	20	RIB du bénéficiaire	-
16	Numérique	8	Date d'émission du chèque	-
17	Alpha	1	Lieu d'émission	Code lieu d'émission
18	Numérique	8	Date du CNP	-
19	Numérique	4	Numéro du CNP	-
20	Alpha num	3	Code devise de la position	Code devises
21	Numérique	15	Montant réclamé	-
22	Numérique	8	Motif rejet	Codification des rejets
23	Alpha num	20	Zone libre	-

Longueur = 160 caractères

NB : Le règlement en interbancaire s'effectue sur la base du champ « Montant réclamé ».

3.1.2.1.6 CHEQUES PRESENTES POUR PAIEMENT APRES ARP (32)

3.1.2.1.6.1 STRUCTURE DE L'ENREGISTREMENT GLOBAL

N°	Type	Longueur	Désignation	Répertoire
1	Numérique	1	Sens	Sens
2	Numérique	2	Code valeur	Code valeur
3	Numérique	1	Nature remettant	Nature établissement
4	Numérique	2	Code remettant	Code institution
5	Numérique	3	Code du centre régional ou de l'agence du remettant	Code centre régional et agence
6	Numérique	8	Date opération	-
7	Numérique	4	Numéro de lot	-
8	Numérique	2	Code enregistrement	Code enregistrement
9	Alpha num	3	Code devise	Code devise
10	Numérique	15	Montant total des chèques	-
11	Numérique	10	Nombre total	-
12	Alpha num	109	Zone libre	-

Longueur = 160 caractères

3.1.2.1.6.2 STRUCTURE DE L'ENREGISTREMENT DETAIL

N°	Type	Longueur	Désignation	Répertoire
1	Numérique	1	Sens	Sens
2	Numérique	2	Code valeur	Code valeurs
3	Numérique	1	Nature remettant	Code nature des établissements
4	Numérique	2	Code remettant	Code institutions
5	Numérique	3	Code du centre régional ou de l'agence du remettant	Code centres régionaux et agences
6	Numérique	8	Date opération	-
7	Numérique	4	Numéro du lot	-
8	Numérique	2	Code enregistrement	Code enregistrements
9	Alpha num	3	Code devise	Code devises
10	Numérique	15	Montant du chèque	-
11	Numérique	7	Numéro du chèque	-
12	Numérique	20	RIB du tireur	-
13	Numérique	2	Code institution destinataire	Code institutions
14	Numérique	3	Code du centre régional ou de l'agence du destinataire	Code centres régionaux et agences
15	Numérique	20	RIB du bénéficiaire	-
16	Numérique	8	Date d'émission du chèque	-
17	Alpha	1	Lieu d'émission	Code lieu d'émission
18	Numérique	8	Date du CNP	-
19	Numérique	4	Numéro du CNP	-
20	Alpha num	3	Code devise de la position	Code devises
21	Numérique	15	Montant réclamé	-
22	Numérique	15	Montant régularisé au titre des intérêts	-
23	Numérique	8	Motif rejet	Codification des rejets
24	Alpha numérique	5	Zone libre	-

Longueur = 160 caractères

NB :

- Le règlement en interbancaire s'effectue sur la base de la somme des champs « Montant réclamé» et « Montant régularisé au titre des intérêts »
- Le champ « montant réclamé» est égal au montant du chèque si ce dernier n'a pas fait l'objet d'un payement partiel. Dans le cas contraire, ce champ est égal au montant restant à régulariser suite au payement partiel.
- Au cas où le code enregistrement est égal à « 21 », le champ « motif de rejet » doit avoir la valeur « 00000000 ». Pour le code enregistrement « 22 », il y a lieu de se référer à la codification des motifs de rejet.

3.1.2.1.7 CHEQUES REPRESENTES POUR PAIEMENT (33)

3.1.2.1.7.1 STRUCTURE DE L'ENREGISTREMENT GLOBAL

N°	Type	Longueur	Désignation	Répertoire
1	Numérique	1	Sens	Sens
2	Numérique	2	Code valeur	Code valeurs
3	Numérique	1	Nature remettant	Code natures des établissements
4	Numérique	2	Code remettant	Code institutions
5	Numérique	3	Code du centre régional ou de l'agence du remettant	Code centres régionaux et agences
6	Numérique	8	Date opération	-
7	Numérique	4	Numéro du lot	-
8	Numérique	2	Code enregistrement	Code enregistrements
9	Alpha num	3	Code devise	Code devises
10	Numérique	15	Montant total des chèques	-
11	Numérique	10	Nombre total	-
12	Alpha num	109	Zone libre	-

Longueur = 160 caractères

3.1.2.1.7.2 STRUCTURE DE L'ENREGISTREMENT DETAIL

N°	Type	Longueur	Désignation	Répertoire
1	Numérique	1	Sens	Sens
2	Numérique	2	Code valeur	Code valeurs
3	Numérique	1	Nature remettant	Codes natures des établissements
4	Numérique	2	Code remettant	Code institutions
5	Numérique	3	Code du centre régional ou de l'agence du remettant	Code centres régionaux et agences
6	Numérique	8	Date opération	-
7	Numérique	4	Numéro du lot	-
8	Numérique	2	Code enregistrement	Code enregistrements
9	Alpha num	3	Code devise	Code devises
10	Numérique	15	Montant du chèque	-
11	Numérique	7	Numéro du chèque	-
12	Numérique	20	RIB du tireur	-
13	Numérique	2	Code institution destinataire	Code institutions
14	Numérique	3	Code du centre régional ou de l'agence du destinataire	Code centres régionaux et agences
15	Numérique	20	RIB du bénéficiaire	-
16	Alpha Num	30	Nom et prénom ou raison sociale du bénéficiaire	-
17	Numérique	8	Date d'émission du chèque	-
18	Alpha	1	Lieu d'émission	Code lieu d'émission
19	Numérique	1	Situation du bénéficiaire	Code situations
20	Alpha Num	1	Nature du compte	Code nature de comptes
21	Numérique	8	Motif de rejet	Codification des motifs de rejets
22	Alpha num	18	Zone libre	-

Longueur = 160 caractères

3.1.2.1.8 PREAVIS DE REJET DES CHEQUES (81)

3.1.2.1.8.1 STRUCTURE DE L'ENREGISTREMENT GLOBAL

N°	Type	Longueur	Désignation	Répertoire

1	Numérique	1	Sens	Sens
2	Numérique	2	Code valeur	Code valeurs
3	Numérique	1	Nature remettant	Code nature des établissements
4	Numérique	2	Code remettant	Code institution
5	Numérique	3	Code du centre régional ou de l'agence du remettant	Code centres régionaux et agences
6	Numérique	8	Date opération	-
7	Numérique	4	Numéro du lot	-
8	Numérique	2	Code enregistrement	Code enregistrements
9	Alpha num	3	Code devise	Code devises
10	Numérique	15	Montant total	-
11	Numérique	10	Nombre total	-
12	Alpha num	109	Zone libre	-

Longueur = 160 caractères

3.1.2.1.8.2 STRUCTURE DE L'ENREGISTREMENT DETAIL

N°	Type	Longueur	Désignation	Répertoire
1	Numérique	1	Sens	Sens
2	Numérique	2	Code valeur	Code valeurs
3	Numérique	1	Nature remettant	Code nature des établissements
4	Numérique	2	Code remettant	Code institutions
5	Numérique	3	Code du centre régional ou de l'agence du remettant	Code centres régionaux et agences
6	Numérique	8	Date opération	-
7	Numérique	4	Numéro du lot	-
8	Numérique	2	Code enregistrement	Code enregistrements
9	Alpha num	3	Code devise	Code devises
10	Numérique	15	Montant du chèque	-
11	Numérique	7	Numéro du chèque	-
12	Numérique	20	RIB du tireur	-
13	Numérique	2	Code institution destinataire	Code institutions
14	Numérique	3	Code du centre régional ou de l'agence du destinataire	Code centres régionaux et agences
15	Numérique	20	RIB du bénéficiaire	-
16	Numérique	8	Date d'émission du chèque	-
17	Numérique	8	Date du préavis	-
18	Alpha num	3	Code devise de la position	Code devises
19	Numérique	15	Montant de la provision	-
20	Numérique	8	Motif rejet du chèque	Codification des rejets
21	Alpha num	25	Zone libre	-

Longueur = 160 caractères

NB : le champ «motif de rejet du chèque» doit être toujours garni en se référant à la codification des motifs des rejets.

3.1.2.1.9 CERTIFICATS DE NON PAIEMENT (CNP : 82)

3.1.2.1.9.1 STRUCTURE DE L'ENREGISTREMENT GLOBAL

N°	Type	Longueur	Désignation	Répertoire
1	Numérique	1	Sens	Sens
2	Numérique	2	Code valeur	Code valeurs
3	Numérique	1	Nature remettant	Code nature des établissements
4	Numérique	2	Code remettant	Code institutions
5	Numérique	3	Code du centre régional ou de l'agence du remettant	Code centres régionaux et agences

6	Numérique	8	Date opération	-
7	Numérique	4	Numéro du lot	-
8	Numérique	2	Code enregistrement	Code enregistrements
9	Alpha num	3	Code devise	Code devises
10	Numérique	2	Rang	(Constante 00)
11	Numérique	15	Montant total	-
12	Numérique	10	Nombre total	-
13	Alpha num	297	Zone libre	-

Longueur = 350 caractères

3.1.2.1.9.2 STRUCTURE DE L'ENREGISTREMENT DETAIL

N°	Type	Longueur	Désignation	Répertoire
1	Numérique	1	Sens	Sens
2	Numérique	2	Code valeur	Code valeurs
3	Numérique	1	Nature remettant	Code nature des établissements
4	Numérique	2	Code remettant	Code institutions
5	Numérique	3	Code du centre régional ou de l'agence du remettant	Code centres régionaux et agences
6	Numérique	8	Date opération	-
7	Numérique	4	Numéro du lot	-
8	Numérique	2	Code enregistrement	Code enregistrements
9	Alpha num	3	Code devise	Code devises
10	Numérique	2	Rang	(Constante 00)
11	Numérique	15	Montant du chèque	-
12	Numérique	7	Numéro du chèque	-
13	Numérique	20	RIB du tireur	-
14	Numérique	2	Code institution destinataire	Code institutions
15	Numérique	3	Code du centre régional ou de l'agence du destinataire	Code centres régionaux et agences
16	Numérique	20	RIB du bénéficiaire	-
17	Numérique	8	Date d'émission du chèque	-
18	Alpha Num	1	Lieu d'émission	Code lieu d'émission
19	Numérique	8	Date d'établissement du CNP	-
20	Numérique	4	Numéro du CNP	-
21	Numérique	8	Date présentation du chèque	
22	Numérique	8	Date préavis	-
23	Numérique	15	Montant de la provision	-
24	Numérique	8	Date délivrance du chèque	-
25	Numérique	8	Motifs de rejet du chèque	Code rejets
26	Numérique	2	Nombre d'enregistrements complémentaires	(Variable de 01 à 20)
27	Caractère spécial	128	Signature électronique du chef de l'agence tirée	-
28	Numérique	14	Référence de la clé publique du chef de l'agence tirée	-
29	Alpha num	43	Zone libre	-

Longueur = 350 caractères

NB :

- Le champ «Date présentation du chèque» correspond à la date du Lot initiale du chèque au CCE (date opération du chèque code valeur (30)).
- Pour les CNP pour opposition du tireur, le champ n° « 22 » doit rester à blanc.

3.1.2.1.9.3 STRUCTURE DE L'ENREGISTREMENT COMPLEMENTAIRE

N°	Type	Longueur	Désignation	Répertoire
1	Numérique	1	Sens	Sens
2	Numérique	2	Code valeur	Code valeurs
3	Numérique	1	Nature remettant	Code nature des établissements
4	Numérique	2	Code remettant	Code institutions
5	Numérique	3	Code du centre régional ou de l'agence du remettant	Code centres régionaux et agences
6	Numérique	8	Date opération	-
7	Numérique	4	Numéro du lot	-
8	Numérique	2	Code enregistrement	Code enregistrements
9	Alpha num	3	Code devise	Code devises
10	Numérique	2	Rang	(Variable de 01 à 20)
11	Numérique	7	Numéro du chèque	-
12	Numérique	20	RIB du tireur	-
13	Numérique	8	Date d'établissement du CNP	-
14	Numérique	4	Numéro du CNP	-
15	Numérique	1	Nature de la personne	1 : Personne physique 2 : Personne morale 3 : Association
16	Alpha	1	Type	Pour les personnes physiques mettre « C » (Carte d'Identité Nationale), « S » (Carte de séjour) ou « P » (Passeport) Pour les personnes morales mettre « T » Pour les associations mettre « V »
17	Alpha num	12	Numéro de la pièce d'identité ou du visa	Numéro de la pièce d'identité pour les personnes physiques, du visa pour les associations et à blanc pour les personnes morales
18	Alpha num	30	Nom, Prénom ou raison sociale	
19	Alpha num	12	Identifiant RCS	
20	Alpha num		Adresse	
		5	Numéro	
		50	Nom de la rue ou de l'avenue	
		4	Numéro de la boite postale	
		4	Code postal	
21	Numérique	1	Qualité	Mettre : 1 : En cas de signataire 2 : En cas de titulaire 3 : En cas de signataire et titulaire
22	Alpha num	163	Zone libre	-

Longueur = 350 caractères

3.1.2.1.10 ATTESTATION DE RECONSTITUTION DE PROVISION (ARP: 83)

3.1.2.1.10.1 STRUCTURE DE L'ENREGISTREMENT GLOBAL

N°	Type	Longueur	Désignation	Répertoire
1	Numérique	1	Sens	Sens
2	Numérique	2	Code valeur	Code valeurs
3	Numérique	1	Nature remettant	Code natures des établissements
4	Numérique	2	Code remettant	Code institutions
5	Numérique	3	Code du centre régional ou de l'agence du remettant	Code centres régionaux et agences
6	Numérique	8	Date opération	-
7	Numérique	4	Numéro du lot	-
8	Numérique	2	Code enregistrement	Code enregistrements
9	Alpha num	3	Code devise	Code devises
10	Numérique	15	Montant total	-
11	Numérique	10	Nombre total	-
12	Alpha num	109	Zone libre	-

Longueur = 160 caractères

3.1.2.1.10.2 STRUCTURE DE L'ENREGISTREMENT DETAIL

N°	Type	Longueur	Désignation	Répertoire
1	Numérique	1	Sens	Sens
2	Numérique	2	Code valeur	Code valeurs
3	Numérique	1	Nature remettant	Code natures des établissements
4	Numérique	2	Code remettant	Code institutions
5	Numérique	3	Code du centre régional ou de l'agence du remettant	Code centres régionaux et agences
6	Numérique	8	Date opération	-
7	Numérique	4	Numéro du lot	-
8	Numérique	2	Code enregistrement	Code enregistrements
9	Alpha num	3	Code devise	Code devises
10	Numérique	15	Montant du chèque	-
11	Numérique	7	Numéro du chèque	-
12	Numérique	20	RIB du tireur	-
13	Numérique	2	Code institution destinataire	Code institutions
14	Numérique	3	Code du centre régional ou de l'agence du destinataire	Code centres régionaux et agences
15	Numérique	20	RIB du bénéficiaire	-
16	Numérique	8	Date d'émission du chèque	-
17	Alpha	1	Lieu d'émission	Code lieu d'émission
18	Numérique	8	Date du CNP	-
19	Numérique	4	Numéro du CNP	-
20	Alpha num	3	Code devise de la position	Code devises
21	Numérique	15	Montant régularisé du chèque	-
22	Numérique	15	Montant régularisé au titre des intérêts	-
23	Alpha num	13	Zone libre	-

Longueur = 160 caractères

3.1.2.1.11 LES PAPILLONS (84)

3.1.2.1.11.1 STRUCTURE DE L'ENREGISTREMENT GLOBAL

N°	Type	Longueur	Désignation	Répertoire
1	Numérique	1	Sens	Sens

2	Numérique	2	Code valeur	Code valeurs
3	Numérique	1	Nature remettant	Code natures des établissements
4	Numérique	2	Code remettant	Code institutions
5	Numérique	3	Code du centre régional ou de l'agence du remettant	Code centres régionaux et agences
6	Numérique	8	Date opération	-
7	Numérique	4	Numéro du lot	-
8	Numérique	2	Code enregistrement	Code enregistrements
9	Alpha num	3	Code devise	Code devises
10	Numérique	2	Rang	(Constante 00)
11	Numérique	15	Montant total	-
12	Numérique	10	Nombre total	-
13	Alpha num	227	Zone libre	-

Longueur = 280 caractères

3.1.2.1.11.2STRUCTURE DE L'ENREGISTREMENT DETAIL

N°	Type	Longueur	Désignation	Répertoire
1	Numérique	1	Sens	Sens
2	Numérique	2	Code valeur	Code valeurs
3	Numérique	1	Nature remettant	Code natures des établissements
4	Numérique	2	Code remettant	Code institutions
5	Numérique	3	Code du centre régional ou de l'agence du remettant	Code centres régionaux et agences
6	Numérique	8	Date opération	-
7	Numérique	4	Numéro du lot	-
8	Numérique	2	Code enregistrement	Code enregistrements
9	Alpha num	3	Code devise	Code devises
10	Numérique	2	Rang	(Constante 00)
11	Numérique	15	Montant du chèque	-
12	Numérique	7	Numéro du chèque	-
13	Numérique	20	RIB du tireur	-
14	Numérique	2	Code institution destinataire	Code institutions
15	Numérique	3	Code du centre régional ou de l'agence du destinataire	Code centres régionaux et agences
16	Numérique	20	RIB du bénéficiaire	-
17	Numérique	8	Date d'émission du chèque	-
18	Alpha	1	Lieu d'émission	Code lieu d'émission
19	Numérique	8	Date d'établissement du papillon	-
20	Numérique	4	Numéro du papillon	-
21	Numérique	8	Motifs de rejet du chèque	Code rejets
22	Numérique	2	Nombre d'enregistrements complémentaires	(Variable de 01 à 20)
23	Alpha num	154	Zone libre	-

Longueur = 280 caractères

3.1.2.1.11.3STRUCTURE DE L'ENREGISTREMENT COMPLEMENTAIRE

N°	Type	Longueur	Désignation	Répertoire
1	Numérique	1	Sens	Sens
2	Numérique	2	Code valeur	Code valeurs
3	Numérique	1	Nature remettant	Code natures des établissements
4	Numérique	2	Code remettant	Code institutions
5	Numérique	3	Code du centre régional ou de l'agence du remettant	Code centres régionaux et agences

6	Numérique	8	Date opération	-
7	Numérique	4	Numéro du lot	-
8	Numérique	2	Code enregistrement	Code enregistrements
9	Alpha num	3	Code devise	Code devises
10	Numérique	2	Rang	(Variable de 01 à 20)
11	Numérique	7	Numéro du chèque	-
12	Numérique	20	RIB du tireur	-
13	Numérique	8	Date d'établissement du papillon	-
14	Numérique	4	Numéro du papillon	-
15	Numérique	1	Nature de la personne	1 : Personne physique 2 : Personne morale 3 : Association
16	A	1	Type	Pour les personnes physiques mettre « C » (Carte d'Identité Nationale), « S » (Carte de séjour) ou « P » (Passeport) Pour les personnes morales mettre « T » Pour les associations mettre « V »
17	Alpha num	12	Numéro de la pièce d'identité ou du visa	Numéro de la pièce d'identité pour les personnes physiques, du visa pour les associations et à blanc pour les personnes morales
18	Alpha num	30	Nom, Prénom ou raison sociale	
19	Alpha num	12	Identifiant RCS	
20	Alpha num		Adresse	
		5	Numéro	
		50	Nom de la rue ou de l'avenue	
		4	Numéro de la boite postale	
		4	Code postal	
21	Numérique	1	Qualité	Mettre : 1 :En cas de signataire 2 :En cas de titulaire 3 :En cas de signataire et titulaire
22	Alpha num	93	Zone libre	-

Longueur = 280 caractères

3.1.2.1.12 STRUCTURE VALEURS LETTRES DE CHANGE (40, 41, 42 ET 43)

3.1.2.1.12.1 STRUCTURE DE L'ENREGISTREMENT GLOBAL

N°	Type	Longueur	Désignation	Répertoire
1	Numérique	1	Sens	Sens
2	Numérique	2	Code valeur	Code valeurs
3	Numérique	1	Nature remettant	Code natures des établissements
4	Numérique	2	Code remettant	Code institutions
5	Numérique	3	Code du centre régional ou de l'agence du remettant	Code centres régionaux et agences
6	Numérique	8	Date opération	-
7	Numérique	4	Numéro du lot	-
8	Numérique	2	Code enregistrement	Code enregistrements
9	Alpha numérique	3	Code devise	Code devises
10	Numérique	2	Rang	-
11	Numérique	15	Montant total des lettres de changes	-
12	Numérique	10	Nombre total	-
13	Alpha numérique	327	Zone libre	-

Longueur = 380 caractères

3.1.2.1.12.2 STRUCTURE DE L'ENREGISTREMENT DETAIL

N°	Type	Longueur	Désignation	Répertoire
1	Numérique	1	Sens	Sens
2	Numérique	2	Code valeur	Code valeurs
3	Numérique	1	Nature remettant	Code natures des établissements
4	Numérique	2	Code remettant	Code institutions
5	Numérique	3	Code du centre régional ou de l'agence du remettant	Code centres régionaux et agences
6	Numérique	8	Date opération	-
7	Numérique	4	Numéro du lot	-
8	Numérique	2	Code enregistrement	Code enregistrements
9	Alpha numérique	3	Code devise	Code devises
10	Numérique	2	Rang	(Constante 00)
11	Numérique	15	Montant de la lettre de change	-
12	Numérique	15	Montant des intérêts	-
13	Numérique	15	Montant des frais du protêt	-
14	Numérique	12	Numéro de la lettre de change	
15	Numérique	20	RIB du tiré	-
16	Numérique	20	RIB du tiré initial	
17	Numérique	2	Code institution destinataire	Code institutions
18	Numérique	3	Code du centre régional ou de l'agence du destinataire	Code centres régionaux et agences
19	Numérique	20	RIB du cédant (bénéficiaire)	-
20	Alpha numérique	30	Nom et prénom ou raison sociale du cédant (bénéficiaire)	-
21	Alpha num	30	Nom du tiré	-
22	Alpha Num	30	Références commerciales du tiré	-

23	Numérique	1	Code d'acceptation	Code acceptation
24	Numérique	1	Code endossement et aval	Code endossement
25	Numérique	8	Date d'échéance	-
26	Numérique	8	Date d'échéance initiale	
27	Numérique	8	Date de création de la lettre de change	-
28	Alpha num	30	Lieu de création (1)	Ville ou localité
29	Alpha num	30	Références commerciales du tireur	-
30	Numérique	1	Code ordre de payer	Code ordre de paiement
31	Numérique	1	Situation du cédant	Code cédants
32	Numérique	1	Nature du compte	Code natures du compte
33	Numérique	8	Date de compensation	-
34	Numérique	8	Motif de rejet	Code rejets
35	Numérique	6	Code risque BCT	Code risque BCT du tiré ou du principal obligé
36	Alpha num	29	Zone libre	-

Longueur = 380 caractères

(1) : Champ optionnel.

3.1.2.1.12.3 STRUCTURE DE L'ENREGISTREMENT COMPLEMENTAIRE

N°	Type	Longueur	Désignation	Répertoire
1	Numérique	1	Sens	Sens
2	Numérique	2	Code valeur	Code valeurs
3	Numérique	1	Nature remettant	Code natures des établissements
4	Numérique	2	Code remettant	Code institutions
5	Numérique	3	Code du centre régional ou de l'agence du remettant	Code centres régionaux et agences
6	Numérique	8	Date opération	-
7	Numérique	4	Numéro du lot	-
8	Numérique	2	Code enregistrement	Code enregistrements
9	Alpha num	3	Code devise	Code devises
10	Numérique	2	Rang	-
11	Numérique	12	Numéro de la lettre de change	
12	Alpha num	30	Nom ou raison sociale	-
13	Alpha num	30	Adresse	-
14	Numérique	1	Nature de l'identifiant	Code natures identification
15	Alpha num	15	Numéro identifiant	-
16	Numérique	6	Code risque BCT	-
17	Caractère spécial	258	Zone libre	-

Longueur = 380 caractères

3.1.2.2 STRUCTURE DES FICHIERS CAT

3.1.2.2.1 STRUCTURE DU FICHIER CAT CHEQUES

Nom du champ	Position	Longueur	Description
Numero chèque	1	7	
RIB Tiré	8	20	
Code banque remett	28	2	
Code agence remett	30	3	
date de capture	33	8	
Longueur recto	41	9	Taille de l'image recto
Position début recto	50	10	Position du début du recto dans le fichier .PAK
Longueur verso	60	9	Taille de l'image verso
Position début verso	69	10	Position du début du verso dans le fichier .PAK
Signature	79	128	La signature S-Banque ou S-CCE
Référence de la clé	207	11	La référence de la clé publique S-Banque ou S-CCE
Montant	218	15	Montant du chèque
Code valeur	233	2	Code valeur du chèque scanné
Code correction piste CMC7	235	1	0 : si piste CMC7 n'a pas été corrigée 1 : si piste CMC7 a été corrigée
Filler	236	25	Zone non utilisée

Longueur : 260

3.1.2.2.2 STRUCTURE DU FICHIER CAT LDC

Nom du champ	Position	Longueur	Description
Identifiant du document	1	12	Indique la référence d'une image ; correspond au n° effet.
RIB du Tiré	13	20	
Code banque remettante	33	2	Code de la banque remettante
Code agence remettante	35	3	Code de l'agence remettante
Date de capture	38	8	Date de la capture de la lettre de change
Longueur recto	46	9	Taille de l'image recto
Position début recto	55	10	Position du début du recto dans le fichier .PAK
Longueur verso	65	9	Taille de l'image verso
Position début verso	74	10	Position du début du verso dans le fichier .PAK
Signature	84	128	La signature S-Banque ou S-CCE
Référence de la clé	212	11	La référence de la clé publique S-Banque ou S-CCE
Montant	223	15	Montant de la lettre de change
Code valeur	238	2	=41 par défaut
Code correction piste CMC7	240	1	0 : si n° effet n'a pas été corrigé 1 : si n° effet a été corrigé
Filler	241	30	Zone non utilisée

Longueur : 270

3.1.2.3 STRUCTURE DU FICHIER DATA

3.1.2.3.1 DATA chèque

3.1.2.3.1.1 STRUCTURE DE L'ENREGISTREMENT GLOBAL

NOM DU CHAMP	POSITION	LONGUEUR	DESCRIPTION
Code enregistrement	1	1	1 : enregistrement global
RIB du bénéficiaire	2	20	Indique le RIB du bénéficiaire
N° du Lot	22	7	Indique le numéro du Lot
Nombre de chèques	29	10	Nombre de chèques du Lot
Montant global	39	15	Le montant global du Lot
Code état réconciliation	54	2	Le code état de réconciliation
Informations complémentaires	56	20	Informations concernant la remise
Filler	76	24	Zone inutilisée

Longueur = 100

3.1.2.3.1.2 STRUCTURE DE L'ENREGISTREMENT DETAIL

NOM DU CHAMP	POSITION	LONGUEUR	DESCRIPTION
Code enregistrement	1	1	2 : enregistrement détail
N° du Lot	2	7	Indique le numéro du Lot
CMC7	9	32	Ligne CMC7
Date Capture	41	8	Date Capture
Montant du chèque	49	15	Le montant du chèque
Code état réconciliation	64	2	Le code état de réconciliation
Code Valeur	66	2	Code Valeur
Filler	68	103	Zone inutilisée

Longueur = 170

3.1.2.3.2 DATA LDC

3.1.2.3.2.1 STRUCTURE DE L'ENREGISTREMENT GLOBAL

NOM DU CHAMP	POSITION	LONGUEUR	DESCRIPTION
Code enregistrement	1	1	1 : enregistrement global
RIB du bénéficiaire	2	20	Indique le RIB du bénéficiaire
N° du Lot	22	7	Indique le numéro du Lot
Nombre de lettres de changes	29	10	Nombre de lettres de change du Lot
Montant global	39	15	Le montant global du Lot
Code état réconciliation	54	2	Le code état de réconciliation
Informations complémentaires	56	20	Informations concernant la remise
Nom utilisateur	76	20	Nom du dernier utilisateur
Filler	96	145	Zone inutilisée

Longueur = 240

Remarque : Dans le cas de scannérisation par lot, le champ « Nom utilisateur » doit rester à blanc.

3.1.2.3.2.2 STRUCTURE DES ENREGISTREMENTS DETAILS

NOM DU CHAMP	POSITION	LONGUEUR	DESCRIPTION
Code enregistrement	1	1	2 : enregistrement détail
N° du Lot	2	7	Indique le numéro du Lot
Piste CMC7	9	12	N° Lettre change
RIB tiré	21	20	RiB Tiré
Montant de la lettre de change	41	15	Le montant de la lettre de change
Date d'échéance initiale	56	8	
Nom du tireur	64	30	
Lieu de création	94	30	Ville ou localité
Date de création	124	8	
Nom du cédant	132	30	
Adresse du tiré	162	30	
Code acceptation	192	1	

Code état réconciliation	193	2	Le code état de réconciliation
Nom utilisateur	195	20	Nom du dernier utilisateur
Filler	215	26	Zone inutilisée

Longueur = 240

3.1.2.4 SITUATIONS NETTES INDIVIDUELLES .SIV/SIG/SNI/SNG

3.1.2.4.1 STRUCTURE DE L'ENREGISTREMENT GLOBAL

N°	Type	Longueur	Désignation	Répertoire
1	Numérique	1	Sens	2 : Retour du centre vers l'institution destinataire
2	Numérique	2	Code enregistrement	Répertoire de codification des enregistrements
3	Numérique	8	Date opération	-
4	Numérique	2	Code valeur	Code valeurs(10-20-30-40)
5	Numérique	3	Code devise	788
6	Numérique	3	Code institution présentatrice	Répertoire de codification des institutions (code bct =00)
7	Numérique	3	Code banque destinataire	Répertoire de codification des institutions (code bct =00)
8	Numérique	8	Nombre total remis	Nombre total = Σ des nombres des enregistrements détails
9	Numérique	15	Montant total remis	Avec 3 chiffres après la virgule Montant total = Σ des montants des enregistrements détails
10	Numérique	8	Nombre total rendu	Nombre total = Σ des nombres des enregistrements détails
11	Numérique	15	Montant total rendu	Avec 3 chiffres après la virgule Montant total = Σ des montants des enregistrements détails
12	Numérique	8	Nombre total reçu	Nombre total = Σ des nombres des enregistrements détails
13	Numérique	15	Montant total reçu	Avec 3 chiffres après la virgule Montant total = Σ des montants des enregistrements détails
14	Numérique	8	Nombre total repris	Nombre total = Σ des nombres des enregistrements détails
15	Numérique	15	Montant total repris	Avec 3 chiffres après la virgule Montant total = Σ des montants des enregistrements détails
16	Caractère spécial	36	Zone libre	

Longueur = 150 caractères

3.1.2.4.2 STRUCTURE DE L'ENREGISTREMENT DETAIL

N°	Type	Longueur	Désignation	Répertoire
1	Numérique	1	Sens	2 : Retour du centre vers l'institution destinataire
2	Numérique	2	Code enregistrement	Répertoire de codification des enregistrements
3	Numérique	8	Date opération	Sous forme AAAAMMJJ
4	Numérique	2	Code valeur	Code valeurs(10-20-30-40)
4	Numérique	3	Code Devise	788

5	Numérique	3	Code institution présentatrice	Répertoire de codification des institutions (code bct =00)
6	Numérique	3	Code banque destinataire	Répertoire de codification des institutions (code bct =00)
9	Numérique	8	Nombre remis	
10	Numérique	15	Montant remis	Avec 3 chiffres après la virgule
11	Numérique	8	Nombre rendu	
12	Numérique	15	Montant rendu	Avec 3 chiffres après la virgule
13	Numérique	8	Nombre reçu	
14	Numérique	15	Montant reçu	Avec 3 chiffres après la virgule
15	Numérique	8	Nombre repris	
16	Numérique	15	Montant repris	Avec 3 chiffres après la virgule
17	Caractère spécial	36	Zone libre	

Longueur = 150 caractères

3.1.2.5 SITUATIONS NETTES RECAPITULATIVES GENERALES (.SNR)

3.1.2.5.1 STRUCTURE DE L'ENREGISTREMENT GLOBAL

N°	Type	Longueur	Désignation	Répertoire
1	Numérique	1	Sens	2 : Retour du centre vers l'institution destinataire
2	Numérique	2	Code enregistrement	Répertoire de codification des enregistrements
3	Numérique	8	Date opération	Sous forme AAAAMMJJ Date système Date de transmission à la BCT
4	Numérique	2	Code valeur	Code valeurs(10-20-30-40)
5	Numérique	3	Code devise	788
6	Numérique	2	Rang	00
7	Numérique	2	Code BCT	code BCT =00
8	Numérique	1	Signe	D :si montant net compensation est < 0 C :si montant net compensation est > 0
9	Numérique	15	Montant total	Avec 3 chiffres après la virgule Montant total = Σ des montants des enregistrements détails
10	Numérique	10	Nombre total	Nombre total = Σ des nombres des enregistrements détails
11	Numérique	15	Montant remis	Avec 3 chiffres après la virgule
12	Numérique	10	Nombre remis	
13	Numérique	15	Montant rendu	Avec 3 chiffres après la virgule
14	Numérique	10	Nombre rendu	
15	Numérique	15	Montant reçu	Avec 3 chiffres après la virgule
16	Numérique	10	Nombre reçu	
17	Numérique	15	Montant repris	Avec 3 chiffres après la virgule
18	Numérique	10	Nombre repris	
19	Numérique	15	Montant rejets	Avec 3 chiffres après la virgule
20	Caractère spécial	9	Zone libre	

Longueur = 170 caractères

3.1.2.5.2 STRUCTURE DE L'ENREGISTREMENT DETAIL

N°	Type	Longueur	Désignation	Répertoire
1	Numérique	1	Sens	2 : Retour du centre vers l'institution destinataire
2	Numérique	2	Code enregistrement	Répertoire de codification des enregistrements
3	Numérique	8	Date opération	Sous forme AAAAMMJJ Date système Date de transmission à la BCT

4	Numérique	2	Code valeur	10 : virement 20 : prélèvement 30 : Chèque 40 : Effet
5	Numérique	3	Code devise	788
6	Numérique	2	Rang	Séquence de l'enregistrement détail
7	Numérique	2	Code institution	Répertoire de codification des banques
8	Numérique	1	Signe	D :si montant net compensation est < 0 C :si montant net compensation est > 0
9	Numérique	15	Montant	Avec 3 chiffres après la virgule
10	Numérique	15	Montant remis	Avec 3 chiffres après la virgule
11	Numérique	10	Nombre remis	
12	Numérique	15	Montant rendu	Avec 3 chiffres après la virgule
13	Numérique	10	Nombre rendu	
14	Numérique	15	Montant reçu	Avec 3 chiffres après la virgule
15	Numérique	10	Nombre reçu	
16	Numérique	15	Montant repris	Avec 3 chiffres après la virgule
17	Numérique	10	Nombre repris	
18	Numérique	15	Montant rejets	Avec 3 chiffres après la virgule
19	Caractère spécial	19	Zone libre	

Longueur = 170 caractères

3.1.2.6 STRUCTURE DES FICHIERS COMPTE RENDU

3.1.2.6.1 STRUCTURE DU FICHIER COMPTE RENDU PAR VALEUR (.CRS)

3.1.2.6.1.1 ENREGISTREMENT GLOBAL

N°	Type	Longueur	Désignation	Description
1	N	01	Sens	2 : Retour du centre vers participant destinataire
2	N	08	Date de génération	Date de génération
3	N	06	Heure génération	Heure de génération
4	N	02	Code Enregistrement	
5	N	08	Date Compensation	
6	N	03	Code Devise	788
7	N	02	Code Banque	-
8	N	10	Nombre d'enregistrements détails	Nombre de lignes détails
9	N	15	Montant global des opérations	Montant des opérations détails
10	αN	100	Zone Libre	

Longueur 155

3.1.2.6.1.2 ENREGISTREMENT DETAIL

N°	Type	Longueur	Désignation	Description
1	N	01	Sens	2 : Retour du centre vers participant destinataire
4	N	08	Date de génération	Date de génération
5	N	06	Heure génération	Heure de génération
6	N	04	N° du Lot	Numéro du Lot traitée
7	N	02	Code Enregistrement	
8	N	08	Date Compensation	
9	N	2	Code valeur du Lot traitée	Codes valeur
10	N	03	Code Devise	788
11	N	02	Code Banque	-
12	N	08	Date de génération	Date de génération du Lot
13	N	06	Heure génération	Heure de génération du Lot
14	N	14	Date et heure d'arrivée	Date et heure d'arrivée du Lot
15	N	14	Date et heure début traitements	Date et heure de contrôle du Lot
16	N	14	Date et heure fin traitements	Date et heure fin traitements du Lot
19	N	01	Sens du Lot traitée	1 : ENV : Aller compensation 2 : RCP:retour compensation
20	N	01	Etat de contrôle	1 : Acceptée 2 : Rejetée 3 : Acceptée partiellement
21	N	10	Nombre d'opérations acceptées	Nombre total d'opérations acceptées dans le Lot
22	N	15	Montant des opérations acceptées	Montant total des opérations acceptées dans le Lot
23	N	10	Nombre d'opérations rejetées	Nombre total d'opérations rejetées dans le Lot
24	N	15	Montant des opérations rejetées	Montant total des opérations rejetées dans le Lot
25	αN	11	Zone libre	

Longueur : 155

3.1.2.6.2 COMPTE RENDU FIN JOURNEE (.CPR)

3.1.2.6.2.1 ENREGISTREMENT GLOBAL

N°	Type	Longueur	Désignation	Description
1	N	01	Sens	2 : Retour du centre vers participant destinataire
2	N	08	Date de génération	Date de génération
3	N	06	Heure génération	Heure de génération
4	N	02	Code Enregistrement	
5	N	08	Date Compensation	
6	N	03	Code Devise	788
7	N	02	Code Banque	-
8	N	10	Nombre d'enregistrements détails	Nombre de lignes détails
9	N	15	Montant global des opérations	Montant des opérations détails
10	αN	100	Zone Libre	

Longueur : 155

3.1.2.6.2.2 ENREGISTREMENT DETAIL

N°	Type	Longueur	Désignation	Description
1	N	01	Sens	2 : Retour du centre vers participant destinataire
4	N	08	Date de génération	Date de génération
5	N	06	Heure génération	Heure de génération
6	N	04	N° du Lot	Numéro du Lot traitée
7	N	02	Code Enregistrement	
8	N	08	Date Compensation	
9	N	2	Code valeur du Lot traitée	Codes valeurs
10	N	03	Code Devise	788
11	N	02	Code Banque	-
12	N	08	Date de génération	Date de génération du Lot
13	N	06	Heure génération	Heure de génération du Lot
14	N	14	Date et heure d'arrivée	Date et heure d'arrivée du Lot
15	N	14	Date et heure début traitements	Date et heure de contrôle du Lot
16	N	14	Date et heure fin traitements	Date et heure fin traitements du Lot
19	N	01	Sens du Lot traitée	1: ENV : Aller compensation 2: RCP : retour compensation
20	N	01	Etat de contrôle	1 : Acceptée 2 : Rejetée 3 : Acceptée partiellement
21	N	10	Nombre d'opérations acceptées	Nombre total d'opérations acceptées dans le Lot
22	N	15	Montant des opérations acceptées	Montant total des opérations acceptées dans le Lot
23	N	10	Nombre d'opérations rejetées	Nombre total d'opérations rejetées dans le Lot
24	N	15	Montant des opérations rejetées	Montant total des opérations rejetées dans le Lot
25	αN	11	Zone libre	

Longueur : 155

3.1.2.6.3 COMPTE RENDU DEPOT LOT (.DEP)

N°	Type	Longueur	Désignation	Répertoire
1	Numérique	1	Sens	Sens
2	Numérique	2	Code valeur	Code valeurs
3	Numérique	1	Nature remettant	Code natures des établissements
4	Numérique	2	Code remettant	Code institutions
5	Numérique	3	Code du centre régional ou de l'agence du remettant	Code centres régionaux et agences
6	Numérique	8	Date opération	-
7	Numérique	4	Numéro du lot	-
8	Numérique	2	Code enregistrement	Code enregistrements
9	Alpha numérique	3	Code devise	Code devises
10	Numérique	15	Montant total opérations	-
11	Numérique	10	Nombre total opérations	-
12	Numérique	6	Heure de dépôt	Heure dépôt au poste adhérent
13	Alpha numérique	3	Zone libre	

Longueur = 60 caractères

3.2 ANNEXE 2 : MOTIFS DE REJET

LISTE DES MOTIFS DE REJET DETAILLES PAR VALEUR

	Motif	Virement (10)	Prélèvement (20)	CPP (30)	CPPP (31)	CPPARP (32)	CRP (33)	LCNN (40)	LCN (41)	OC (42)	BC (43)
01	OPPOSITION POUR PERTE			X			X	X	X	X	X
02	OPPOSITION POUR VOL			X			X	X	X	X	X
03	OPPOSISTION POUR FAILLITE			X			X	X	X	X	X
04	OPPOSITION POUR AUTRES MOTIFS	X	X	X			X	X	X	X	X
10	ABSENCE DE PROVISION		X	X			X	X	X		
11	INSUFFISANCE DE PROVISION		X	X			X	X	X		
12	INDISPONIBILITE DE PROVISION (Saisie-arrêt, ETC.)		X	X			X	X	X		
13	COMPTE CLOTURE	X	X	X			X	X	X		
14	CHEQUE<= 20D NE REPONDANT PAS AUX CONDITIONS DE PAIEMENT (circulaire n°96-03 du 15/04/1996)			X							
15	PROBLEME DE PROVISION SUR UN CHEQUE TIRE SUR SOI-MEME			X							
16	MONTANT RECLAME ERRONE				X	X					
17	MONTANT MAL SAISI			X			X	X	X	X	X
18	ORIGINE DE FONDS NON-JUSTIFIEEE	X									
20	TITULAIRE DU COMPTE DECEDE	X	X	X			X	X	X		
21	DONNEES MAL SAISIES (numéro, date, lieu d'émission)			X	X	X	X	X	X	X	X
22	MANQUE EMPREINTE DU SCANNER / CACHET DE LA BANQUE			X	X	X	X	X	X	X	X
23	MANQUE ENDOS (du bénéficiaire du chèque, lettre de change non endossée)			X	X	X	X	X	X		
24	VALEUR NON ENDOSSABLE										X
25	IMAGE NON EXPLOITABLE(image tronquée, image floue,)			X	X	X	X		X		
30	SIGNATURE MANQUANTE (compte fonctionnant conjointement, absence de signature du cédant,…)			X	X	X	X	X	X		

(30) : Chèque présenté pour paiement. (31) : Chèque présenté pour paiement partiel. (32) : Chèque présenté pour paiement après reconstitution de la provision.
(33) : Chèque représenté pour paiement. (40) : Lettre de change non normalisée. (41) : Lettre de change normalisée. (42) : Obligation cautionnée. (43) : Bon de caisse.

Motif		Virement (10)	Prélèvement (20)	CPP (30)	CPPP (31)	CPPARP (32)	CRP (33)	LCNN (40)	LCN (41)	OC (42)	BC (43)
31	VALEUR PRESCRITE			X			X	X	X	X	X
32	MENTIONS OBLIGATOIRES MANQUANTES			X	X	X	X	X	X	X	X
33	SIGNATURE NON CONFORME			X	X	X	X	X	X	X	X
34	DONNEES ERRONEES (autres données mal saisies)	X						X	X	X	X
35	ABSENCE DE SIGNATURE			X			X	X	X	X	X
36	VALEUR MAL PRESENTEE (mal libellée, surchargée, …)			X	X	X	X	X	X	X	X
37	ENDOSSEMENT IRREGULIER (endos multiples)			X							
38	VALEUR CONTREFAITE (chèque non confectionné par l'institution, valeur imitée)			X				X	X	X	X
39	VALEUR MAL ACHEMINEE (ne concerne pas l'institution, compte erroné, compte inexistant, débiteur non domicilié)	X	X	X				X	X	X	X
40	ABSENCE DE DOMICILIATION DE PRELEVEMENT		X								
41	LETTRE DE CHANGE CONTESTEE							X	X	X	X
42	ABSENCE D'INSTRUCTION DE PAIEMENT							X	X	X	X
43	VALEUR DEJA REGLEE		X	X	X	X	X	X	X	X	X
44	VALEUR DEJA REJETEE		X	X	X	X	X	X	X		
45	VALEUR NON PARVENUE							X		X	X
46	PROROGATION LETTRE DE CHANGE							X	X		
47	OPERATION NON-AUTORISEE (paiement sur un compte d'épargne, …)		X					X	X		
60	AUTRES MOTIFS	X	X					X	X	X	X

(30) : Chèque présenté pour paiement. (31) : Chèque présenté pour paiement partiel. (32) : Chèque présenté pour paiement après reconstitution de la provision.
(33) : Chèque représenté pour paiement. (40) : Lettre de change non normalisée. (41) : Lettre de change normalisée. (42) : Obligation cautionnée. (43) : Bon de caisse.

3.3 ANNEXE 3 : HIERARCHIE DES MOTIFS DE REJET POUR LES VALEURS CHEQUES

code	Libelle	Document Joint	Représentation
cheque inexploitable			
15	Problème de provision sur un chèque tiré sur soi-même	Papillon	NON
17	Montant mal saisi	Papillon	OUI
20	Titulaire de compte décédé	Papillon	NON
21	données mal saisies	Papillon	OUI
25	Image non exploitable	Papillon	OUI
31	Valeur prescrite	Papillon	NON
35	Absence de signature	Papillon	OUI
38	Valeur contrefaite	Papillon	NON
39	Chèque mal acheminé	Papillon	NON
43	Valeur déjà réglée	Papillon	NON
44	Valeur déjà rejetée	Papillon	OUI
motifs lies à l'opposition			
01	Opposition pour perte	CNP	NON
02	Opposition pour vol	CNP	NON
03	Opposition pour faillite	CNP	NON
04	Opposition pour autres motifs	CNP	NON
motifs lies à la provision			
10	Absence de provision	Préavis	OUI
11	Insuffisance de provision	Préavis	OUI
12	Indisponibilité de provision	Préavis	OUI
clôture du compte			
13	Compte clôturé	Doit être accompagné et suit le motif joint	OUI
motifs de vice de forme			
14	CHEQUE<= 20D NE REPONDANT PAS AUX CONDITIONS DE PAIEMENT	Papillon	NON
16	MONTANT RECLAME ERRONE	Papillon	OUI
22	Manque empreinte du scanner/cachet de l'institution	Papillon	OUI
23	Manque endos	Papillon	OUI
30	Signature manquante	Papillon	OUI
32	Mentions obligatoires manquantes	Papillon	OUI
33	Signature non-conforme	Papillon	OUI
36	Valeur mal présentée	Papillon	OUI
37	Endossement irrégulier	Papillon	NON

3.4 ANNEXE 4 : CONTROLES LOGIQUES ET REGLEMENTAIRES

3.4.1 CONTROLES LOGIQUES

3.4.1.1 VIREMENT

3.4.1.1.1 ENREGISTREMENT GLOBAL

La valeur doit être déposé avant l'heure de fin d'échangé Pré paramétré

Champ	Applicable à l'ensemble du lot	Contrôle	Code rejet	Libellé
Sens	oui	Le sens doit être égal à 1	53001	Sens erroné
Sens	oui	Le sens doit être identique dans l'ensemble du lot	53034	Sens non identique
Code valeur	oui	Le code valeur doit être égal à **10**	53002	Code valeur erroné
Code valeur	oui	Le code valeur doit être égal à **10** dans tous les enregistrements	53035	Code valeur non identique
Nature remettant	oui	Le code nature du remettant doit appartenir au répertoire	53003	Nature remettant erronée
Nature remettant	oui	Le code nature du remettant doit être le même dans tous le lot	53036	Nature remettant non identique
Code remettant	oui	Le code remettant doit appartenir au répertoire	53004	Code remettant erroné
Code remettant	oui	Le code remettant doit être le même dans tout le lot	53037	Code remettant non identique.
Code Centre régional /Agence remettant	oui	Le code centre régional / agence du remettant doit appartenir au répertoire	53005	Code Centre régional / Agence remettant erroné.
Code Centre régional /Agence remettant ***Hypothèse : Nature remettant***	oui	Le code centre régional / agence du remettant doit être différent des blancs *Code nature remettant = 2 ou 3*	53005	Code Centre régional / Agence remettant erroné.
Code Centre régional /Agence remettant ***Hypothèse : Nature remettant***	oui	Le code centre régional / agence du remettant doit être égal à des blancs *Code nature remettant = 1 ou 4*	53005	Code Centre régional / Agence remettant erroné.
Code Centre régional /Agence remettant	oui	Le code centre régional / agence du remettant doit être le même dans tout le lot.	53038	Code Centre régional / Agence remettant non identique.
Date opération	oui	Elle doit être égale à la date session	53006	Date opération erronée
Date opération	oui	Ce champ ne doit pas être vide	53006	Date opération erronée
Numéro du lot	oui	Le numéro du lot doit être le même dans tout le lot.	53039	Numéro du lot non identique
Numéro du lot	oui	Ce champ ne doit pas être vide.	53043	Numéro du lot erroné
Code enregistrement		Il est égal à 11 ou 12	53007	Code enregistrement global erroné

Code enregistrement		Si code enregistrement global =11 alors code enregistrement détail =21 Si code enregistrement global =12 alors code enregistrement détail =22	53007	Code enregistrement
Code devise	oui	Le code devise doit appartenir au répertoire des codes devises utilisés dans la compensation.	53009	Code devise erroné
Code devise	oui	Le code devise doit être le même dans tout le lot.	53040	Code devise non identique
Rang		Le rang doit être égal à 00	53019	Rang erroné
Montant total		Il doit être égal à la somme des montants figurant dans les enregistrements détails.	53010	Montant total erroné
Montant total		Ce champ ne doit pas être vide.	53010	Montant total erroné
Nombre total		Il doit être égal au total des enregistrements détails dans le lot.	53008	Nombre total des enregistrements erroné
Nombre total		Ce champ ne doit pas être vide.	53008	Nombre total des enregistrements erroné

3.4.1.1.2 ENREGISTREMENT DETAIL

Les champs communs avec l'enregistrement global font l'objet des mêmes contrôles. Toutefois, lorsqu'il existe des différences dans le contrôle, ce dernier est explicité dans ce paragraphe.

Champ	Contrôle	Code rejet	Libellé
Code remettant	Si - **Code enregistrement = 22** - **Et code enregistrement complémentaire = 2 ou 3** Alors code remettant = 17	53004	Code remettant erroné : Le code remettant doit être égal à 17 lorsque le virement rejeté est suivi d'une assignation postale.
Code enregistrement	Il doit être égal à 21 ou 22 (selon que l'enregistrement est présenté ou rejeté)	53007	Code enregistrement détail erroné
Code enregistrement	Le code enregistrement dans les détails doit être identique	53007	Le code enregistrement dans les détails doit être identique
Rang	Le rang doit être égal à 00	53019	Rang erroné
Montant	Ce champ ne doit pas être vide.	53045	Montant erroné : le champ doit comporter une valeur.
Montant	Le montant doit être > 0.	53045	Montant erroné : le champ doit être supérieur à zéro.
Montant	Le montant du virement doit être < ou = à un montant seuil.	53045	Le montant doit être inférieur ou égal au montant seuil.
Numéro du virement	Ce champ ne doit pas être vide.	53044	Numéro du virement erroné : ce champ doit comporter une valeur
~~**Numéro du virement**~~	~~Si code enregistrement = 21 :~~ ~~Le numéro de virement doit être unique par adhérent et par jour.~~	~~53044~~	~~Numéro du virement erroné : ce numéro existe déjà.~~
RIB donneur d'ordres	Ce champ ne doit pas être vide.	53011	RIB du payeur erroné
RIB donneur d'ordres	Le code banque dans le RIB doit appartenir au répertoire des codes banques.	53011	RIB du payeur erroné : Code banque erroné
RIB donneur d'ordres	Le code agence dans le RIB doit appartenir au répertoire des codes agences et doit correspondre au code banque figurant dans le RIB.	53011	RIB du payeur erroné : Code agence erroné
RIB donneur d'ordres	La clé du RIB doit être calculée selon l'algorithme utilisé par les banques.	53011	RIB du payeur erroné : clé erronée
RIB donneur d'ordres	***Si Code enregistrement =21 :*** Le code banque doit être égal au code remettant	53011	RIB du payeur erroné : ce RIB n'appartient pas à l'institution remettante
RIB donneur d'ordres	***Si Code enregistrement =22 :*** Le code banque doit être égal au code destinataire	53011	RIB du payeur erroné : ce RIB n'appartient pas à l'institution destinataire
Nom et prénom ou raison sociale du donneur d'ordres	Ce champ ne doit pas être vide	53060	Nom du donneur d'ordres erroné : ce champ doit comporter une valeur
Code institution destinataire	Le code doit appartenir au répertoire des codes institution.	53012	Code institution destinataire erroné

Code institution destinataire	Le code institution destinataire doit être différent du code remettant	53041	Codes destinataire / remettant identiques
Code institution destinataire	Si **1- <u>Code enregistrement complémentaire = 2 ou 3,</u>** **2- *et Code enregistrement =21*** Code destinataire = 17	53012	Code institution destinataire erroné
Code Centre régional / agence destinataire	Ce champ doit être à blanc.	53013	Code centre régional / agence destinataire erroné : ce champ doit être à blanc.
RIB bénéficiaire	Ce champ ne doit pas être vide.	53014	RIB bénéficiaire erroné
RIB bénéficiaire	Le code banque dans le RIB doit appartenir au répertoire des codes banques.	53014	RIB bénéficiaire erroné : code banque erroné
RIB bénéficiaire	Le code agence dans le RIB doit appartenir au répertoire des codes agences et doit correspondre au code banque figurant dans le RIB.	53014	RIB bénéficiaire erroné : code agence erroné
RIB bénéficiaire	La clé du RIB doit être calculée selon l'algorithme utilisé par les banques.	53014	RIB bénéficiaire erroné : clé erronée
RIB bénéficiaire	***Si Code enregistrement =21 :*** Le code banque doit être égal au code destinataire	53014	RIB bénéficiaire erroné : ce RIB n'appartient pas à l'institution destinataire
RIB bénéficiaire	***Si Code enregistrement =22 :*** Le code banque doit être égal au code remettant	53014	RIB bénéficiaire erroné : ce RIB n'appartient pas à l'institution remettante
Code enregistrement complémentaire et / ou assignation postale	Ce code doit appartenir au répertoire (0, 1, 2, 3)	53017	Code enregistrement complémentaire / Assignation Postale erroné.
Nombre des enregistrements complémentaires	Il doit être égal au total des enregistrements complémentaires qui suivent l'enregistrement détail.	53018	Nombre d'enregistrements complémentaires erroné
Date de compensation initiale	Lorsque le **code enregistrement = 22**, ce champ doit comporter une valeur	53042	Date de compensation initiale erronée.
Motif de rejet	Le motif de rejet doit appartenir au répertoire des motifs de rejet	53015	Motif de rejet erroné
Motif de rejet	Le motif de rejet doit être applicable au virement	53015	Motif de rejet erroné : ce motif ne peut être appliqué au virement.
Motif de rejet	Lorsque le **code enregistrement = 22**, Le motif de rejet doit être <> 0000000	53015	Motif de rejet erroné : si code enregistrement = 22, alors le motif rejet doit être différent de 0000000.
Motif de rejet	Lorsque le **code enregistrement = 22**, Le même motif de rejet ne doit figurer qu'une seule fois.	53015	Motif de rejet erroné : Motif répété

Identifiant du virement	L'identifiant du virement doit être unique **: numéro du virement+RIB donneur d'ordre + RIB bénéficiaire**	53044	Virement dupliqué

Motif de rejet	Lorsque le **code enregistrement = 21**, Le motif de rejet doit être = 0000000	53015	Motif de rejet erroné : si code enregistrement = 21, alors le motif rejet doit être égal à 0000000.
Situation du donneur d'ordres	La valeur de ce champ doit appartenir à {0,1}	53023	Situation du payeur erronée.
Type de compte du donneur d'ordres	La valeur de ce champ doit appartenir à {1,2,3}	53058	Type de compte du payeur erroné
Nature de compte	La valeur de ce champ doit appartenir à {0,1}	53024	Nature de compte du payeur erronée
Nature de compte	Lorsque : 1. ***Type de compte = 2 ou 3 et*** 2. ***Situation du donneur d'ordres =0*** Alors, ce champ doit comporter une valeur	53024	Nature de compte du payeur erronée
Nature de compte	Lorsque ***Situation du donneur d'ordres =1*** Alors, ce champ doit être à blanc.	53024	Nature de compte du payeur erronée
Nature de compte	Lorsque ***Type de compte =1*** Alors, ce champ doit être à blanc.	53024	Nature de compte du payeur erronée
Existence d'un dossier de change et de commerce extérieur	La valeur de ce champ doit être appartenir à { ,1}	53059	Code existence de dossier de change erroné

3.4.1.1.3 ENREGISTREMENT COMPLEMENTAIRE

Champ	Contrôles	Code rejet	Libellé
Code enregistrement	Il doit être égal à 21 ou 22 (selon que l'enregistrement est présenté ou rejeté)	53007	Code enregistrement détail erroné
Rang	Le rang doit appartenir à {01,20}	53019	Rang erroné
Numéro du virement	Ce champ ne doit pas être vide.	53044	Numéro du virement erroné : ce champ doit comporter une valeur

3.4.1.2 ASSIGNATION POSTALE

Champ	Contrôles	Code rejet	Libellé
Code enregistrement	Il doit être égal à 21 ou 22 (selon que l'enregistrement est présenté ou rejeté)	53007	Code enregistrement détail erroné
Rang	Le rang doit être égal à 50	53019	Rang erroné
Numéro du virement	Ce champ ne doit pas être vide.	53044	Numéro du virement erroné : ce champ doit comporter une valeur

3.4.1.3 PRELEVEMENT

3.4.1.3.1 ENREGISTREMENT GLOBAL

Champ	Applicable à l'ensemble du lot	Contrôle	Code rejet	Libellé
Sens	oui	Le sens doit être égal à 1	53001	Sens erroné
Sens	oui	Le sens doit être identique dans l'ensemble du lot	53034	Sens non identique
Code valeur	oui	Le code valeur doit être égal à **20**	53002	Code valeur erroné
Code valeur	oui	Le code valeur doit être égal à **20** dans tous les enregistrements	53035	Code valeur non identique
Nature remettant	oui	Le code nature du remettant doit appartenir au répertoire	53003	Nature remettant erronée
Nature remettant	oui	Le code nature du remettant doit être le même dans tous le lot	53036	Nature remettant non identique
Code remettant	oui	Le code remettant doit appartenir au répertoire	53004	Code remettant erroné
Code remettant	oui	Le code remettant doit être le même dans tous le lot	53037	Code remettant non identique.
Code Centre régional /Agence remettant	oui	Le code centre régional / agence du remettant doit appartenir au répertoire	53005	Code Centre régional / Agence remettant erroné.
Code Centre régional /Agence remettant ***Hypothèse : Nature remettant***	oui	Le code centre régional / agence du remettant doit être différent des blancs *Code nature remettant = 2 ou 3*	53005	Code Centre régional / Agence remettant erroné.
Code Centre régional /Agence remettant ***Hypothèse : Nature remettant***	oui	Le code centre régional / agence du remettant doit être égal à des blancs *Code nature remettant = 1 ou 4*	53005	Code Centre régional / Agence remettant erroné.
Code Centre régional /Agence remettant	oui	Le code centre régional / agence du remettant doit être le même dans tout le lot.	53038	Code Centre régional / Agence remettant non identique.
Date opération	oui	Elle doit être égale à la date session	53006	Date opération erronée
Date opération	oui	Ce champ ne doit pas être vide	53006	Date opération erronée
Numéro du lot	oui	Le numéro du lot doit être le même dans tout le lot.	53039	Numéro du lot non identique
Numéro du lot	oui	Ce champ ne doit pas être vide.	53043	Numéro du lot erroné
Code enregistrement		Il est égal à 11 ou 12	53007	Code enregistrement global erroné

Code enregistrement		Si code enregistrement global =11 alors code enregistrement détail =21 Si code enregistrement global =12 alors code enregistrement détail =22	53007	Code enregistrement
Code devise	oui	Le code devise doit appartenir au répertoire des codes devises utilisés dans la compensation.	53009	Code devise erroné
Code devise	oui	Le code devise doit être le même dans tout le lot.	53040	Code devise non identique
Montant total		Il doit être égal à la somme des montants figurant dans les enregistrements détails.	53010	Montant total erroné
Montant total		Ce champ ne doit pas être vide.	53010	Montant total erroné
Nombre total		Il doit être égal au total des enregistrements détails dans le lot.	53008	Nombre total des enregistrements erroné
Nombre total		Ce champ ne doit pas être vide.	53008	Nombre total des enregistrements erroné

3.4.1.3.2 ENREGISTREMENT DETAIL

Les champs communs avec l'enregistrement global font l'objet des mêmes contrôles. Toutefois, lorsqu'il existe des différences dans le contrôle, ce dernier est explicité dans ce paragraphe.

Champ	Contrôle	Code rejet	Libellé
Code enregistrement	Il doit être égal à 21 ou 22 (selon que l'enregistrement est présenté ou rejeté)	53007	Code enregistrement détail erroné
Code enregistrement	Le code enregistrement dans les détails doit être identique	53007	Le code enregistrement dans les détails doit être identique
Montant	Ce champ ne doit pas être vide.	53045	Montant erroné : le champ doit comporter une valeur.
Montant	Le montant du prélèvement doit être < ou = à un montant seuil.	53045	Le montant du prélèvement doit être inférieur ou égal à un montant seuil.
Numéro du Prélèvement	Ce champ ne doit pas être vide.	53044	Numéro du prélèvement erroné : ce champ doit comporter une valeur
RIB PAYEUR	Ce champ ne doit pas être vide.	53011	RIB du payeur erroné
RIB payeur	Le code banque dans le RIB doit appartenir au répertoire des codes banques.	53011	RIB du payeur erroné : Code banque erroné
RIB payeur	Le code agence dans le RIB doit appartenir au répertoire des codes agences et doit correspondre au code banque figurant dans le RIB.	53011	RIB du payeur erroné : Code agence erroné
RIB payeur	La clé du RIB doit être calculée selon l'algorithme utilisé par les banques.	53011	RIB du payeur erroné : clé erronée

RIB payeur	***Si Code enregistrement =21 :*** Le code banque doit être égal au code remettant	53011	RIB du payeur erroné : ce RIB n'appartient pas à l'institution destinataire
RIB payeur	***Si Code enregistrement =22 :*** Le code banque doit être égal au code destinataire	53011	RIB du payeur erroné : ce RIB n'appartient pas au remettant
Code institution destinataire	Le code doit appartenir au répertoire des codes institution.	53012	Code institution destinataire erroné
Code institution destinataire	Le code institution destinataire doit être différent du code remettant	53041	Codes destinataire / remettant identiques
Code Centre régional / agence destinataire	Ce champ doit être à blanc.	53013	Code centre régional / agence destinataire erroné : ce champ doit être à blanc.
RIB bénéficiaire	Ce champ ne doit pas être vide.	53014	RIB bénéficiaire erroné
RIB bénéficiaire	Le code banque dans le RIB doit appartenir au répertoire des codes banques.	53014	RIB bénéficiaire erroné : code banque erroné
RIB bénéficiaire	Le code agence dans le RIB doit appartenir au répertoire des codes agences et doit correspondre au code banque figurant dans le RIB.	53014	RIB bénéficiaire erroné : code agence erroné
RIB bénéficiaire	La clé du RIB doit être calculée selon l'algorithme utilisé par les banques.	53014	RIB bénéficiaire erroné : clé erronée
RIB bénéficiaire	***Si Code enregistrement =21 :*** Le code banque doit être égal au code destinataire	53014	RIB bénéficiaire erroné : ce RIB n'appartient pas au remettant.
RIB bénéficiaire	***Si Code enregistrement =22 :*** Le code banque doit être égal au code remettant	53014	RIB bénéficiaire erroné : ce RIB n'appartient pas au destinataire.
Code national de l'émetteur de prélèvement	Le code doit appartenir au répertoire	53020	Code émetteur du prélèvement inconnu
Date de compensation initiale	Lorsque le **code enregistrement = 22**, ce champ doit comporter une valeur	53042	Date de compensation initiale erronée.
Motif de rejet	Le motif de rejet doit appartenir au répertoire des motifs de rejet	53015	Motif de rejet erroné
Motif de rejet	Le motif de rejet doit être applicable au Prélèvement	53015	Motif de rejet erroné : ce motif ne peut être appliqué au Prélèvement.
Motif de rejet	Lorsque le **code enregistrement = 22**, Le motif de rejet doit être <> 0000000	53015	Motif de rejet erroné : si code enregistrement = 22, alors le motif rejet doit être différent de 0000000.
Motif de rejet	Lorsque le **code enregistrement = 22**, Le même motif de rejet ne doit figurer qu'une seule fois.	53015	Motif de rejet erroné : Motif répété
Motif de rejet	Lorsque le **code enregistrement = 21**, Le motif de rejet doit être = 0000000	53015	Motif de rejet erroné : si code enregistrement = 21, alors le motif rejet doit être égal à 0000000.

Date d'échéance	Ce champ ne doit pas comporter des blancs.	53016	Date d'échéance erronée.
Date d'échéance	SI Code enregistrement =21 alors la date d'échéance doit être = à la date de session	53016	Date d'échéance erronée : La date d'échéance doit être égale à la date de session
Date d'échéance	- Si date de l'opération ≥ e, le prélèvement est accepté. - Si date de l'opération < e, le prélèvement est rejeté.	54002	Présentation anticipée
Numéro de référence du contrat de domiciliation	Ce champ ne doit pas comporter des blancs.	53047	Numéro de référence du contrat de domiciliation erroné : ce champ doit comporter une valeur
~~**Numéro de prélèvement**~~	~~**Si code enregistrement = 21,** ce numéro doit être unique par jour et par adhérent.~~	~~53044~~	~~Numéro de prélèvement erroné : ce numéro doit être unique.~~
Montant du prélèvement	Le montant doit être > 0	53045	Montant erroné.
Identifiant du prélèvement	L'identifiant du prélèvement doit être unique **: numéro du prélèvement+RIB débiteur +RIB créancier**	53044	Prélèvement dupliqué

3.4.1.4 DOMICILIATION DES PRELEVEMENTS

3.4.1.4.1 ENREGISTREMENT GLOBAL

Champ	Applicable à l'ensemble du lot	Contrôle	Code rejet	Libellé
Sens	oui	Le sens doit être égal à 1	53001	Sens erroné
Sens	oui	Le sens doit être identique dans l'ensemble du lot	53034	Sens non identique
Code valeur	oui	Le code valeur doit être égal à **80**	53002	Code valeur erroné
Code valeur	oui	Le code valeur doit être égal à **80** dans tous les enregistrements	53035	Code valeur non identique
Nature remettant	oui	Le code nature du remettant doit appartenir au répertoire	53003	Nature remettant erronée
Nature remettant	oui	Le code nature du remettant doit être le même dans tout le lot	53036	Nature remettant non identique
Code remettant	oui	Le code remettant doit appartenir au répertoire	53004	Code remettant erroné
Code remettant	oui	Le code remettant doit être le même dans tout le lot	53037	Code remettant non identique.
Code Centre régional /Agence remettant	oui	Le code centre régional / agence du remettant doit appartenir au répertoire	53005	Code Centre régional / Agence remettant erroné.
Code Centre régional /Agence remettant	oui	Le code centre régional / agence du remettant doit être différent des blancs	53005	Code Centre régional / Agence remettant erroné.

Hypothèse : Nature remettant		*Code nature remettant = 2 ou 3*		
Code Centre régional /Agence remettant ***Hypothèse : Nature remettant***	oui	Le code centre régional / agence du remettant doit être égal à des blancs *Code nature remettant = 1 ou 4*	53005	Code Centre régional / Agence remettant erroné.
Code Centre régional /Agence remettant	oui	Le code centre régional / agence du remettant doit être le même dans tout le lot.	53038	Code Centre régional / Agence remettant non identique.
Date opération	oui	Elle doit être égale à la date session	53006	Date opération erronée
Numéro du lot	oui	Le numéro du lot doit être le même dans tout le lot.	53039	Numéro du lot non identique
Numéro du lot	oui	Ce champ ne doit pas être vide.	53043	Numéro du lot erroné
Code enregistrement		Il est égal à 11	53007	Code enregistrement global erroné.
Code devise	oui	Le code devise doit appartenir au répertoire des codes devises utilisés dans la compensation.	53009	Code devise erroné
Code devise	oui	Le code devise doit être le même dans tout le lot.	53040	Code devise non identique
Nombre de contrats de domiciliations		Il doit être égal au total des enregistrements détails dans le lot.	53008	Nombre total des enregistrements erroné

3.4.1.4.2 ENREGISTREMENT DETAIL

Les champs communs avec l'enregistrement global font l'objet des mêmes contrôles. Toutefois, lorsqu'il existe des différences dans le contrôle, ce dernier est explicité dans ce paragraphe.

Champ	Contrôle	Code rejet	Libellé
Code enregistrement	Il doit être égal à 21	53007	Code enregistrement détail erroné
Code enregistrement	Le code enregistrement dans les détails doit être identique	53007	Le code enregistrement dans les détails doit être identique
RIB payeur	Ce champ ne doit pas être vide.	53011	RIB du payeur erroné
RIB payeur	Le code banque dans le RIB doit appartenir au répertoire des codes banques.	53011	RIB du payeur erroné : Code banque erroné
RIB payeur	Le code agence dans le RIB doit appartenir au répertoire des codes agences et doit correspondre au code banque figurant dans le RIB.	53011	RIB du payeur erroné : Code agence erroné
RIB payeur	La clé du RIB doit être calculée selon l'algorithme utilisé par les banques.	53011	RIB du payeur erroné : clé erronée
RIB payeur	***Si Code enregistrement =21 :*** Le code banque doit être égal au code destinataire	53011	RIB du payeur erroné : ce RIB n'appartient pas à l'institution destinataire
Code institution destinataire	Le code doit appartenir au répertoire des codes institution.	53012	Code institution destinataire erroné
Code institution destinataire	Le code institution destinataire doit être différent du code remettant	53041	Codes destinataire / remettant identiques
Code Centre régional / agence destinataire	Ce champ doit être à blanc.	53013	Code centre régional / agence destinataire erroné : ce champ doit être à blanc.
Code national de l'émetteur de prélèvement	Le code doit appartenir au répertoire	53020	Code émetteur du prélèvement inconnu
Code du payeur	Le code doit appartenir au répertoire	53021	Code du payeur erroné
Code mis à jour	Le code doit appartenir au répertoire	53022	Code mis à jour erroné
Date de mise à jour	Ce champ ne doit pas comporter des blancs.	53046	Date de mise à jour erronée : ce champ doit comporter une valeur.
Numéro de référence du contrat de domiciliation	Ce champ ne doit pas comporter des blancs.	53047	Numéro de référence du contrat erroné : ce champ doit comporter une valeur.
Numéro de la domiciliation	Ce champ ne doit pas comporter des blancs.	53044	Numéro de domiciliation erroné : ce champ doit comporter une valeur.

3.4.1.5 CHEQUE

3.4.1.5.1 ENREGISTREMENT GLOBAL

Champ	Applicable à l'ensemble du lot	Contrôle	Code rejet	Libellé
Sens	oui	Le sens doit être égal à 1	53001	Sens erroné
Sens	oui	Le sens doit être identique dans l'ensemble du lot	53034	Sens non identique
Code valeur	oui	Le code valeur doit être égal à **30**	53002	Code valeur erroné
Code valeur	oui	Le code valeur doit être égal à **30** dans tous les enregistrements	53035	Code valeur non identique
Nature remettant	oui	Le code nature du remettant doit appartenir au répertoire	53003	Nature remettant erronée
Nature remettant	oui	Le code nature du remettant doit être le même dans tous le lot	53036	Nature remettant non identique
Code remettant	oui	Le code remettant doit appartenir au répertoire	53004	Code remettant erroné
Code remettant	oui	Le code remettant doit être le même dans tous le lot	53037	Code remettant non identique.
Code Centre régional /Agence remettant	oui	Le code centre régional / agence du remettant doit appartenir au répertoire	53005	Code Centre régional / Agence remettant erroné.
Code Centre régional /Agence remettant ***Hypothèse : Nature remettant***	oui	Le code centre régional / agence du remettant doit être différent des blancs *Code nature remettant = 2 ou 3*	53005	Code Centre régional / Agence remettant erroné.
Code Centre régional /Agence remettant ***Hypothèse : Nature remettant***	oui	Le code centre régional / agence du remettant doit être égal à des blancs *Code nature remettant = 1 ou 4*	53005	Code Centre régional / Agence remettant erroné.
Code Centre régional /Agence remettant	oui	Le code centre régional / agence du remettant doit être le même dans tout le lot.	53038	Code Centre régional / Agence remettant non identique.
Date opération	oui	Elle doit être égale à la date session	53006	Date opération erronée
Date opération	oui	Ce champ ne doit pas être vide	53006	Date opération erronée
Code enregistrement	oui	Il est égal à 11 ou 12	53007	Code enregistrement global erroné
Code enregistrement		Si code enregistrement global =11 alors code enregistrement détail =21 Si code enregistrement global =12 alors code enregistrement détail =22	53007	Code enregistrement

Montant total		Il doit être égal à la somme des montants figurant dans les enregistrements détails.	53010	Montant total erroné
Montant total		Ce champ ne doit pas être vide.	53010	Montant total erroné
Nombre total		Il doit être égal au total des enregistrements détails dans le lot.	53008	Nombre total des enregistrements erroné
Nombre total		Ce champ ne doit pas être vide.	53008	Nombre total des enregistrements erroné
Code devise	oui	Le code devise doit appartenir au répertoire des codes devises utilisés dans la compensation.	53009	Code devise erroné
Code devise	oui	Le code devise doit être le même dans tout le lot.	53040	Code devise non identique
Numéro du lot	oui	Le numéro du lot doit être le même dans tout le lot.	53039	Numéro du lot non identique
Numéro du lot	oui	Ce champ ne doit pas être vide.	53043	Numéro du lot erroné

3.4.1.5.2 ENREGISTREMENT DETAIL

Les champs communs avec l'enregistrement global font l'objet des mêmes contrôles. Toutefois, lorsqu'il existe des différences dans le contrôle, ce dernier est explicité dans ce paragraphe.

Champ	Contrôle	Code rejet	Libellé
Code enregistrement	Il doit être égal à 21 ou 22 (selon que l'enregistrement est présenté ou rejeté)	53007	Code enregistrement détail erroné
Code enregistrement	Le code enregistrement dans les détails doit être identique	53007	Le code enregistrement dans les détails doit être identique
RIB Tireur	Ce champ ne doit pas être vide.	53011	RIB du tireur erroné
RIB Tireur	Le code banque dans le RIB doit appartenir au répertoire des codes banques.	53011	RIB du tireur erroné : Code banque erroné
RIB Tireur	Le code agence dans le RIB doit appartenir au répertoire des codes agences et doit correspondre au code banque figurant dans le RIB.	53011	RIB du tireur erroné : Code agence erroné
RIB Tireur	La clé du RIB doit être calculée selon l'algorithme utilisé par les banques.	53011	RIB du tireur erroné : clé erronée
RIB Tireur	Si le code enregistrement = 21 Le code banque dans le RIB doit être égal au code destinataire ou le code d'une banque représentée par le destinataire.	53011	RIB du tireur erroné : le code banque n'appartient pas au destinataire.
RIB Tireur	Si le code enregistrement = 22 Le code banque dans le RIB doit être égal au code remettant ou le code d'une banque représentée par le remettant.	53011	RIB du tireur erroné : le code banque n'appartient pas au remettant.

Code institution destinataire	Le code doit appartenir au répertoire des codes institution.	53012	Code institution destinataire erroné
Code institution destinataire	Le code institution destinataire doit être différent du code remettant	53041	Codes destinataire / remettant identiques
Code Centre régional / agence destinataire	Ce champ doit être à blanc.	53013	Code centre régional / agence destinataire erroné : ce champ doit être à blanc.
RIB bénéficiaire	Ce champ ne doit pas être vide.	53014	RIB bénéficiaire erroné
RIB bénéficiaire	Le code banque dans le RIB doit appartenir au répertoire des codes banques.	53014	RIB bénéficiaire erroné : code banque erroné
RIB bénéficiaire	Le code agence dans le RIB doit appartenir au répertoire des codes agences et doit correspondre au code banque figurant dans le RIB.	53014	RIB bénéficiaire erroné : code agence erroné
RIB bénéficiaire	La clé du RIB doit être calculée selon l'algorithme utilisé par les banques.	53014	RIB bénéficiaire erroné : clé erronée
RIB bénéficiaire	Si le code enregistrement = 21 Le code banque dans le RIB doit être égal au code remettant ou le code d'une banque représentée par le remettant.	53014	RIB du bénéficiaire erroné : le code banque n'appartient pas au remettant.
RIB bénéficiaire	Si le code enregistrement = 22 Le code banque dans le RIB doit être égal au code destinataire ou le code d'une banque représentée par le destinataire.	53014	RIB du bénéficiaire erroné : le code banque n'appartient pas au destinataire.
Motif de rejet	Le motif de rejet doit appartenir au répertoire des motifs de rejet	53015	Motif de rejet erroné
Motif de rejet	Lorsque le **code enregistrement = 22**, Le motif de rejet doit être <> 0000000	53015	Motif de rejet erroné : si code enregistrement = 22, alors le motif rejet doit être différent de 0000000.
Motif de rejet	Lorsque le **code enregistrement = 22**, Le même motif de rejet ne doit figurer qu'une seule fois.	53015	Motif de rejet erroné : Motif répété
Motif de rejet	Lorsque le **code enregistrement = 21**, Le motif de rejet doit être = 0000000	53015	Motif de rejet erroné : si code enregistrement = 21, alors le motif rejet doit être égal à 0000000.
Motif de rejet	Le motif de rejet doit être applicable au chèque	53015	Motif de rejet erroné : le motif de rejet n'est pas applicable au chèque.
Motif de rejet	Si le montant du chèque est inférieur ou égal à 20 dinars, alors le motif de rejet doit être différent de {10, 11, 12, 15}.	53015	Motif de rejet erroné : le chèque ne peut être rejeté pour des motifs de provision lorsque le montant est inférieur à 20 dinars.

Motif de rejet	Si le montant du chèque est supérieur à 20 dinars, alors le motif de rejet doit être différent de {14}.	53015	Motif de rejet erroné : le chèque ne peut être rejeté pour des motifs de provision lorsque le montant est inférieur à 20 dinars.
Motif de rejet	Le champ motif de rejet doit être différent de '13000000'.	53015	Motif de rejet erroné : Le motif de {13} doit être accompagné d'un autre motif.
Numéro du chèque	Ce champ ne doit pas être vide.	53044	Numéro du chèque erroné : ce champ doit comporter une valeur
Numéro du chèque	Le numéro du chèque doit être >0	53044	Numéro du chèque erroné
Montant du chèque	Ce champ ne doit pas être vide.	53045	Montant erroné : le champ doit comporter une valeur.
Montant du chèque	Le montant du chèque doit être >0	53045	Montant erroné
Montant du chèque	Le montant doit être < ou = à un montant seuil.	53045	Le montant du chèque doit être inférieur ou égal au montant seuil.
Date d'émission du chèque	Ce champ ne doit pas être vide.	53046	Date d'émission erronée : le champ doit comporter une valeur.
Lieu d'émission	Ce champ doit appartenir à (E,T)	53051	Lieu d'émission du chèque erroné
Situation du bénéficiaire	La valeur de ce champ doit être égale à 0 ou 1	53023	Situation du bénéficiaire erronée.
Nature de compte	La valeur de ce champ, doit être égale à 0 ou 1 ou blanc	53024	Nature de compte erronée
Nature de compte	**Si Code devise <> *788*** ***Et si situation du bénéficiaire = 0,*** alors la nature du compte doit comporter une valeur	53024	Nature de compte erronée
Identifiant du chèque	L'identifiant du chèque doit être unique **: numéro du chèque+RIB tireur**.	53073	Chèque dupliqué

3.4.1.6 CHEQUE REPRESENTE POUR PAIEMENT

3.4.1.6.1 ENREGISTREMENT GLOBAL

Champ	Applicable à l'ensemble du lot	Contrôle	Code rejet	Libellé
Sens	oui	Le sens doit être égal à 1	53001	Sens erroné
Sens	oui	Le sens doit être identique dans l'ensemble du lot	53034	Sens non identique
Code valeur	oui	Le code valeur doit être égal à **33**	53002	Code valeur erroné
Code valeur	oui	Le code valeur doit être égal à **33** dans tous les enregistrements	53035	Code valeur non identique
Nature remettant	oui	Le code nature du remettant doit appartenir au répertoire	53003	Nature remettant erronée
Nature remettant	oui	Le code nature du remettant doit être le même dans tous le lot	53036	Nature remettant non identique
Code remettant	oui	Le code remettant doit appartenir au répertoire	53004	Code remettant erroné
Code remettant	oui	Le code remettant doit être le même dans tous le lot	53037	Code remettant non identique.
Code Centre régional /Agence remettant	oui	Le code centre régional / agence du remettant doit appartenir au répertoire	53005	Code Centre régional / Agence remettant erroné.
Code Centre régional /Agence remettant ***Hypothèse : Nature remettant***	oui	Le code centre régional / agence du remettant doit être différent des blancs *Code nature remettant = 2 ou 3*	53005	Code Centre régional / Agence remettant erroné.
Code Centre régional /Agence remettant ***Hypothèse : Nature remettant***	oui	Le code centre régional / agence du remettant doit être égal à des blancs *Code nature remettant = 1 ou 4*	53005	Code Centre régional / Agence remettant erroné.
Code Centre régional /Agence remettant	oui	Le code centre régional / agence du remettant doit être le même dans tous le lot.	53038	Code Centre régional / Agence remettant non identique.
Date opération	oui	Elle doit être égale à la date session	53006	Date opération erronée
Date opération	oui	Ce champ ne doit pas être vide	53006	Date opération erronée
Code enregistrement	oui	Il est égal à 11 ou 12	53007	Code enregistrement global erroné
Code enregistrement		Si code enregistrement global =11 alors code enregistrement détail =21 Si code enregistrement global =12 alors code enregistrement détail =22	53007	Code enregistrement

Montant total		Il doit être égal à la somme des montants figurant dans les enregistrements détails.	53010	Montant total erroné
Montant total		Ce champ ne doit pas être vide.	53010	Montant total erroné
Nombre total		Il doit être égal au total des enregistrements détails dans le lot.	53008	Nombre total des enregistrements erroné
Nombre total		Ce champ ne doit pas être vide.	53008	Nombre total des enregistrements erroné
Code devise	oui	Le code devise doit appartenir au répertoire des codes devises utilisés dans la compensation.	53009	Code devise erroné
Code devise	oui	Le code devise doit être le même dans tout le lot.	53040	Code devise non identique
Numéro du lot	oui	Le numéro du lot doit être le même dans tout le lot.	53039	Numéro du lot non identique
Numéro du lot	oui	Ce champ ne doit pas être vide.	53043	Numéro du lot erroné

3.4.1.6.2 ENREGISTREMENT DETAIL

Les champs communs avec l'enregistrement global font l'objet des mêmes contrôles. Toutefois, lorsqu'il existe des différences dans le contrôle, ce dernier est explicité dans ce paragraphe.

Champ	Contrôle	Code rejet	Libellé
Code enregistrement	Il doit être égal à 21 ou 22 (selon que l'enregistrement est présenté ou rejeté)	53007	Code enregistrement détail erroné
Code enregistrement	Le code enregistrement dans les détails doit être identique	53007	Le code enregistrement dans les détails doit être identique
RIB Tireur	Ce champ ne doit pas être vide.	53011	RIB du tireur erroné
RIB Tireur	Le code banque dans le RIB doit appartenir au répertoire des codes banques.	53011	RIB du tireur erroné : Code banque erroné
RIB Tireur	Le code agence dans le RIB doit appartenir au répertoire des codes agences et doit correspondre au code banque figurant dans le RIB.	53011	RIB du tireur erroné : Code agence erroné
RIB Tireur	La clé du RIB doit être calculée selon l'algorithme utilisé par les banques.	53011	RIB du tireur erroné : clé erronée
RIB Tireur	Si le code enregistrement = 21 Le code banque dans le RIB doit être égal au code destinataire ou le code d'une banque représentée par le destinataire.	53011	RIB du tireur erroné : le code banque n'appartient pas au destinataire.
RIB Tireur	Si le code enregistrement = 22 Le code banque dans le RIB doit être égal au code remettant ou le code d'une banque représentée par le remettant.	53011	RIB du tireur erroné : le code banque n'appartient pas au remettant.
Code institution destinataire	Le code doit appartenir au répertoire des codes institution.	53012	Code institution destinataire erroné
Code institution destinataire	Le code institution destinataire doit être différent du code remettant	53041	Codes destinataire / remettant identiques
Code Centre régional / agence destinataire	Ce champ doit être à blanc.	53013	Code centre régional / agence destinataire erroné : ce champ doit être à blanc.
RIB bénéficiaire	Ce champ ne doit pas être vide.	53014	RIB bénéficiaire erroné
RIB bénéficiaire	Le code banque dans le RIB doit appartenir au répertoire des codes banques.	53014	RIB bénéficiaire erroné : code banque erroné
RIB bénéficiaire	Le code agence dans le RIB doit appartenir au répertoire des codes agences et doit correspondre au code banque figurant dans le RIB.	53014	RIB bénéficiaire erroné : code agence erroné

RIB bénéficiaire	La clé du RIB doit être calculée selon l'algorithme utilisé par les banques.	53014	RIB bénéficiaire erroné : clé erronée
RIB bénéficiaire	Si le code enregistrement = 21 Le code banque dans le RIB doit être égal au code remettant ou le code d'une banque représentée par le remettant.	53014	RIB du bénéficiaire erroné : le code banque n'appartient pas au remettant.
RIB bénéficiaire	Si le code enregistrement = 22 Le code banque dans le RIB doit être égal au code destinataire ou le code d'une banque représentée par le destinataire.	53014	RIB du bénéficiaire erroné : le code banque n'appartient pas au destinataire.
Motif de rejet	Le motif de rejet doit appartenir au répertoire des motifs de rejet	53015	Motif de rejet erroné
Motif de rejet	Lorsque le **code enregistrement = 22**, Le motif de rejet doit être <> 0000000	53015	Motif de rejet erroné : si code enregistrement = 22, alors le motif rejet doit être différent de 0000000.
Motif de rejet	Lorsque le **code enregistrement = 22**, Le même motif de rejet ne doit figurer qu'une seule fois.	53015	Motif de rejet erroné : Motif répété
Motif de rejet	Lorsque le **code enregistrement = 21**, Le motif de rejet doit être = 0000000	53015	Motif de rejet erroné : si code enregistrement = 21, alors le motif rejet doit être égal à 0000000.
Motif de rejet	Le motif de rejet doit être applicable au chèque représenté pour paiement	53015	Motif de rejet erroné : le motif de rejet n'est pas applicable au chèque représenté pour paiement.
Motif de rejet	Si le montant du chèque est inférieur ou égal à 20 dinars, alors le motif de rejet doit être différent de {10, 11, 12}.	53015	Motif de rejet erroné : le chèque ne peut être rejeté pour des motifs de provision lorsque le montant est inférieur à 20 dinars.
Motif de rejet	Le champ motif de rejet doit être différent de '13000000'.	53015	Motif de rejet erroné : Le motif de {13} doit être accompagné d'un autre motif.
Motif de rejet	Le motif de rejet doit être différent de 15	53015	Motif de rejet erroné : Le chèque ne peut pas être rejeté pour ces motifs de rejet
Numéro du chèque	Ce champ ne doit pas être vide.	53044	Numéro du chèque erroné : ce champ doit comporter une valeur
Numéro du chèque	Le numéro du chèque doit être >0	53044	Numéro du chèque erroné
Montant du chèque	Ce champ ne doit pas être vide.	53045	Montant erroné : le champ doit comporter une valeur.
Montant du chèque	Le montant du chèque doit être >0	53045	Montant erroné

Montant du chèque	Le montant doit être < ou = à un montant seuil.	53045	Le montant du chèque doit être inférieur ou égal au montant seuil.
Date d'émission du chèque	Ce champ ne doit pas être vide.	53046	Date d'émission erronée : le champ doit comporter une valeur.
Lieu d'émission	Ce champ doit appartenir à (E,T)	53051	Lieu d'émission du chèque erroné
Situation du bénéficiaire	La valeur de ce champ doit être égale à 0 ou 1	53023	Situation du bénéficiaire erronée.
Nature de compte	La valeur de ce champ, doit être égale à 0 ou 1 ou blanc	53024	Nature de compte erronée
Nature de compte	**Si Code devise <> *788*** ***Et si situation du bénéficiaire = 0,*** alors la nature du compte doit comporter une valeur	53024	Nature de compte erronée
Identifiant du chèque	L'identifiant du chèque représenté pour paiement doit être unique.	53073	Chèque dupliqué

3.4.1.7 CHEQUE PRESENTE POUR PAIEMENT PARTIEL

3.4.1.7.1 ENREGISTREMENT GLOBAL

Champ	Applicable à l'ensemble du lot	Contrôle	Code rejet	Libellé
Sens	oui	Le sens doit être égal à 1	53001	Sens erroné
Sens	oui	Le sens doit être identique dans l'ensemble du lot	53034	Sens non identique
Code valeur	oui	Le code valeur doit être égal à **31**	53002	Code valeur erroné
Code valeur	oui	Le code valeur doit être égal à **31** dans tous les enregistrements	53035	Code valeur non identique
Nature remettant	oui	Le code nature du remettant doit appartenir au répertoire	53003	Nature remettant erronée
Nature remettant	oui	Le code nature du remettant doit être le même dans tous le lot	53036	Nature remettant non identique
Code remettant	oui	Le code remettant doit appartenir au répertoire	53004	Code remettant erroné
Code remettant	oui	Le code remettant doit être le même dans tous le lot	53037	Code remettant non identique.
Code Centre régional /Agence remettant	oui	Le code centre régional / agence du remettant doit appartenir au répertoire	53005	Code Centre régional / Agence remettant erroné.
Code Centre régional /Agence remettant ***Hypothèse : Nature remettant***	oui	Le code centre régional / agence du remettant doit être différent des blancs *Code nature remettant = 2 ou 3*	53005	Code Centre régional / Agence remettant erroné.
Code Centre régional /Agence remettant ***Hypothèse : Nature remettant***	oui	Le code centre régional / agence du remettant doit être égal à des blancs *Code nature remettant = 1 ou 4*	53005	Code Centre régional / Agence remettant erroné.
Code Centre régional /Agence remettant	oui	Le code centre régional / agence du remettant doit être le même dans tous le lot.	53038	Code Centre régional / Agence remettant non identique.
Date opération	oui	Elle doit être égale à la date session	53006	Date opération erronée
Date opération	oui	Ce champ ne doit pas être vide	53006	Date opération erronée
Code enregistrement	oui	Il est égal à 11 ou 12	53007	Code enregistrement global erroné

Code enregistrement		Si code enregistrement global =11 alors code enregistrement détail =21 Si code enregistrement global =12 alors code enregistrement détail =22	53007	Code enregistrement
Montant total		Il doit être égal à la somme des montants figurant dans les enregistrements détails.	53010	Montant total erroné
Montant total		Ce champ ne doit pas être vide.	53010	Montant total erroné
Nombre total		Il doit être égal au total des enregistrements détails dans le lot.	53008	Nombre total des enregistrements erroné
Nombre total		Ce champ ne doit pas être vide.	53008	Nombre total des enregistrements erroné
Code devise	oui	Le code devise doit appartenir au répertoire des codes devises utilisés dans la compensation.	53009	Code devise erroné
Code devise	oui	Le code devise doit être le même dans tout le lot.	53040	Code devise non identique
Numéro du lot	oui	Le numéro du lot doit être le même dans tout le lot.	53039	Numéro du lot non identique
Numéro du lot	oui	Ce champ ne doit pas être vide.	53043	Numéro du lot erroné

3.4.1.7.2 ENREGISTREMENT DETAIL

Les champs communs avec l'enregistrement global font l'objet des mêmes contrôles. Toutefois, lorsqu'il existe des différences dans le contrôle, ce dernier est explicité dans ce paragraphe.

Champ	Contrôle	Code rejet	Libellé
Code enregistrement	Il doit être égal à 21 ou 22 (selon que l'enregistrement est présenté ou rejeté)	53007	Code enregistrement détail erroné
Code enregistrement	Le code enregistrement dans les détails doit être identique	53007	Le code enregistrement dans les détails doit être identique
RIB Tireur	Ce champ ne doit pas être vide.	53011	RIB du tireur erroné
RIB Tireur	Le code banque dans le RIB doit appartenir au répertoire des codes banques.	53011	RIB du tireur erroné : Code banque erroné
RIB Tireur	Le code agence dans le RIB doit appartenir au répertoire des codes agences et doit correspondre au code banque figurant dans le RIB.	53011	RIB du tireur erroné : Code agence erroné
RIB Tireur	La clé du RIB doit être calculée selon l'algorithme utilisé par les banques.	53011	RIB du tireur erroné : clé erronée
RIB Tireur	Si le code enregistrement = 21 Le code banque dans le RIB doit être égal au code destinataire ou le code d'une banque représentée par le destinataire.	53011	RIB du tireur erroné : le code banque n'appartient pas au destinataire.
RIB Tireur	Si le code enregistrement = 22 Le code banque dans le RIB doit être égal au code remettant ou le code d'une banque représentée par le remettant.	53011	RIB du tireur erroné : le code banque n'appartient pas au remettant.
Code institution destinataire	Le code doit appartenir au répertoire des codes institution.	53012	Code institution destinataire erroné
Code institution destinataire	Le code institution destinataire doit être différent du code remettant	53041	Codes destinataire / remettant identiques
Code Centre régional / agence destinataire	Ce champ doit être à blanc.	53013	Code centre régional / agence destinataire erroné : ce champ doit être à blanc.
RIB bénéficiaire	Ce champ ne doit pas être vide.	53014	RIB bénéficiaire erroné
RIB bénéficiaire	Le code banque dans le RIB doit appartenir au répertoire des codes banques.	53014	RIB bénéficiaire erroné : code banque erroné

RIB bénéficiaire	Le code agence dans le RIB doit appartenir au répertoire des codes agences et doit correspondre au code banque figurant dans le RIB.	53014	RIB bénéficiaire erroné : code agence erroné
RIB bénéficiaire	La clé du RIB doit être calculée selon l'algorithme utilisé par les banques.	53014	RIB bénéficiaire erroné : clé erronée
RIB bénéficiaire	Si le code enregistrement = 21 Le code banque dans le RIB doit être égal au code remettant ou le code d'une banque représentée par le remettant.	53014	RIB du bénéficiaire erroné : le code banque n'appartient pas au remettant.
RIB bénéficiaire	Si le code enregistrement = 22 Le code banque dans le RIB doit être égal au code destinataire ou le code d'une banque représentée par le destinataire.	53014	RIB du bénéficiaire erroné : le code banque n'appartient pas au destinataire.
Motif de rejet	Le motif de rejet doit appartenir au répertoire des motifs de rejet	53015	Motif de rejet erroné
Motif de rejet	Lorsque le **code enregistrement = 22**, Le motif de rejet doit être <> 0000000	53015	Motif de rejet erroné : si code enregistrement = 22, alors le motif rejet doit être différent de 0000000.
Motif de rejet	Lorsque le **code enregistrement = 22**, Le même motif de rejet ne doit pas figurer qu'une seule fois.	53015	Motif de rejet erroné : Motif répété
Motif de rejet	Lorsque le **code enregistrement = 21**, Le motif de rejet doit être = 0000000	53015	Motif de rejet erroné : si code enregistrement = 21, alors le motif rejet doit être égal à 0000000.
Motif de rejet	Le motif de rejet doit appartenir à { 16, 21, 22, 23, 25, 30, 32, 33, 36, 43, 44 }.	53015	Motif de rejet erroné : le motif de rejet n'est pas applicable au chèque présenté pour paiement partiel.
Numéro du chèque	Ce champ ne doit pas être vide.	53044	Numéro du chèque erroné : ce champ doit comporter une valeur
Numéro du chèque	Le numéro du chèque doit être >0	53044	Numéro du chèque erroné
Montant du chèque	Ce champ ne doit pas être vide.	53045	Montant erroné : le champ doit comporter une valeur.
Montant du chèque	Le montant du chèque doit être >0	53045	Montant erroné
Montant du chèque	Le montant du chèque doit être < ou égal à un montant seuil	53045	Le montant du chèque doit être inférieur au montant plafond.
Montant du chèque	Le montant du chèque doit être supérieur à 20 dinars	53045	Le montant du chèque doit être strictement supérieur à 20 dinars

Date d'émission du chèque	Ce champ ne doit pas être vide.	53046	Date d'émission erronée : le champ doit comporter une valeur.
Lieu d'émission	Ce champ doit appartenir à (E,T)	53051	Lieu d'émission du chèque erroné
Date du CNP	Ce champ ne doit pas être vide.	53048	Date du CNP erronée : ce champ doit comporter une valeur
Numéro du CNP	Ce champ ne doit pas être vide.	53044	Numéro du CNP erroné : ce champ doit comporter une valeur
Code devise de la position	Le code devise de la position doit appartenir au répertoire des codes devises utilisés dans la compensation.	53025	Code devise de la position erroné
Montant réclamé	Ce champ ne doit pas être vide.	53026	Montant réclamé erroné : ce champ doit comporter une valeur
Montant réclamé	Le montant réclamé doit être inférieur au montant du chèque	53026	Montant réclamé erroné
Montant réclamé	Ce champ doit être différent de zéro (0).	53026	Montant réclamé erroné
Identifiant du chèque : numéro du chèque+RIB tireur	L'identifiant du chèque présenté pour paiement partiel doit être unique.	53073	Chèque dupliqué

3.4.1.8 CHEQUE PRESENTE POUR PAIEMENT SUITE A UNE ARP

3.4.1.8.1 ENREGISTREMENT GLOBAL

Champ	Applicable à l'ensemble du lot	Contrôle	Code rejet	Libellé
Sens	oui	Le sens doit être égal à 1	53001	Sens erroné
Sens	oui	Le sens doit être identique dans l'ensemble du lot	53034	Sens non identique
Code valeur	oui	Le code valeur doit être égal à **32**	53002	Code valeur erroné
Code valeur	oui	Le code valeur doit être égal à **32** dans tous les enregistrements	53035	Code valeur non identique
Nature remettant	oui	Le code nature du remettant doit appartenir au répertoire	53003	Nature remettant erronée
Nature remettant	oui	Le code nature du remettant doit être le même dans tous le lot	53036	Nature remettant non identique
Code remettant	oui	Le code remettant doit appartenir au répertoire	53004	Code remettant erroné
Code remettant	oui	Le code remettant doit être le même dans tous le lot	53037	Code remettant non identique.
Code Centre régional /Agence remettant	oui	Le code centre régional / agence du remettant doit appartenir au répertoire	53005	Code Centre régional / Agence remettant erroné.
Code Centre régional /Agence remettant ***Hypothèse : Nature remettant***	oui	Le code centre régional / agence du remettant doit être différent des blancs *Code nature remettant = 2 ou 3*	53005	Code Centre régional / Agence remettant erroné.
Code Centre régional /Agence remettant	oui	Le code centre régional / agence du remettant doit être égal à des blancs	53005	Code Centre régional / Agence remettant erroné.
Hypothèse : Nature remettant		*Code nature remettant = 1 ou 4*		
Code Centre régional /Agence remettant	oui	Le code centre régional / agence du remettant doit être le même dans tous le lot.	53038	Code Centre régional / Agence remettant non identique.
Date opération	oui	Elle doit être égale à la date session	53006	Date opération erronée
Date opération	oui	Ce champ ne doit pas être vide	53006	Date opération erronée
Code enregistrement	oui	Il est égal à 11 ou 12	53007	Code enregistrement global erroné

Code enregistrement		Si code enregistrement global =11 alors code enregistrement détail =21 Si code enregistrement global =12 alors code enregistrement détail =22	53007	Code enregistrement
Montant total		Il doit être égal à la somme des montants figurant dans les enregistrements détails.	53010	Montant total erroné
Montant total		Ce champ ne doit pas être vide.	53010	Montant total erroné
Nombre total		Il doit être égal au total des enregistrements détails dans le lot.	53008	Nombre total des enregistrements erroné
Nombre total		Ce champ ne doit pas être vide.	53008	Nombre total des enregistrements erroné
Code devise	oui	Le code devise doit appartenir au répertoire des codes devises utilisés dans la compensation.	53009	Code devise erroné
Code devise	oui	Le code devise doit être le même dans tout le lot.	53040	Code devise non identique
Numéro du lot	oui	Le numéro du lot doit être le même dans tout le lot.	53039	Numéro du lot non identique
Numéro du lot	oui	Ce champ ne doit pas être vide.	53043	Numéro du lot erroné

3.4.1.8.2 ENREGISTREMENT DETAIL

Les champs communs avec l'enregistrement global font l'objet des mêmes contrôles. Toutefois, lorsqu'il existe des différences dans le contrôle, ce dernier est explicité dans ce paragraphe.

Champ	Contrôle	Code rejet	Libellé
Code enregistrement	Il doit être égal à 21 ou 22 (selon que l'enregistrement est présenté ou rejeté)	53007	Code enregistrement détail erroné
Code enregistrement	Le code enregistrement dans les détails doit être identique	53007	Le code enregistrement dans les détails doit être identique
RIB Tireur	Ce champ ne doit pas être vide.	53011	RIB du tireur erroné
RIB Tireur	Le code banque dans le RIB doit appartenir au répertoire des codes banques.	53011	RIB du tireur erroné : Code banque erroné
RIB Tireur	Le code agence dans le RIB doit appartenir au répertoire des codes agences et doit correspondre au code banque figurant dans le RIB.	53011	RIB du tireur erroné : Code agence erroné
RIB Tireur	La clé du RIB doit être calculée selon l'algorithme utilisé par les banques.	53011	RIB du tireur erroné : clé erronée
RIB Tireur	Si le code enregistrement = 21 Le code banque dans le RIB doit être égal au code destinataire ou le code d'une banque représentée par le destinataire.	53011	RIB du tireur erroné : le code banque n'appartient pas au destinataire.
RIB Tireur	Si le code enregistrement = 22 Le code banque dans le RIB doit être égal au code remettant ou le code d'une banque représentée par le remettant.	53011	RIB du tireur erroné : le code banque n'appartient pas au remettant.
Code institution destinataire	Le code doit appartenir au répertoire des codes institution.	53012	Code institution destinataire erroné
Code institution destinataire	Le code institution destinataire doit être différent du code remettant	53041	Codes destinataire / remettant identiques
Code Centre régional / agence destinataire	Ce champ doit être à blanc.	53013	Code centre régional / agence destinataire erroné : ce champ doit être à blanc.
RIB bénéficiaire	Ce champ ne doit pas être vide.	53014	RIB bénéficiaire erroné
RIB bénéficiaire	Le code banque dans le RIB doit appartenir au répertoire des codes banques.	53014	RIB bénéficiaire erroné : code banque erroné
RIB bénéficiaire	Le code agence dans le RIB doit appartenir au répertoire des codes agences et doit correspondre au code banque figurant dans le RIB.	53014	RIB bénéficiaire erroné : code agence erroné

RIB bénéficiaire	La clé du RIB doit être calculée selon l'algorithme utilisé par les banques.	53014	RIB bénéficiaire erroné : clé erronée
RIB bénéficiaire	Si le code enregistrement = 21 Le code banque dans le RIB doit être égal au code remettant ou le code d'une banque représentée par le remettant.	53014	RIB du bénéficiaire erroné : le code banque n'appartient pas au remettant.
RIB bénéficiaire	Si le code enregistrement = 22 Le code banque dans le RIB doit être égal au code destinataire ou le code d'une banque représentée par le destinataire.	53014	RIB du bénéficiaire erroné : le code banque n'appartient pas au destinataire.
Motif de rejet	Le motif de rejet doit appartenir au répertoire des motifs de rejet	53015	Motif de rejet erroné
Motif de rejet	Lorsque le **code enregistrement = 22**, Le motif de rejet doit être <> 0000000	53015	Motif de rejet erroné : si code enregistrement = 22, alors le motif rejet doit être différent de 0000000.
Motif de rejet	Lorsque le **code enregistrement = 22**, Le même motif de rejet ne doit pas figurer qu'une seule fois.	53015	Motif de rejet erroné : Motif répété
Motif de rejet	Lorsque le **code enregistrement = 21**, Le motif de rejet doit être = 0000000	53015	Motif de rejet erroné : si code enregistrement = 21, alors le motif rejet doit être égal à 0000000.
Motif de rejet	Le motif de rejet doit appartenir à { 16, 21, 22, 23, 25, 30, 32, 33, 36, 43, 44 }.	53015	Motif de rejet erroné : le motif de rejet n'est pas applicable au chèque présenté pour paiement après reconstitution de provision.
Numéro du chèque	Ce champ ne doit pas être vide.	53044	Numéro du chèque erroné : ce champ doit comporter une valeur
Numéro du chèque	Le numéro du chèque doit être >0	53044	Numéro du chèque erroné
Montant du chèque	Ce champ ne doit pas être vide.	53045	Montant erroné : le champ doit comporter une valeur.
Montant du chèque	Le montant du chèque doit être >0	53045	Montant erroné
Montant du chèque	Le montant du chèque doit être inférieur ou égal à un montant seuil	53045	Le montant du chèque doit être inférieur ou égal au montant plafond.
Montant du chèque	Le montant du chèque doit être supérieur à 20 dinars	53045	Le montant du chèque doit être strictement supérieur à 20 dinars
Date d'émission du chèque	Ce champ ne doit pas être vide.	53046	Date d'émission erronée : le champ doit comporter une valeur.

Lieu d'émission	Ce champ doit appartenir à (E,T)	53051	Lieu d'émission du chèque erroné
Date du CNP	Ce champ ne doit pas être vide.	53048	Date du CNP erronée : ce champ doit comporter une valeur
Numéro du CNP	Ce champ ne doit pas être vide.	53044	Numéro du CNP erroné : ce champ doit comporter une valeur
Code devise de la position	Le code devise de la position doit appartenir au répertoire des codes devises utilisés dans la compensation.	53025	Code devise de la position erroné
Montant réclamé	Ce champ ne doit pas être vide.	53026	Montant réclamé erroné : ce champ doit comporter une valeur.
Montant réclamé	Ce champ doit être différent de zéro (0).	53026	Montant réclamé erroné.
Montant réclamé	Le montant réclamé doit être inférieur ou égal au montant du chèque	53026	Montant réclamé erroné.
Montant régularisé au titre des intérêts	Ce champ ne doit pas être vide.	53050	Montant régularisé au titre des intérêts erroné : ce champ doit comporter une valeur.
Montant régularisé au titre des intérêts	Ce champ doit être < à 5 % (en paramètre du montant du chèque	53050	Le montant régularisé au titre des intérêts doit être inférieur à 5% du montant du chèque.
Identifiant du chèque : numéro du chèque+RIB tireur	L'identifiant du chèque présenté pour paiement suite à une reconstitution de la provision doit être unique.	53073	Chèque dupliqué

3.4.1.9 PREAVIS DE REJET DES CHEQUES

3.4.1.9.1 ENREGISTREMENT GLOBAL

Champ	Applicable à l'ensemble du lot	Contrôle	Code rejet	Libellé
Sens	oui	Le sens doit être égal à 1	53001	Sens erroné
Sens	oui	Le sens doit être identique dans l'ensemble du lot	53034	Sens non identique
Code valeur	oui	Le code valeur doit être égal à **81**	53002	Code valeur erroné
Code valeur	oui	Le code valeur doit être égal à **81** dans tous les enregistrements	53035	Code valeur non identique
Nature remettant	oui	Le code nature du remettant doit appartenir au répertoire	53003	Nature remettant erronée
Nature remettant	oui	Le code nature du remettant doit être le même dans tous le lot	53036	Nature remettant non identique
Code remettant	oui	Le code remettant doit appartenir au répertoire	53004	Code remettant erroné
Code remettant	oui	Le code remettant doit être le même dans tout le lot	53037	Code remettant non identique.
Code Centre régional /Agence remettant	oui	Le code centre régional / agence du remettant doit appartenir au répertoire	53005	Code Centre régional / Agence remettant erroné.
Code Centre régional /Agence remettant ***Hypothèse : Nature remettant***	oui	Le code centre régional / agence du remettant doit être différent des blancs *Code nature remettant = 2 ou 3*	53005	Code Centre régional / Agence remettant erroné.
Code Centre régional /Agence remettant ***Hypothèse : Nature remettant***	oui	Le code centre régional / agence du remettant doit être égal à des blancs *Code nature remettant = 1 ou 4*	53005	Code Centre régional / Agence remettant erroné.
Code Centre régional /Agence remettant	oui	Le code centre régional / agence du remettant doit être le même dans tout le lot.	53038	Code Centre régional / Agence remettant non identique.
Date opération	oui	Elle doit être égale à la date session	53006	Date opération erronée
Date opération	oui	Ce champ ne doit pas être vide	53006	Date opération erronée
Code enregistrement	oui	Il est égal à 11	53007	Code enregistrement global erroné
Montant total		Il doit être égal à la somme des montants figurant dans les enregistrements détails.	53010	Montant total erroné

Montant total		Ce champ ne doit pas être vide.	53010	Montant total erroné
Nombre total		Il doit être égal au total des enregistrements détails dans le lot.	53008	Nombre total des enregistrements erroné
Nombre total		Ce champ ne doit pas être vide.	53008	Nombre total des enregistrements erroné
Code devise	oui	Le code devise doit appartenir au répertoire des codes devises utilisés dans la compensation.	53009	Code devise erroné
Code devise	oui	Le code devise doit être le même dans tout le lot.	53040	Code devise non identique
Numéro du lot	oui	Le numéro du lot doit être le même dans tout le lot.	53039	Numéro du lot non identique
Numéro du lot	oui	Ce champ ne doit pas être vide.	53043	Numéro du lot erroné

3.4.1.9.2 ENREGISTREMENT DETAIL

Les champs communs avec l'enregistrement global font l'objet des mêmes contrôles. Toutefois, lorsqu'il existe des différences dans le contrôle, ce dernier est explicité dans ce paragraphe.

Champ	Contrôle	Code rejet	Libellé
Code enregistrement	Il doit être égal à 21	53007	Code enregistrement détail erroné
RIB Tireur	Ce champ ne doit pas être vide.	53011	RIB du tireur erroné
RIB Tireur	Le code banque dans le RIB doit appartenir au répertoire des codes banques.	53011	RIB du tireur erroné : Code banque erroné
RIB Tireur	Le code agence dans le RIB doit appartenir au répertoire des codes agences et doit correspondre au code banque figurant dans le RIB.	53011	RIB du tireur erroné : Code agence erroné
RIB Tireur	La clé du RIB doit être calculée selon l'algorithme utilisé par les banques.	53011	RIB du tireur erroné : clé erronée
RIB Tireur	Le code banque dans le RIB doit être égal au code remettant ou le code d'une banque représentée par le remettant.	53011	RIB du tireur erroné : le code banque n'appartient pas au remettant.
Code institution destinataire	Le code doit appartenir au répertoire des codes institution.	53012	Code institution destinataire erroné
Code institution destinataire	Le code institution destinataire doit être différent du code remettant	53041	Codes destinataire / remettant identiques
Code Centre régional / agence destinataire	Ce champ doit être à blanc.	53013	Code centre régional / agence destinataire erroné : ce champ doit être à blanc.
RIB bénéficiaire	Ce champ ne doit pas être vide.	53014	RIB bénéficiaire erroné
RIB bénéficiaire	Le code banque dans le RIB doit appartenir au répertoire des codes banques.	53014	RIB bénéficiaire erroné : code banque erroné
RIB bénéficiaire	Le code agence dans le RIB doit appartenir au répertoire des codes agences et doit correspondre au code banque figurant dans le RIB.	53014	RIB bénéficiaire erroné : code agence erroné
RIB bénéficiaire	La clé du RIB doit être calculée selon l'algorithme utilisé par les banques.	53014	RIB bénéficiaire erroné : clé erronée
RIB bénéficiaire	Le code banque dans le RIB doit être égal au code destinataire ou le code d'une banque représentée par le destinataire.	53014	RIB du bénéficiaire erroné : le code banque n'appartient pas au destinataire.
Motif de rejet	Le motif de rejet prioritaire doit appartenir à (10,11,12)	53015	Motif de rejet erroné : Motif ne nécessitant pas de préavis.
Motif de rejet	Le même motif de rejet ne doit pas figurer qu'une seule fois.	53015	Motif de rejet erroné : Motif répété
Numéro du chèque	Ce champ ne doit pas être vide.	53044	Numéro du chèque erroné : ce champ doit comporter une valeur
Numéro du chèque	Le numéro du chèque doit être >0	53044	Numéro du chèque erroné

Montant du chèque	Ce champ ne doit pas être vide.	53045	Montant erroné : le champ doit comporter une valeur.
Montant du chèque	Le montant du chèque doit être >20 dinars	53045	Montant erroné
Montant du chèque	Le montant doit être < ou = à un montant seuil.	53045	Le montant du chèque doit être inférieur ou égal au montant seuil.
Date d'émission du chèque	Ce champ ne doit pas être vide.	53046	Date d'émission erronée : le champ doit comporter une valeur.
Date du préavis	Elle doit être égale à la date session	53028	Date du préavis erronée.
Code devise de la position	Le code devise de la position doit appartenir au répertoire des codes devises utilisés dans la compensation.	53025	Code devise de la position erroné
Montant de la provision	**Si motif rejet = 10 ou 12** Le montant de la provision = 0.	53029	Montant de la provision différent de zéro (0).
Montant de la provision	**Si motif rejet = 11** Le montant de la provision > 0.	53029	Montant de la provision nul.
Montant de la provision	**Si motif rejet = 11** Le montant de la provision doit être strictement inférieur au montant du chèque.	53029	Montant de la provision doit être inférieur au montant du chèque.

3.4.1.10 CERTIFICAT DE NON-PAIEMENT CNP

3.4.1.10.1 ENREGISTREMENT GLOBAL

Champ	Applicable à l'ensemble du lot	Contrôle	Code rejet	Libellé
Sens	oui	Le sens doit être égal à 1	53001	Sens erroné
Sens	oui	Le sens doit être identique dans l'ensemble du lot	53034	Sens non identique
Code valeur	oui	Le code valeur doit être égal à **82**	53002	Code valeur erroné
Code valeur	oui	Le code valeur doit être égal à **82** dans tous les enregistrements	53035	Code valeur non identique
Nature remettant	oui	Le code nature du remettant doit appartenir au répertoire	53003	Nature remettant erronée
Nature remettant	oui	Le code nature du remettant doit être le même dans tous le lot	53036	Nature remettant non identique
Code remettant	oui	Le code remettant doit appartenir au répertoire	53004	Code remettant erroné
Code remettant	oui	Le code remettant doit être le même dans tous le lot	53037	Code remettant non identique.
Code Centre régional /Agence remettant	oui	Le code centre régional / agence du remettant doit appartenir au répertoire	53005	Code Centre régional / Agence remettant erroné.
Code Centre régional /Agence remettant ***Hypothèse : Nature remettant***	oui	Le code centre régional / agence du remettant doit être différent des blancs *Code nature remettant = 2 ou 3*	53005	Code Centre régional / Agence remettant erroné.
Code Centre régional /Agence remettant ***Hypothèse : Nature remettant***	oui	Le code centre régional / agence du remettant doit être égal à des blancs *Code nature remettant = 1 ou 4*	53005	Code Centre régional / Agence remettant erroné.
Code Centre régional /Agence remettant	oui	Le code centre régional / agence du remettant doit être le même dans tous le lot.	53038	Code Centre régional / Agence remettant non identique.
Date opération	oui	Elle doit être égale à la date session	53006	Date opération erronée
Date opération	oui	Ce champ ne doit pas être vide	53006	Date opération erronée

Code enregistrement		Il est égal à 11	53007	Code enregistrement global erroné.
Montant total		Il doit être égal à la somme des montants figurant dans les enregistrements détails.	53010	Montant total erroné
Montant total		Ce champ ne doit pas être vide.	53010	Montant total erroné
Nombre total		Il doit être égal au total des enregistrements détails dans le lot.	53008	Nombre total des enregistrements erroné
Nombre total		Ce champ ne doit pas être vide.	53008	Nombre total des enregistrements erroné
Code devise	oui	Le code devise doit appartenir au répertoire des codes devises utilisés dans la compensation.	53009	Code devise erroné
Code devise	oui	Le code devise doit être le même dans tout le lot.	53040	Code devise non identique
Numéro du lot	oui	Le numéro du lot doit être le même dans tout le lot.	53039	Numéro du lot non identique
Numéro du lot	oui	Ce champ ne doit pas être vide.	53043	Numéro du lot erroné
Rang		Il est égal à 00	53019	Rang erroné

3.4.1.10.2 ENREGISTREMENT DETAIL

Les champs communs avec l'enregistrement global font l'objet des mêmes contrôles. Toutefois, lorsqu'il existe des différences dans le contrôle, ce dernier est explicité dans ce paragraphe.

Champ	Contrôle	Code rejet	Libellé
Code enregistrement	Il doit être égal à 21.	53007	Code enregistrement détail erroné
Rang	Il est égal à 00	53019	Rang erroné
RIB Tireur	Ce champ ne doit pas être vide.	53011	RIB du tireur erroné
RIB Tireur	Le code banque dans le RIB doit appartenir au répertoire des codes banques.	53011	RIB du tireur erroné : Code banque erroné
RIB Tireur	Le code agence dans le RIB doit appartenir au répertoire des codes agences et doit correspondre au code banque figurant dans le RIB.	53011	RIB du tireur erroné : Code agence erroné
RIB Tireur	La clé du RIB doit être calculée selon l'algorithme utilisé par les banques.	53011	RIB du tireur erroné : clé erronée
RIB Tireur	Le code banque dans le RIB doit être égal au code remettant ou le code d'une banque représentée par le remettant.	53011	RIB du tireur erroné : le code banque n'appartient pas au remettant.
Code institution destinataire	Le code doit appartenir au répertoire des codes institution.	53012	Code institution destinataire erroné
Code institution destinataire	Le code institution destinataire doit être différent du code remettant	53041	Codes destinataire / remettant identiques
Code Centre régional / agence destinataire	Ce champ doit être à blanc.	53013	Code centre régional / agence destinataire erroné : ce champ doit être à blanc.
RIB bénéficiaire	Ce champ ne doit pas être vide.	53014	RIB bénéficiaire erroné
RIB bénéficiaire	Le code banque dans le RIB doit appartenir au répertoire des codes banques.	53014	RIB bénéficiaire erroné : code banque erroné
RIB bénéficiaire	Le code agence dans le RIB doit appartenir au répertoire des codes agences et doit correspondre au code banque figurant dans le RIB.	53014	RIB bénéficiaire erroné : code agence erroné
RIB bénéficiaire	La clé du RIB doit être calculée selon l'algorithme utilisé par les banques.	53014	RIB bénéficiaire erroné : clé erronée
RIB bénéficiaire	Le code banque dans le RIB doit être égal au code destinataire ou le code d'une banque représentée par le destinataire.	53011	RIB du bénéficiaire erroné : le code banque n'appartient pas au destinataire.
Motif de rejet	Le motif de rejet doit appartenir au répertoire des motifs de rejet	53015	Motif de rejet erroné
Motif de rejet	Le motif de rejet doit être applicable au chèque	53015	Motif de rejet erroné : le motif de rejet n'est pas applicable au chèque.
Motif de rejet	Le même motif de rejet ne doit figurer qu'une seule fois.	53015	Motif de rejet erroné : Motif répété

Numéro du chèque	Ce champ ne doit pas être vide.	53044	Numéro du chèque erroné : ce champ doit comporter une valeur
Numéro du chèque	Le numéro du chèque doit être >0	53044	Numéro du chèque erroné
Montant du chèque	Ce champ ne doit pas être vide.	53045	Montant erroné : le champ doit comporter une valeur.
Montant du chèque	Le montant du chèque doit être >0	53045	Montant erroné
Montant du chèque	Le montant doit être < ou = à un montant seuil.	53045	Le montant du chèque doit être inférieur ou égal au montant seuil.
Date d'émission du chèque	Ce champ ne doit pas être vide.	53046	Date d'émission erronée : le champ doit comporter une valeur.
Date du préavis ***Hypothèse : Motif de rejet***	La date du préavis doit comporter une valeur *Motifs de rejet du chèque <> 01 ou 02 ou 03 ou 04*	53028	Date du préavis erronée. : ce champ doit comporter une valeur.
Date du préavis ***Hypothèse : Motif de rejet***	La date du préavis doit être égale à des blancs *Motifs de rejet du chèque = 01 ou 02 ou 03 ou 04*	53028	Date du préavis erronée. Ce champ ne doit pas comporter une valeur.
Lieu d'émission	Ce champ doit appartenir à (E, T)	53051	Lieu d'émission du chèque erroné
Date d'établissement du CNP	Ce champ ne doit pas être vide.	53048	Date d'établissement du CNP erronée : ce champ doit comporter une valeur.
Date d'établissement du CNP	Cette date doit être égale à la date session	53048	Date d'établissement du CNP erronée.
Numéro du CNP	Ce champ ne doit pas être vide.	53044	Numéro du CNP erroné : ce champ doit comporter une valeur.
Date de présentation du chèque	Ce champ ne doit pas être vide.	53061	Date de présentation du chèque erronée : ce champ doit comporter une valeur.
Date de délivrance du chèque	Ce champ ne doit pas être vide.	53052	Date de délivrance du chèque erronée : ce champ doit comporter une valeur.
Motif de rejet du chèque	Le motif prioritaire doit appartenir à {01, 02, 03, 04, 10, 11, 12}	53015	Motif de rejet erroné : Opération ne nécessitant pas de CNP.
Motif de rejet	Le motif de rejet ne doit pas être répété.	53015	Motif de rejet erroné
Nombre d'enregistrements complémentaires	Ce champ ne doit pas être vide.	53018	Nombre d'enregistrements complémentaires erroné : le champ doit comporter une valeur.
Nombre d'enregistrements complémentaires	Il doit être égal au total des enregistrements complémentaires qui suivent l'enregistrement détail.	53018	Nombre d'enregistrements complémentaires erroné
Nombre d'enregistrements complémentaires	Nombre d'enregistrements complémentaires doit être appartenir à {01,20}	53018	Nombre d'enregistrements complémentaires erroné
Signature électronique du chef de l'agence tirée	Ce champ ne doit pas être vide.	53062	Signature électronique du chef de l'agence tirée erronée : le champ doit comporter une valeur.

Référence clé publique du chef de l'agence tirée	Ce champ ne doit pas être vide.	53063	Référence clé publique du chef de l'agence tirée erronée : le champ doit comporter une valeur.
Montant de la provision	**Si motif rejet = 10 ou 12,** Le montant de la provision doit être= 0.	53029	Montant de la provision différent de zéro (0).
Montant de la provision	**Si motif rejet = 11** Le montant de la provision > 0.	53029	Montant de la provision nul.
Montant de la provision	**Si motif rejet = 11** Le montant doit être strictement inférieur au montant du chèque.	53029	Montant de la provision supérieur au montant du chèque.

3.4.1.10.3 ENREGISTREMENT COMPLEMENTAIRE

Champ	Contrôle	Code rejet	Libellé
Code enregistrement	Il est égal à 21	53007	Code enregistrement complémentaire erroné.
Rang	Ce champ ne doit pas être vide	53019	Rang erroné : le champ doit comporter une valeur.
Rang	Le rang doit appartenir à {01,20}	53019	Rang erroné
Numéro du chèque	Ce champ ne doit pas être vide.	53044	Numéro du chèque erroné : ce champ doit comporter une valeur
Numéro du chèque	Le numéro du chèque doit être >0	53044	Numéro du chèque erroné
Numéro du chèque	Le numéro du chèque doit être identique à celui figurant dans l'enregistrement détail	53044	Numéro du chèque non identique
RIB Tireur	Ce champ ne doit pas être vide.	53011	RIB du tireur erroné
RIB Tireur	Le code banque dans le RIB doit appartenir au répertoire des codes banques.	53011	RIB du tireur erroné : Code banque erroné
RIB Tireur	Le code agence dans le RIB doit appartenir au répertoire des codes agences et doit correspondre au code banque figurant dans le RIB.	53011	RIB du tireur erroné : Code agence erroné
RIB Tireur	La clé du RIB doit être calculée selon l'algorithme utilisé par les banques.	53011	RIB du tireur erroné : clé erronée
RIB Tireur	Le code banque dans le RIB doit être égal au code remettant ou le code d'une banque représentée par le remettant.	53011	RIB du tireur erroné : le code banque n'appartient pas au remettant.
RIB Tireur	Le RIB du tireur doit être identique à celui figurant dans l'enregistrement détail	53011	RIB du tireur non identique
Date d'établissement du CNP	Ce champ ne doit pas être vide.	53048	Date d'établissement du CNP erronée : ce champ doit comporter une valeur.
Date d'établissement du CNP	Cette date doit être égale à la date session	53048	Date d'établissement du CNP erronée.
Numéro du CNP	Ce champ ne doit pas être vide.	53044	Numéro du CNP erroné : ce champ doit comporter une valeur.

Numéro du CNP	Le numéro du CNP doit être identique à celui du détail	53044	Numéro du CNP erroné
Nature de la personne	Le code nature de la personne doit appartenir au répertoire (1,2,3)	53064	Nature de la personne erroné
Type	Le code type doit appartenir au répertoire (C,S,P,T,V)	53065	Type erroné
Type ***Hypothèse :*** ***Nature de la personne***	Le code du type doit appartenir à l'une des trois valeurs suivantes : « C », « S » ou « P » *Code nature de la personne = 1*	53065	Type non valable pour une personne physique
Type ***Hypothèse :*** ***Nature de la personne***	Le code du type doit être : « T » *Code nature de la personne = 2*	53065	Type non valable pour une personne morale
Type ***Hypothèse :*** ***Nature de la personne***	Le code du type doit être : « V » *Code nature de la personne = 3*	53065	Type non valable pour une association
Numéro de la pièce d'identité ou du visa ***Hypothèse :*** ***Nature de la personne***	Le numéro de la pièce d'identité ou du visa doit être différent des blancs *Code nature de la personne =1 ou 3*	53066	Numéro de la pièce d'identité ou du visa erroné
Numéro de la pièce d'identité ou du visa ***Hypothèse :*** ***Nature de la personne***	Le numéro de la pièce d'identité ou du visa doit être égal à des blancs *Code nature de la personne = 2*	53066	Numéro de la pièce d'identité ou du visa erroné
Nom, prénom ou raison sociale	Ce champ ne doit pas être vide	53067	Nom, prénom ou raison social erroné : ce champ doit comporter une valeur
Adresse	Ce champ ne doit pas être vide	53069	Adresse erroné : ce champ doit comporter une valeur
Qualité	Le code qualité doit appartenir au répertoire (1,2,3)	53070	Qualité erroné
Identifiant RCS	Ce champ ne doit pas être vide	53068	Identifiant RCS erroné : ce champ doit comporter une valeur

3.4.1.11 ATTESTATION DE RECONSTITUTION DE PROVISION (ARP)

3.4.1.11.1 ENREGISTREMENT GLOBAL

Champ	Applicable à l'ensemble du lot	Contrôle	Code rejet	Libellé
Sens	oui	Le sens doit être égal à 1	53001	Sens erroné
Sens	oui	Le sens doit être identique dans l'ensemble du lot	53034	Sens non identique
Code valeur	oui	Le code valeur doit être égal à **83**	53002	Code valeur erroné
Code valeur	oui	Le code valeur doit être égal à **83** dans tous les enregistrements	53035	Code valeur non identique
Nature remettant	oui	Le code nature du remettant doit appartenir au répertoire	53003	Nature remettant erronée
Nature remettant	oui	Le code nature du remettant doit être le même dans tous le lot	53036	Nature remettant non identique
Code remettant	oui	Le code remettant doit appartenir au répertoire	53004	Code remettant erroné
Code remettant	oui	Le code remettant doit être le même dans tous le lot	53037	Code remettant non identique.
Code Centre régional /Agence remettant	oui	Le code centre régional / agence du remettant doit appartenir au répertoire	53005	Code Centre régional / Agence remettant erroné.
Code Centre régional /Agence remettant ***Hypothèse : Nature remettant***	oui	Le code centre régional / agence du remettant doit être différent des blancs *Code nature remettant = 2 ou 3*	53005	Code Centre régional / Agence remettant erroné.
Code Centre régional /Agence remettant ***Hypothèse : Nature remettant***	oui	Le code centre régional / agence du remettant doit être égal à des blancs *Code nature remettant = 1 ou 4*	53005	Code Centre régional / Agence remettant erroné.
Code Centre régional /Agence remettant	oui	Le code centre régional / agence du remettant doit être le même dans tous le lot.	53038	Code Centre régional / Agence remettant non identique.
Date opération	oui	Elle doit être égale à la date session	53006	Date opération erronée
Date opération	oui	Ce champ ne doit pas être vide	53006	Date opération erronée
Code enregistrement		Il est égal à 11	53007	Code enregistrement global erroné.
Montant total		Il doit être égal à la somme des montants figurant dans les enregistrements détails.	53010	Montant total erroné
Montant total		Ce champ ne doit pas être vide.	53010	Montant total erroné
Nombre total		Il doit être égal au total des enregistrements détails dans le lot.	53008	Nombre total des enregistrements erroné

Nombre total		Ce champ ne doit pas être vide.	53008	Nombre total des enregistrements erroné
Code devise	oui	Le code devise doit appartenir au répertoire des codes devises utilisés dans la compensation.	53009	Code devise erroné
Code devise	oui	Le code devise doit être le même dans tout le lot.	53040	Code devise non identique
Numéro du lot	oui	Le numéro du lot doit être le même dans tout le lot.	53039	Numéro du lot non identique
Numéro du lot	oui	Ce champ ne doit pas être vide.	53043	Numéro du lot erroné

3.4.1.11.2 ENREGISTREMENT DETAIL

Les champs communs avec l'enregistrement global font l'objet des mêmes contrôles. Toutefois, lorsqu'il existe des différences dans le contrôle, ce dernier est explicité dans ce paragraphe.

Champ	Contrôle	Code rejet	Libellé
Code enregistrement	Il doit être égal à 21.	53007	Code enregistrement détail erroné
RIB Tireur	Ce champ ne doit pas être vide.	53011	RIB du tireur erroné
RIB Tireur	Le code banque dans le RIB doit appartenir au répertoire des codes banques.	53011	RIB du tireur erroné : Code banque erroné
RIB Tireur	Le code agence dans le RIB doit appartenir au répertoire des codes agences et doit correspondre au code banque figurant dans le RIB.	53011	RIB du tireur erroné : Code agence erroné
RIB Tireur	La clé du RIB doit être calculée selon l'algorithme utilisé par les banques.	53011	RIB du tireur erroné : clé erronée
RIB Tireur	Le code banque dans le RIB doit être égal au code remettant ou le code d'une banque représentée par le remettant.	53011	RIB du tireur erroné : le code banque n'appartient pas au remettant.
Code institution destinataire	Le code doit appartenir au répertoire des codes institution.	53012	Code institution destinataire erroné
Code institution destinataire	Le code institution destinataire doit être différent du code remettant	53041	Codes destinataire / remettant identiques
Code Centre régional / agence destinataire	Ce champ doit être à blanc.	53013	Code centre régional / agence destinataire erroné : ce champ doit être à blanc.
RIB bénéficiaire	Ce champ ne doit pas être vide.	53014	RIB bénéficiaire erroné
RIB bénéficiaire	Le code banque dans le RIB doit appartenir au répertoire des codes banques.	53014	RIB bénéficiaire erroné : code banque erroné
RIB bénéficiaire	Le code agence dans le RIB doit appartenir au répertoire des codes agences et doit correspondre au code banque figurant dans le RIB.	53014	RIB bénéficiaire erroné : code agence erroné
RIB bénéficiaire	La clé du RIB doit être calculée selon l'algorithme utilisé par les banques.	53014	RIB bénéficiaire erroné : clé erronée
RIB bénéficiaire	Le code banque dans le RIB doit être égal au code destinataire ou le code d'une banque représentée par le destinataire.	53014	RIB du bénéficiaire erroné : le code banque n'appartient pas au destinataire.
Numéro du chèque	Ce champ ne doit pas être vide.	53044	Numéro du chèque erroné : ce champ doit comporter une valeur
Numéro du chèque	Le numéro du chèque doit être >0	53044	Numéro du chèque erroné
Montant du chèque	Ce champ ne doit pas être vide.	53045	Montant erroné : le champ doit comporter une valeur.
Montant du chèque	Le montant du chèque doit être >0	53045	Montant erroné
Montant du chèque	Le montant du chèque doit être < ou = à un montant seuil	53045	Le montant du chèque doit être inférieur ou égal au montant plafond.

Date d'émission du chèque	Ce champ ne doit pas être vide.	53046	Date d'émission erronée : le champ doit comporter une valeur.
Lieu d'émission	Ce champ doit appartenir à (E,T)	53051	Lieu d'émission du chèque erroné
Date du CNP	Ce champ ne doit pas être vide.	53048	Date du CNP erronée : ce champ doit comporter une valeur.
Numéro du CNP	Ce champ ne doit pas être vide.	53044	Numéro du CNP erroné : ce champ doit comporter une valeur
Code devise de la position	Le code devise de la position doit appartenir au répertoire des codes devises utilisés dans la compensation.	53025	Code devise de la position erroné
Montant régularisé du chèque	Ce champ ne doit pas être vide.	53049	Montant régularisé du chèque erroné : ce champ doit comporter une valeur.
Montant régularisé du chèque	Ce champ doit être différent de zéro (0).	53049	Montant régularisé du chèque erroné.
Montant régularisé du chèque	Ce champ doit être inférieur ou égal montant du chèque	53049	Montant régularisé du chèque erroné.
Montant régularisé au titre des intérêts	Ce champ ne doit pas être vide.	53050	Montant régularisé au titre des intérêts erroné : ce champ doit comporter une valeur.
Montant régularisé au titre des intérêts	Ce montant doit être < à 5% (en paramètre) du montant du chèque	53050	Montant régularisé au titre des intérêts erroné : ce montant doit être inférieur à 5% (en paramètre) du montant du chèque

3.4.1.12 PAPILLON

3.4.1.12.1 ENREGISTREMENT GLOBAL

Champ	Applicable à l'ensemble du lot	Contrôle	Code rejet	Libellé
Sens	oui	Le sens doit être égal à 1	53001	Sens erroné
Sens	oui	Le sens doit être identique dans l'ensemble du lot	53034	Sens non identique
Code valeur	oui	Le code valeur doit être égal à **84**	53002	Code valeur erroné
Code valeur	oui	Le code valeur doit être égal à **84** dans tous les enregistrements	53035	Code valeur non identique
Nature remettant	oui	Le code nature du remettant doit appartenir au répertoire	53003	Nature remettant erronée
Nature remettant	oui	Le code nature du remettant doit être le même dans tous le lot	53036	Nature remettant non identique
Code remettant	oui	Le code remettant doit appartenir au répertoire	53004	Code remettant erroné
Code remettant	oui	Le code remettant doit être le même dans tous le lot	53037	Code remettant non identique.
Code Centre régional /Agence remettant	oui	Le code centre régional / agence du remettant doit appartenir au répertoire	53005	Code Centre régional / Agence remettant erroné.
Code Centre régional /Agence remettant ***Hypothèse : Nature remettant***	oui	Le code centre régional / agence du remettant doit être différent des blancs *Code nature remettant = 2 ou 3*	53005	Code Centre régional / Agence remettant erroné.
Code Centre régional /Agence remettant ***Hypothèse : Nature remettant***	oui	Le code centre régional / agence du remettant doit être égal à des blancs *Code nature remettant = 1 ou 4*	53005	Code Centre régional / Agence remettant erroné.
Code Centre régional /Agence remettant	oui	Le code centre régional / agence du remettant doit être le même dans tout le lot.	53038	Code Centre régional / Agence remettant non identique.
Date opération	oui	Elle doit être égale à la date session	53006	Date opération erronée
Date opération	oui	Ce champ ne doit pas être vide	53006	Date opération erronée

Code enregistrement		Il est égal à 11	53007	Code enregistrement global erroné.
Montant total		Il doit être égal à la somme des montants figurant dans les enregistrements détails.	53010	Montant total erroné
Montant total		Ce champ ne doit pas être vide.	53010	Montant total erroné
Nombre total		Il doit être égal au total des enregistrements détails dans le lot.	53008	Nombre total des enregistrements erroné
Nombre total		Ce champ ne doit pas être vide.	53008	Nombre total des enregistrements erroné
Code devise	oui	Le code devise doit appartenir au répertoire des codes devises utilisés dans la compensation.	53009	Code devise erroné
Code devise	oui	Le code devise doit être le même dans tout le lot.	53040	Code devise non identique
Numéro du lot	oui	Le numéro du lot doit être le même dans tout le lot.	53039	Numéro du lot non identique
Numéro du lot	oui	Ce champ ne doit pas être vide.	53043	Numéro du lot erroné
Rang		Il est égal à 00	53019	Rang erroné

3.4.1.12.2 ENREGISTREMENT DETAIL

Les champs communs avec l'enregistrement global font l'objet des mêmes contrôles. Toutefois, lorsqu'il existe des différences dans le contrôle, ce dernier est explicité dans ce paragraphe.

Champ	Contrôle	Code rejet	Libellé
Code enregistrement	Il doit être égal à 21.	53007	Code enregistrement détail erroné
Rang	Il est égal à 00	53019	Rang erroné
Montant du chèque	Ce champ ne doit pas être vide.	53045	Montant erroné : le champ doit comporter une valeur.
Montant du chèque	Le montant du chèque doit être >0	53045	Montant erroné
Montant du chèque	Le montant du chèque doit être < ou = à un montant seuil.	53045	Le montant du chèque doit être inférieur ou égal au montant plafond
Numéro du chèque	Ce champ ne doit pas être vide.	53044	Numéro du chèque erroné : ce champ doit comporter une valeur
Numéro du chèque	Le numéro du chèque doit être >0	53044	Numéro du chèque erroné
RIB Tireur	Ce champ ne doit pas être vide.	53011	RIB du tireur erroné
RIB Tireur	Le code banque dans le RIB doit appartenir au répertoire des codes banques.	53011	RIB du tireur erroné : Code banque erroné
RIB Tireur	Le code agence dans le RIB doit appartenir au répertoire des codes agences et doit correspondre au code banque figurant dans le RIB.	53011	RIB du tireur erroné : Code agence erroné
RIB Tireur	La clé du RIB doit être calculée selon l'algorithme utilisé par les banques.	53011	RIB du tireur erroné : clé erronée
RIB Tireur	Le code banque dans le RIB doit être égal au code remettant ou le code d'une banque représentée par le remettant.	53011	RIB du tireur erroné : le code banque n'appartient pas au remettant.
Code institution destinataire	Le code doit appartenir au répertoire des codes institution.	53012	Code institution destinataire erroné
Code institution destinataire	Le code institution destinataire doit être différent du code remettant	53041	Codes destinataire / remettant identiques
Code Centre régional / agence destinataire	Ce champ doit être à blanc.	53013	Code centre régional / agence destinataire erroné : ce champ doit être à blanc.
RIB bénéficiaire	Ce champ ne doit pas être vide.	53014	RIB bénéficiaire erroné
RIB bénéficiaire	Le code banque dans le RIB doit appartenir au répertoire des codes banques.	53014	RIB bénéficiaire erroné : code banque erroné
RIB bénéficiaire	Le code agence dans le RIB doit appartenir au répertoire des codes agences et doit correspondre au code banque figurant dans le RIB.	53014	RIB bénéficiaire erroné : code agence erroné
RIB bénéficiaire	La clé du RIB doit être calculée selon l'algorithme utilisé par les banques.	53014	RIB bénéficiaire erroné : clé erronée

RIB bénéficiaire	Le code banque dans le RIB doit être égal au code destinataire ou le code d'une banque représentée par le destinataire.	53014	RIB du bénéficiaire erroné : le code banque n'appartient pas au destinataire.
Date d'émission du chèque	Ce champ ne doit pas être vide.	53046	Date d'émission erronée : le champ doit comporter une valeur.
Lieu d'émission	Ce champ doit appartenir à (E,T)	53051	Lieu d'émission du chèque erroné
Date d' établissement du papillon	Ce champ ne doit pas être vide.	53072	Date d'établissement du papillon erronée : ce champ doit comporter une valeur.
Date d' établissement du papillon	Cette date doit être égale à la date session	53072	Date d'établissement du papillon erronée.
Numéro du papillon	Ce champ ne doit pas être vide.	53044	Numéro du papillon erroné : ce champ doit comporter une valeur.
Motif de rejet	Le motif de rejet doit être applicable au chèque	53015	Motif de rejet erroné : le motif de rejet n'est pas applicable au chèque.
Motif de rejet	Le motif de rejet prioritaire ne doit pas être relatif à une opposition ou provision	53015	Motif de rejet erroné : motif ne nécessitant pas de papillon
Motif de rejet	Le même motif de rejet ne doit pas figurer qu'une seule fois.	53015	Motif de rejet erroné : Motif répété
Motif de rejet	Le champ motif de rejet doit être différent de '13000000'	53015	Motif de rejet erroné : le motif 13 doit être accompagné d'un autre motif.
Motif de rejet	Si le montant du chèque est inférieur ou égal à 20 dinars, le motif de rejet prioritaire doit appartenir à { 14, 17, 20, 21, 22, 23, 25, 30, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 43, 44 }	53015	Motif de rejet erroné : Opération ne nécessitant pas de papillon
Motif de rejet	Si le montant du chèque est strictement supérieur à 20 dinars, le motif de rejet prioritaire doit appartenir à { 15, 17, 20, 21, 22, 23, 25, 30, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 43, 44 }	53015	Motif de rejet erroné : Opération ne nécessitant pas de papillon
Nombre d'enregistrements complémentaires	Ce champ ne doit pas être vide.	53018	Nombre d'enregistrements complémentaires erroné : le champ doit comporter une valeur.
Nombre d'enregistrements complémentaires	Il doit être égal au total des enregistrements complémentaires qui suivent l'enregistrement détail .	53018	Nombre d'enregistrements complémentaires erroné
Nombre d'enregistrements complémentaires	Nombre d'enregistrements complémentaires doit être appartenir à {01,20}	53018	Nombre d'enregistrements complémentaires erroné

3.4.1.12.3 ENREGISTREMENT COMPLEMENTAIRE

Champ	Contrôle	Code rejet	Libellé
Code enregistrement	Il est égal à 21	53007	Code enregistrement complémentaire erroné.
Rang	Ce champ ne doit pas être vide	53019	Rang erroné : le champ doit comporter une valeur.
Rang	Le rang doit appartenir à {01,20}	53019	Rang erroné
Numéro du chèque	Ce champ ne doit pas être vide.	53044	Numéro du chèque erroné : ce champ doit comporter une valeur
Numéro du chèque	Le numéro du chèque doit être >0	53044	Numéro du chèque erroné
Numéro du chèque	Le numéro du chèque doit être identique à celui figurant dans l'enregistrement détail	53044	Numéro du chèque non identique
RIB Tireur	Ce champ ne doit pas être vide.	53011	RIB du tireur erroné
RIB Tireur	Le code banque dans le RIB doit appartenir au répertoire des codes banques.	53011	RIB du tireur erroné : Code banque erroné
RIB Tireur	Le code agence dans le RIB doit appartenir au répertoire des codes agences et doit correspondre au code banque figurant dans le RIB.	53011	RIB du tireur erroné : Code agence erroné
RIB Tireur	La clé du RIB doit être calculée selon l'algorithme utilisé par les banques.	53011	RIB du tireur erroné : clé erronée
RIB Tireur	Le code banque dans le RIB doit être égal au code remettant ou le code d'une banque représentée par le remettant.	53011	RIB du tireur erroné : le code banque n'appartient pas au remettant.
RIB Tireur	Le RIB du tireur doit être identique à celui figurant dans l'enregistrement détail	53011	RIB du tireur non identique
Date d'établissement du papillon	Ce champ ne doit pas être vide.	53072	Date d'établissement du papillon erronée : ce champ doit comporter une valeur.
Date d'établissement du papillon	Cette date doit être égale à la date session	53072	Date d'établissement du papillon erronée.
Numéro du papillon	Ce champ ne doit pas être vide.	53044	Numéro du papillon erroné : ce champ doit comporter une valeur.
Numéro du papillon	Le numéro du papillon doit être identique à celui du détail	53044	Numéro du papillon erroné
Nature de la personne	Le code nature de la personne doit appartenir au répertoire (1,2,3)	53064	Nature de la personne erroné
Type	Le code type doit appartenir au répertoire (C,S,P,T,V)	53065	Type erroné
Type	Le code du type doit appartenir à l'une des trois valeurs suivantes : « C », « S » ou « P »	53065	Type non valable pour une personne physique

Hypothèse : Nature de la personne	*Code nature de la personne = 1*		
Type ***Hypothèse : Nature de la personne***	Le code du type doit être : « T » *Code nature de la personne = 2*	53065	Type non valable pour une personne morale
Type ***Hypothèse : Nature de la personne***	Le code du type doit être : « V » *Code nature de la personne = 3*	53065	Type non valable pour une association
Numéro de la pièce d'identité ou du visa	Le numéro de la pièce d'identité ou du visa doit être différent des blancs	53066	Numéro de la pièce d'identité ou du visa erroné
Hypothèse : Nature de la personne	*Code nature de la personne =1 ou 3*		
Numéro de la pièce d'identité ou du visa ***Hypothèse : Nature de la personne***	Le numéro de la pièce d'identité ou du visa doit être égal à des blancs *Code nature de la personne = 2*	53066	Numéro de la pièce d'identité ou du visa erroné
Nom, prénom ou raison social	Ce champ ne doit pas être vide	53067	Nom, prénom ou raison social erroné : ce champ doit comporter une valeur
Adresse	Ce champ ne doit pas être vide	53069	Adresse erroné : ce champ doit comporter une valeur
Qualité	Le code qualité doit appartenir au répertoire (1,2,3)	53070	Qualité erroné
Identifiant RCS	Ce champ ne doit pas être vide	53068	Identifiant RCS erroné : ce champ doit comporter une valeur

3.4.1.13 LETTRE DE CHANGE

3.4.1.13.1 ENREGISTREMENT GLOBAL

Champ	Applicable à l'ensemble du lot	Contrôle	Code rejet	Libellé
Sens	oui	Le sens doit être égal à 1	53001	Sens erroné
Sens	oui	Le sens doit être identique dans l'ensemble du lot	53034	Sens non identique
Code valeur	oui	Le code valeur doit être égal à **40**	53002	Code valeur erroné
Code valeur	oui	Le code valeur doit être égal à **40** dans tous les enregistrements	53035	Code valeur non identique
Nature remettant	oui	Le code nature du remettant doit appartenir au répertoire	53003	Nature remettant erronée
Nature remettant	oui	Le code nature du remettant doit être le même dans tout le lot	53036	Nature remettant non identique
Code remettant	oui	Le code remettant doit appartenir au répertoire	53004	Code remettant erroné
Code remettant	oui	Le code remettant doit être le même dans tout le lot	53037	Code remettant non identique.
Code Centre régional /Agence remettant	oui	Le code centre régional / agence du remettant doit appartenir au répertoire	53005	Code Centre régional / Agence remettant erroné.
Code Centre régional /Agence remettant ***Hypothèse : Nature remettant***	oui	Le code centre régional / agence du remettant doit être différent des blancs *Code nature remettant = 2 ou 3*	53005	Code Centre régional / Agence remettant erroné.
Code Centre régional /Agence remettant ***Hypothèse : Nature remettant***	oui	Le code centre régional / agence du remettant doit être égal à des blancs *Code nature remettant = 1 ou 4*	53005	Code Centre régional / Agence remettant erroné.
Code Centre régional /Agence remettant	oui	Le code centre régional / agence du remettant doit être le même dans tout le lot.	53038	Code Centre régional / Agence remettant non identique.
Date opération	oui	Elle doit être égale à la date session	53006	Date opération erronée
Date opération	oui	Ce champ ne doit pas être vide	53006	Date opération erronée
Numéro du lot	oui	Le numéro du lot doit être le même dans tout le lot.	53039	Numéro du lot non identique
Numéro du lot	oui	Ce champ ne doit pas être vide.	53043	Numéro du lot erroné
Code enregistrement	oui	Il est égal à 11 ou 12	53007	Code enregistrement global erroné

Code enregistrement		Si code enregistrement global =11 alors code enregistrement détail =21 Si code enregistrement global =12 alors code enregistrement détail =22	53007	Code enregistrement
Code devise	oui	Le code devise doit appartenir au répertoire des codes devises utilisés dans la compensation.	53009	Code devise erroné
Code devise	oui	Le code devise doit être le même dans tout le lot.	53040	Code devise non identique
Rang		Le rang doit être égal à 00	53019	Rang erroné
Montant total		Il doit être égal à la somme des montants figurant dans les enregistrements détails.	53010	Montant total erroné
Montant total		Ce champ ne doit pas être vide.	53010	Montant total erroné
Nombre total		Il doit être égal au total des enregistrements détails dans le lot.	53008	Nombre total des enregistrements erroné
Nombre total		Ce champ ne doit pas être vide.	53008	Nombre total des enregistrements erroné

3.4.1.13.2 ENREGISTREMENT DETAIL

Champ	Contrôle	Code rejet	Libellé
Code enregistrement	Il doit être égal à 21 ou 22 (selon que l'enregistrement est présenté ou rejeté)	53007	Code enregistrement détail erroné
Code enregistrement	Le code enregistrement dans les détails doit être identique	53007	Le code enregistrement dans les détails doit être identique
Rang	Le rang doit être égal à 00	53019	Rang erroné
Montant de la Lettre de change	Ce champ ne doit pas être vide.	53045	Montant erroné : le champ doit comporter une valeur.
Montant de la Lettre de change	Le montant doit être > 0	53045	Montant erroné.
Montant de la Lettre de change	Le montant de la lettre de change doit être inférieur ou égal à un montant seuil	53045	Le montant de la lettre de change doit être inférieur ou égal au montant plafond.
Numéro de la lettre de change	Ce champ ne doit pas être vide.	53044	Numéro de la lettre de change erroné : ce champ doit comporter une valeur
Numéro de la lettre de change	**Si code enregistrement = 21**, ce numéro doit être unique par jour et par adhérent.	53044	Numéro de la lettre de change erroné : ce numéro doit être unique.
RIB TIRE (PAYEUR)	Ce champ ne doit pas être vide.	53011	RIB du payeur erroné
RIB tiré	Le code banque dans le RIB doit appartenir au répertoire des codes banques.	53011	RIB du payeur erroné : Code banque erroné
RIB tiré	Le code agence dans le RIB doit appartenir au répertoire des codes agences et doit correspondre au code banque figurant dans le RIB.	53011	RIB du payeur erroné : Code agence erroné
RIB tiré	La clé du RIB doit être calculée selon l'algorithme utilisé par les banques.	53011	RIB du payeur erroné : clé erronée
RIB tiré	***Si Code enregistrement =21 :*** Le code banque doit être égal au code remettant	53011	RIB du payeur erroné : ce RIB n'appartient pas à l'institution destinataire
RIB tiré	***Si Code enregistrement =22 :*** Le code banque doit être égal au code destinataire	53011	RIB du payeur erroné : ce RIB n'appartient pas au remettant
Code institution destinataire	Le code doit appartenir au répertoire des codes institution.	53012	Code institution destinataire erroné
Code institution destinataire	Le code institution destinataire doit être différent du code remettant	53041	Codes destinataire / remettant identiques
Code Centre régional / agence destinataire	Ce champ doit être à blanc.	53013	Code centre régional / agence destinataire erroné : ce champ doit être à blanc.
RIB bénéficiaire (cédant)	Ce champ ne doit pas être vide.	53014	RIB bénéficiaire erroné

RIB bénéficiaire	Le code banque dans le RIB doit appartenir au répertoire des codes banques.	53014	RIB bénéficiaire erroné : code banque erroné
RIB bénéficiaire	Le code agence dans le RIB doit appartenir au répertoire des codes agences et doit correspondre au code banque figurant dans le RIB.	53014	RIB bénéficiaire erroné : code agence erroné
RIB bénéficiaire	La clé du RIB doit être calculée selon l'algorithme utilisé par les banques.	53014	RIB bénéficiaire erroné : clé erronée
RIB BENEFICIAIRE	***Si Code enregistrement =21 :*** Le code banque doit être égal au code destinataire	53014	RIB bénéficiaire erroné : ce RIB n'appartient pas au remettant.
RIB bénéficiaire	***Si Code enregistrement =22 :*** Le code banque doit être égal au code remettant	53014	RIB bénéficiaire erroné : ce RIB n'appartient pas au destinataire.
Code d'acceptation	Le code doit appartenir à {0, 1, 2}	53030	Code d'acceptation erroné.
Code endossement et aval	Le code doit appartenir à {0, 1, 2, 3}	53031	Code endossement et aval erroné
Date d'échéance	Ce champ ne doit pas comporter des blancs.	53016	Date d'échéance erronée.
Date d'échéance	Si code enregistrement = 21, alors la date d'échéance doit être égale, au maximum, à la date opération.	54002	Présentation anticipée
Date de Compensation	Si code enregistrement = 21, la date de compensation initiale doit être égale à la date opération	54003	Date de compensation initiale erronée.
Code ordre de payer	Le code doit appartenir à {0, 1}	53032	Code ordre de payer erroné.
Code situation du cédant	Le code doit appartenir à {0, 1}	53023	Code situation du cédant erroné
Code situation du cédant	***Si Code devise* <>*788,*** Le code cédant doit être égal 0 ou 1	53023	Code situation du cédant erroné
Nature de compte	La valeur de ce champ, doit être égale à 0 ou 1	53024	Nature de compte erronée
Nature de compte	**Si Code devise <>*788*** alors la nature du compte doit comporter une valeur	53024	Nature de compte erronée
Nature de compte	**Si Code devise = *788*** ***Et si situation du bénéficiaire = 1,*** alors la nature du compte doit comporter une valeur	53024	Nature de compte erronée
Date de compensation initiale	Lorsque le **code enregistrement = 22**, ce champ doit comporter une valeur	53042	Date de compensation initiale erronée.
Motif de rejet	Le motif de rejet doit appartenir au répertoire des motifs de rejet	53015	Motif de rejet erroné
Motif de rejet	Le motif de rejet doit être applicable à la lettre de change.	53015	Motif de rejet erroné : ce motif ne peut être appliqué à la lettre de change.

Motif de rejet	Lorsque le **code enregistrement = 22**, Le motif de rejet doit être <> 0000000	53015	Motif de rejet erroné : si code enregistrement = 22, alors le motif rejet doit être différent de 0000000.
Motif de rejet	Lorsque le **code enregistrement = 21**, Le motif de rejet doit être = 0000000	53015	Motif de rejet erroné : si code enregistrement = 21, alors le motif rejet doit être égal à 0000000.
Montant des intérêts	Le montant des intérêts doit être < ou = à un pourcentage (en paramètre) du montant de la lettre de change	53044	Le montant de l'intérêt est erroné
Montant des frais de protêt	Le montant des frais de protêt doit être < ou = à 100 dinars en (paramètre)	43082	Montant des frais de protêt erroné

REMARQUE :

Pour les Obligations Cautionnées et les Bons de Caisse les montants des intérêts et des frais de protêt doivent être nuls.

3.4.1.13.3 ENREGISTREMENT COMPLEMENTAIRE

Champ	Contrôles	Code rejet	Libellé
Code enregistrement	Il doit être égal à 21 ou 22 (selon que l'enregistrement est présenté ou rejeté)	53007	Code enregistrement détail erroné
Rang	Le rang doit être appartenir à {01, 02}	53019	Rang erroné
Numéro de la lettre de change	Ce champ ne doit pas être vide.	53044	Numéro de la lettre de change erroné : ce champ doit comporter une valeur
Numéro de la lettre de change	Le numéro de la lettre de change doit être identique à celui du détail	53044	Numéro de la lettre de change erroné
Nature de l'identifiant	Le code doit appartenir à {0,1,2,3,4}	53033	Nature de l'identifiant erronée.

3.4.2 CONTROLES DE RECONCILIATION

3.4.2.1 CHEQUE ET CHEQUE REPRESENTE POUR PAIEMENT

Contrôles	Code rejet	Libellé
Si : - le code enregistrement = 21, - le montant du chèque est supérieur au montant seuil alors le chèque doit être accompagné de sa photo	**53400**	Enregistrement sans image
Si : - le code enregistrement = 21, - et le montant du chèque est inférieur au montant seuil alors le chèque ne doit pas être accompagné de sa photo	**53402**	Enregistrement ne nécessitant pas une image.
Si le code enregistrement =22, alors le chèque ne doit pas être accompagné de sa photo.	**53402**	Enregistrement ne nécessitant pas une image.
Toute photo dans le fichier .CAT doit avoir un enregistrement de chèque dont le code enregistrement = 21 et le montant supérieur au montant seuil.	**53401**	Image sans enregistrement
Le code banque remettante pour une image dans le fichier .CAT doit être le même que celui de l'enregistrement (.ENV) correspondant.	**53403**	Code banque remettante erronée dans le .CAT.
Les montants d'un chèque dans les fichiers. ENV et. CAT doivent être identiques.	**53404**	Montants non identiques.
Le code valeur dans le .CAT doit être celui dans le .ENV	**53405**	Codes valeur non identiques.
Un chèque doit avoir une seule photo	**53408**	Image du chèque dans le .CAT en double.
La date de capture dans le fichier .CAT et la date opération doivent être identiques.	**53411**	Date de capture non identique à la date opération.

3.4.2.2 CHEQUE PRESENTE POUR PAIEMENT PARTIEL ET CHEQUE PRESENTE APRES ARP

Contrôles	Code rejet	Libellé
Si : - le code enregistrement = 21, - et le montant du chèque est inférieur au montant seuil alors le chèque ne doit pas être accompagné de sa photo	**53402**	Enregistrement ne nécessitant pas une image.
Si le code enregistrement =22, alors le chèque ne doit pas être accompagné de sa photo.	**53402**	Enregistrement ne nécessitant pas une image.
Toute photo dans le fichier .CAT doit avoir un enregistrement de chèque dont le code enregistrement = 21 et le montant supérieur au montant seuil.	**53401**	Image sans enregistrement
Le code banque remettante pour une image dans le fichier .CAT doit être le même que celui de l'enregistrement (.ENV) correspondant.	**53403**	Code banque remettante erronée dans le .CAT.
Les montants d'un chèque dans les fichiers .ENV et .CAT doivent être identiques.	**53404**	Montants non identiques.
Le code valeur dans le .CAT doit être celui dans le .ENV	**53405**	Codes valeur non identiques.
Un chèque doit avoir une seule photo.	**53408**	Image du chèque dans le .CAT en double.
La date de capture dans le fichier .CAT et la date opération doivent être identiques.	**53411**	Date de capture non identique à la date opération.

3.4.3 CONTROLES REGELEMENTAIRES

3.4.3.1 VIREMENT

Paramétrage : Valeur n'est pas à échéance / délai de rejet =1jour /délai de début de rejet= 0jour / délai d'annulation 0 = jour/

Contrôle	Action CCE	Code et Message d'erreurs
Si le code enregistrement est égal à 22, la date de compensation initiale doit être égale à j.	Rejet de l'enregistrement	54001 ou 54012 Rejet tardif ou valeur non existante
Si le code enregistrement est égal à 22, le champ Montant du virement ne doit pas être modifié	Rejet de l'enregistrement	54021 Montant du virement non conforme à la présentation initiale.
Si le code enregistrement est égal à 22, le champ RIB du donneur d'ordre ne doit pas être modifié	Rejet de l'enregistrement	54012 Valeur non existante
Si le code enregistrement est égal à 22, le champ Numéro du virement ne doit pas être modifié	Rejet de l'enregistrement	54012 Valeur non existante
Si le code enregistrement est égal à 22, le champ RIB du bénéficiaire ne doit pas être modifié	Rejet de l'enregistrement	54022 RIB du bénéficiaire non conforme à la présentation initiale.

3.4.3.2 PRELEVEMENT

Contrôle	Action CCE	Code et Message d'erreurs
Si le code enregistrement est égal à 22, la date de compensation initiale doit être égale à j	Rejet de l'enregistrement	**54001 ou 54012** **Rejet tardif ou valeur non existante**
Si le code enregistrement est égal à 22, le champ Montant du prélèvement ne doit pas être modifié	Rejet de l'enregistrement	54021 Montant du prélèvement non conforme à la présentation initiale
Si le code enregistrement est égal à 22, le champ RIB débiteur ne doit pas être modifié	Rejet de l'enregistrement	54012 Valeur non existante
Si le code enregistrement est égal à 22, le champ Numéro du prélèvement ne doit pas être modifié	Rejet de l'enregistrement	54012 Valeur non existante
Si le code enregistrement est égal à 22, le champ RIB du créancier ne doit pas être modifié	Rejet de l'enregistrement	54022 RIB du créancier non conforme à la présentation initiale

3.4.3.3 CHEQUE

3.4.3.3.1 CHEQUE PRESENTE (CODE ENREGISTREMENT = 21)

Néant

3.4.3.3.2 CHEQUE REJETE (CODE ENREGISTREMENT = 22)

Hypothèse : J = date de présentation du rejet du chèque

Motifs prioritaires	Contrôle	Action CCE	Code et Message d'erreurs
39 : Valeur mal acheminée **35 : Absence de signature** **31 : Prescription du chèque** **20 : Titulaire du compte décédé** **15 : Problème de provision sur un chèque tiré sur soi-même** **17 : Montant mal saisi** **21 : Données mal saisies(N°,date, lieu émission)** **25 : Image non exploitable** **38 : Valeur contrefaite** **43 : Valeur déjà réglée** **44 : Valeur déjà rejetée**	La date de présentation du chèque doit être égale à J Si la date de présentation du chèque est < J	Rejet de l'enregistrement du chèque	**54001** **Rejet tardif**
	Le chèque rejeté doit être accompagné de papillon	Rejet de l'enregistrement du chèque.	**54017** **papillon manquant.**
	Les motifs de rejet dans le chèque et le papillon doivent être conformes.	Rejet de l'enregistrement du chèque	**54033** **Motifs de rejet non conformes**
Autres motifs liés à un vice de forme **30 : Signature manquante** **32 : Mentions obligatoires manquantes** **33 : Signature non conforme** **36 : Valeur mal présentée** **37 : Endossement irrégulier** **22 : Manque empreinte du scanner** **23 : Manque endos**	**Si le chèque a fait l'objet de préavis (en J-4)**, la date de présentation du chèque doit être égale à J-4 Si la date de présentation du chèque est < J-4.	Rejet de l'enregistrement du chèque	**54001** **Rejet tardif**
	Si la date de présentation du chèque est > J-4.	Rejet de l'enregistrement du chèque	**54004** **Rejet anticipé**
	Les motifs de rejet doivent figurer dans le préavis.	Rejet de l'enregistrement du chèque.	**54040** **Ce chèque ne peut pas être rejeté pour ces motifs de rejet.**
	Si le chèque n'a pas fait l'objet de préavis (en J-4), la date de présentation du chèque doit être égale à J		

	Si la date de présentation du chèque est < J	Rejet de l'enregistrement du chèque	**54001** **Rejet tardif**
	Le chèque rejeté doit être accompagné de papillon	L'enregistrement du chèque est rejeté.	**54017** papillon manquant.
	Les motifs de rejet dans le chèque et le papillon doivent être conformes.	Rejet de l'enregistrement du chèque	**54033** Motifs de rejet non conformes
14 : Chèque <= 20D ne répond pas aux conditions de paiements	La date de présentation du chèque doit être égale à J	Rejet de l'enregistrement du chèque	**54001** Rejet tardif
	Le chèque doit être accompagné de papillon	L'enregistrement du chèque est rejeté.	**54017** papillon manquant.
	Les motifs de rejet dans le chèque et le papillon doivent être conformes.	Rejet de l'enregistrement du chèque	**54033** Motifs de rejet non conformes

Motifs prioritaires	Contrôle	Action CCE	Code et Message d'erreurs
Motifs liés à une opposition **01 : Opposition pour perte** **02 : Opposition pour vol** **03 : Opposition pour faillite** **04 : Opposition pour autres motifs**	La date de présentation du chèque doit être égale à J Si la date de présentation du chèque est < J.	Rejet de l'enregistrement du chèque	**54001** Rejet tardif
	Le chèque rejeté doit être accompagné de CNP	L'enregistrement du chèque est rejeté.	**54005** CNP manquant.
	Les motifs de rejet dans le chèque et le CNP doivent être conformes.	Rejet de l'enregistrement du chèque	**54033** Motifs de rejet non conformes

Motifs prioritaires	Contrôle	Action CCE	Code et Message d'erreurs
Motifs liés à la provision **10 : Absence de provision** **11 : Insuffisance de provision** **12 : Indisponibilité de la provision**	La date de présentation du chèque doit être égale à J-4		
	1. Si la date de présentation du chèque est > J-4	Rejet de l'enregistrement du chèque	**54004** Rejet anticipé
	Si la date de présentation du chèque est < J-4	Rejet de l'enregistrement du chèque	**54001** Rejet tardif
	Le chèque rejeté doit être accompagné de CNP	S'il n'y a pas de CNP, l'enregistrement du chèque est rejeté.	**54005** CNP manquant.
	Le chèque rejeté doit avoir été précédé d'un préavis en J-4.	L'enregistrement du chèque est rejeté.	**54007** Rejet non précédé de préavis
	Les motifs de rejet dans le chèque et le CNP doivent être conformes.	Rejet de l'enregistrement du chèque	**54033** Motifs de rejet non conformes

Les contrôles suivants sont valables pour tous les motifs de rejet envisagés

Contrôle	Action CCE	Code et Message d'erreurs
Les champs : Numéro du chèque et RIB tireur de l'enregistrement ne doivent pas être modifiés.	Rejet de l'enregistrement du chèque et du document joint	**54012** Valeur non existante.
Le champ Code devise ne doit pas être modifié.	Rejet de l'enregistrement du chèque et du document joint	**54020** Code devise non conforme à la présentation initiale.

Le champ Montant du chèque ne doit pas être modifié.	Rejet de l'enregistrement du chèque et du document joint	**54021** Montant du chèque non conforme à la présentation initiale.
Le champ RIB du bénéficiaire ne doit pas être modifié.	Rejet de l'enregistrement du chèque et du document joint	**54022** RIB du bénéficiaire non conforme à la présentation initiale.
Le champ Date d'émission du chèque ne doit pas être modifié.	Rejet de l'enregistrement du chèque et du document joint	**54024** Date d'émission du chèque non conforme à la présentation initiale.
Le champ Lieu d'émission ne doit pas être modifié.	Rejet de l'enregistrement du chèque et du document joint	**54025** Lieu d'émission non conforme à la présentation initiale.
Le champ Situation du bénéficiaire ne doit pas être modifié.	Rejet de l'enregistrement du chèque et du document joint	**54026** Situation du bénéficiaire non conforme à la présentation initiale.
Le champ Nature du compte ne doit pas être modifié.	Rejet de l'enregistrement du chèque et du document joint	**54027** Nature du compte non conforme à la présentation initiale.

Contrôle	Action CCE	Code et Message d'erreurs
Le rejet de Chèque est accompagné d'un préavis	Rejet de l'enregistrement et du document joint	**54051** Chèque rejeté avec autre motif

3.4.3.4 CHEQUE REPRESENTE POUR PAIEMENT

3.4.3.4.1 CODE ENREGISTREMENT = 21

Contrôle	Action CCE	Code et Message d'erreurs
Le chèque représenté doit avoir été rejeté (et à fortiori présenté) au préalable.	Rejet de l'enregistrement et de sa photo.	**54014** Chèque non présenté / rejeté au préalable
Le chèque représenté doit avoir été précédé par un papillon lié à un cheque (code valeur 30 ou 33) rejeté au préalable.	Rejet de l'enregistrement et de sa photo.	**54014** Chèque non présenté / rejeté au préalable
Le motif de rejet prioritaire cheque doit appartenir à {17, 21, 22,23, 25, 30, 32, 33, 35, 36, 37, 44}	Rejet de l'enregistrement et de sa photo.	**54039** Ce chèque ne peut pas être représenté.
Les champs : Numéro du chèque et RIB tireur de l'enregistrement ne doivent pas être modifiés.	Rejet de l'enregistrement du chèque et du document joint	**54012** Valeur non existante.

3.4.3.4.2 CODE ENREGISTREMENT = 22

Concordance des motifs de rejet entre chèque 30 et chèque représenté pour paiement 33

MOTIFS DE REJET DES CHEQUES CODE 30	MOTIFS DE REJET DES CHEQUES CODE 33
22-23-30-32-33	13-21-22-23-25-30-32-33-43-44
17-21-25-35-36-44	01-02-03-04-10-11-12-13-17-20-21-22-23-25-30-31-32-33-35-36-37-43-44 Motifs liés à la provision combinés avec d'autres motifs (vices de forme, compte clôturé,…).

Hypothèse : J = date de présentation du rejet du chèque

3.4.3.4.3 LE CHEQUE INITIAL A ETE REJETE POUR LE MOTIF PRIORITAIRE SUIVANT 17, 21, 25, 35, 36 OU 44

Motifs prioritaires	Contrôle	Action CCE	Code et Message d'erreurs
35 : Absence de signature **31 : Prescription du chèque** **20 : Titulaire du compte décédé** **17 :Montant mal saisi**	La date de présentation du chèque doit être égale à J Si la date de présentation du chèque est < J.	Rejet de l'enregistrement du chèque	**54001** Rejet tardif

21 :Données mal saisies(N°,date, lieu émission) **25 :Image non exploitable** **43 :Valeur déjà réglée** **44 :Valeur déjà rejetée**	Le chèque rejeté doit être accompagné de papillon	Rejet de l'enregistrement du chèque.	**54017** papillon manquant.
	Les motifs de rejet dans le chèque et le papillon doivent être conformes.	Rejet de l'enregistrement du chèque	**54033** Motifs de rejet non conformes

Motifs prioritaires	Contrôle	Action CCE	Code et Message d'erreurs
Autres motifs liés à un vice de forme **30 : Signature manquante** **32 : Mentions obligatoires manquantes** **33 : Signature non conforme** **36 : Valeur mal présentée** **37 : Endossement irrégulier** **22 :Manque empreinte du scanner** **23 : Manque endos**	Si le chèque a fait l'objet de préavis (en J-4), la date de présentation du chèque doit être égale à J-4		
	Si la date de présentation du chèque est < J-4.	Rejet de l'enregistrement du chèque	**54001** Rejet tardif
	Si la date de présentation du chèque est > J-4.	Rejet de l'enregistrement du chèque	**54004** Rejet anticipé
	Si le chèque n'a pas fait l'objet de préavis (en J-4), la date de présentation du chèque doit être égale à J		
	Si la date de présentation du chèque est < J.	Rejet de l'enregistrement du chèque	**54001** Rejet tardif
	Le chèque rejeté doit être accompagné de papillon	L'enregistrement du chèque est rejeté.	**54017** papillon manquant.
	Les motifs de rejet dans le chèque et le papillon doivent être conformes.	Rejet de l'enregistrement du chèque	**54033** Motifs de rejet non conformes

Motifs prioritaires	Contrôle	Action CCE	Code et Message d'erreurs
Motifs liés à une opposition **01 : Opposition pour perte** **02 : Opposition pour vol** **03 : Opposition pour faillite** **04 : Opposition pour autres motifs**	La date de présentation du chèque doit être égale à J Si la date de présentation du chèque est < J.	Rejet de l'enregistrement du chèque	**54001** Rejet tardif
	Le chèque rejeté doit être accompagné de CNP	L'enregistrement du chèque est rejeté.	**54005** CNP manquant.
	Les motifs de rejet dans le chèque et le CNP doivent être conformes.	Rejet de l'enregistrement du chèque	**54033** Motifs de rejet non conformes
Motifs liés à la provision **10 : Absence de provision** **11 : Insuffisance de provision** **12 : Indisponibilité de la provision**	La date de présentation du chèque doit être égale à J-4 Si la date de présentation du chèque est > J-4 Si la date de présentation du chèque est < J-4	Rejet de l'enregistrement du chèque Rejet de l'enregistrement du chèque	**54004** Rejet anticipé **54001** Rejet tardif
	Le chèque rejeté doit être accompagné de CNP	S'il n'y a pas de CNP, l'enregistrement du chèque est rejeté.	**54005** CNP manquant.
	Le chèque rejeté doit avoir été précédé d'un préavis en J-4.	L'enregistrement du chèque est rejeté.	**54007** Rejet non précédé de préavis
	Les motifs de rejet dans le chèque et le CNP doivent être conformes.	Rejet de l'enregistrement du chèque	**54033** Motifs de rejet non conformes

Les contrôles suivants sont valables pour tous les motifs de rejet envisagés

Contrôle	Action CCE	Code et Message d'erreurs
Les champs : Numéro du chèque et RIB tireur de l'enregistrement ne doivent pas être modifiés.	Rejet de l'enregistrement du chèque et du document joint	**54012** Valeur non existante.
Le champ Code devise ne doit pas être modifié.	Rejet de l'enregistrement du chèque et du document joint	**54020** Code devise non conforme à la présentation initiale.
Le champ Montant du chèque ne doit pas être modifié.	Rejet de l'enregistrement du chèque et du document joint	**54021** Montant du chèque non conforme à la présentation initiale.
Le champ RIB du bénéficiaire ne doit pas être modifié.	Rejet de l'enregistrement du chèque et du document joint	**54022** RIB du bénéficiaire non conforme à la présentation initiale.
Le champ Date d'émission du chèque ne doit pas être modifié.	Rejet de l'enregistrement du chèque et du document joint	**54024** Date d'émission du chèque non conforme à la présentation initiale.
Le champ Lieu d'émission ne doit pas être modifié.	Rejet de l'enregistrement du chèque et du document joint	**54025** Lieu d'émission non conforme à la présentation initiale.
Le champ Situation du bénéficiaire ne doit pas être modifié.	Rejet de l'enregistrement du chèque et du document joint	**54026** Situation du bénéficiaire non conforme à la présentation initiale.
Le champ Nature du compte ne doit pas être modifié.	Rejet de l'enregistrement du chèque et du document joint	**54027** Nature du compte non conforme à la présentation initiale.

3.4.3.4.4 LE CHEQUE INITIAL A ETE REJETE POUR LE MOTIF PRIORITAIRE 22, 23, 30, 32 OU 33

Contrôle	Action CCE	Code et Message d'erreurs
Le motif de rejet doit appartenir à {13, 21, 22, 23, 25, 30, 32, 33, 43, 44}	Rejet de l'enregistrement du chèque et du document joint	**54040** Ce chèque ne peut pas être rejeté pour ces motifs de rejet
La date de présentation du chèque doit être égale à J Si la date de présentation du chèque est < J.	Rejet de l'enregistrement du chèque	**54001** Rejet tardif
Le chèque rejeté doit être accompagné de papillon	L'enregistrement du chèque est rejeté.	**54017** papillon manquant.
Les motifs de rejet dans le chèque et le papillon doivent être conformes.	Rejet de l'enregistrement du chèque	**54033** Motifs de rejet non conformes
Les motifs de rejet dans le chèque doivent figurer au niveau du rejet du chèque initial	Rejet de l'enregistrement du chèque	**54040** Ce chèque ne peut pas être rejeté pour ces motifs de rejet.
Les champs : Numéro du chèque et RIB tireur de l'enregistrement ne doivent pas être modifiés.	Rejet de l'enregistrement du chèque et du document joint	**54012** Valeur non existante.
Le champ Code devise ne doit pas être modifié.	Rejet de l'enregistrement du chèque et du document joint	**54020** Code devise non conforme à la présentation initiale.
Le champ Montant du chèque ne doit pas être modifié.	Rejet de l'enregistrement du chèque et du document joint	**54021** Montant du chèque non conforme à la présentation initiale.
Le champ RIB du bénéficiaire ne doit pas être modifié.	Rejet de l'enregistrement du chèque et du document joint	**54022** RIB du bénéficiaire non conforme à la présentation initiale.
Le champ Date d'émission du chèque ne doit pas être modifié.	Rejet de l'enregistrement du chèque et du document joint	**54024** Date d'émission du chèque non conforme à la présentation initiale.
Le champ Lieu d'émission ne doit pas être modifié.	Rejet de l'enregistrement du chèque et du document joint	**54025** Lieu d'émission non conforme à la présentation initiale.

Contrôle	Action CCE	Code et Message d'erreurs
Le champ Situation du bénéficiaire ne doit pas être modifié.	Rejet de l'enregistrement du chèque et du document joint	**54026** Situation du bénéficiaire non conforme à la présentation initiale.
Le champ Nature du compte ne doit pas être modifié.	Rejet de l'enregistrement du chèque et du document joint	**54027** Nature du compte non conforme à la présentation initiale.

Contrôle	Action CCE	Code et Message d'erreurs

Le rejet de Chèque représenté est accompagné d'un préavis	Rejet de l'enregistrement et du document joint	**54051** Chèque représenté rejeté avec autre motif

3.4.3.5 CHEQUE PRESENTE POUR PAIEMENT PARTIEL

3.4.3.5.1 CODE ENREGISTREMENT = 21

Contrôle	Action CCE	Code et Message d'erreurs
Un chèque pour paiement partiel doit avoir donné lieu au préalable : - soit à un CNP relatif au chèque rejeté pour **insuffisance de provision**. - Soit à un chèque code 31 rejeté pour l'un ou plusieurs des motifs suivants : 16, 21, 22,23, 25, 30, 32, 33, 36, 44. **N.B.** : le CNP est identifié par l'identifiant du chèque, le numéro du CNP et la date du CNP.	Rejet de l'enregistrement et de sa photo (si la photo est nécessaire).	**54008** Chèque partiel non précédé de CNP pour insuffisance de provision**.**
		54008 Chèque partiel non précédé d'un chèque partiel rejeté pour vice de forme.
Le montant réclamé doit être égal au montant de la provision disponible (au niveau du CNP). Si on se réfère au chèque code 31, dans ce cas : le montant réclamé doit être égal au montant réclamé correspondant au chèque 31 de référence.	Rejet de l'enregistrement et de sa photo (si la photo est nécessaire).	**54029** Montant réclamé supérieur/inférieur à la provision.
Le code devise doit être celui du chèque initial.	Rejet de l'enregistrement et de sa photo (si la photo est nécessaire).	**54020** Code devise non conforme à la présentation initiale.
Si le CNP avait comme motif un problème de provision et de vice de forme, le chèque partiel doit être accompagné de sa photo.	Rejet de l'enregistrement	**54037** Image du chèque manquante
Si le CNP avait comme motif uniquement un (ou des) problème de provision, le chèque partiel ne doit pas être accompagné de sa photo.	Rejet de l'enregistrement du chèque et de la photo.	**54038** Enregistrement ne nécessitant pas de photo.
S'il s'agit d'une représentation d'un chèque 31, le motif de rejet du chèque 31 précédent ne doit pas appartenir à {43}	Rejet de l'enregistrement du chèque (et de la photo).	**54048** Représentation du chèque impossible

S'il s'agit d'une première présentation d'un chèque 31

Contrôle	Action CCE	Code et Message d'erreurs
Si le rejet du chèque initial avait comme motif un problème de provision et un motif de vice de forme, le chèque partiel doit être accompagné de sa photo.	Rejet de l'enregistrement	**54037** Image du chèque manquante
Si le rejet du chèque initial avait comme motif uniquement un (ou des) problème de provision, le chèque partiel ne doit pas être accompagné de sa photo.	Rejet de l'enregistrement du chèque et de la photo.	**54038** Enregistrement ne nécessitant pas de photo.

S'il s'agit d'une deuxième ou nième présentation d'un chèque 31

Contrôle	Action CCE	Code et Message d'erreurs
le chèque partiel doit être accompagné de sa photo.	Rejet de l'enregistrement	**54037** Image du chèque manquante

3.4.3.5.2 CODE ENREGISTREMENT = 22

Hypothèse : J = date de présentation du rejet du chèque partiel

Motifs prioritaires	Contrôle	Action CCE	Code et Message d'erreurs
Autres motifs liés à un vice de forme **30 : Signature manquante** **32 : Mentions obligatoires manquantes** **33 : Signature non conforme** **36 : Valeur mal présentée** **16 : Montant réclamé erroné** **21 : Données mal saisies (N°, date, lieu émission)** **22 : Manque empreinte du scanner** **23 : Manque endos** **25 : Image non exploitable** **43 : Valeur déjà réglée** **44 : Valeur déjà rejetée**	La date de présentation du chèque doit être égale à J Si la date de présentation du chèque est < J. Le chèque rejeté doit être accompagné de papillon	Rejet de l'enregistrement du chèque L'enregistrement du chèque est rejeté.	**54001** Rejet tardif **54017** papillon manquant.
	Les motifs de rejet dans le chèque et le papillon doivent être conformes.	Rejet de l'enregistrement du chèque	**54033** Motifs de rejet non conformes

Les contrôles suivants sont valables pour tous les motifs de rejet envisagés

Contrôle	Action CCE	Code et Message d'erreurs
Les champs : Numéro du chèque et RIB tireur de l'enregistrement ne doivent pas être modifiés.	Rejet de l'enregistrement du chèque	**54012** Valeur non existante.

Le champ Code devise ne doit pas être modifié.	Rejet de l'enregistrement du chèque	**54020** Code devise non conforme à la présentation initiale.
Le champ Date du CNP doit correspondre à la date de présentation du CNP.	Rejet de l'enregistrement du chèque	**54030** Date du CNP non conforme au CNP.
Le champ Numéro du CNP ne doit pas être modifié.	Rejet de l'enregistrement du chèque	**54031** Numéro du CNP non conforme au CNP.
Le champ Code devise de la position ne doit pas être modifié.	Rejet de l'enregistrement du chèque	**54032** Code devise de la position non conforme au CNP.

3.4.3.6 CHEQUE PRESENTE APRES RECONSTITUTION DE LA PROVISION

3.4.3.6.1 CODE ENREGISTREMENT = 21

Contrôle	Action CCE	Code et Message d'erreurs
Le chèque après RP doit être précédé : ▪ soit d'une ARP relative au chèque rejeté pour motif lié à la provision. ▪ Soit d'un chèque après RP rejeté pour vice de forme (pour les motifs 16, 21, 22, 23, 25, 30, 32, 33, 36, 44)	Rejet de l'enregistrement Rejet de l'enregistrement et de sa photo (si la photo est nécessaire).	**54009** Chèque non précédé d'une ARP
		54009 Chèque non rejeté.
Le code devise doit être celui du chèque initial.	Rejet de l'enregistrement et de sa photo (si la photo est nécessaire).	**54041** Code devise non conforme à l'ARP.
Le montant régularisé au titre des intérêts doit être celui de l'ARP.	Rejet de l'enregistrement et de sa photo (si la photo est nécessaire).	**54047** Montant régularisé au titre des intérêts non conforme à l'ARP.
Si le CNP initial avait comme motif un problème de provision et un motif de vice de forme, le chèque ARP doit être accompagné de sa photo.	Rejet de l'enregistrement	**54037** Image du chèque manquante
Si le CNP avait comme motif uniquement un (ou des) problème de provision, le chèque ARP ne doit pas être accompagné de sa photo.	Rejet de l'enregistrement du chèque et de la photo.	**54038** Enregistrement ne nécessitant pas de photo
S'il s'agit d'une représentation d'un chèque 32, le motif de rejet du chèque 32 précédent ne doit pas appartenir à {43}	Rejet de l'enregistrement du chèque (et de la photo).	**54048** Représentation du chèque impossible

S'il s'agit d'une première présentation d'un chèque ARP

Contrôle	Action CCE	Code et Message d'erreurs
Si le rejet du chèque initial avait comme motif un problème de	Rejet de l'enregistrement	**54037** Image du chèque

provision et un motif de vice de forme, le chèque partiel doit être accompagné de sa photo.		manquante
Si le rejet du chèque initial avait comme motif uniquement un (ou des) problème de provision, le chèque partiel ne doit pas être accompagné de sa photo.	Rejet de l'enregistrement du chèque et de la photo.	**54038** Enregistrement ne nécessitant pas de photo

S'il s'agit d'une deuxième ou nième présentation d'un chèque ARP

Contrôle	Action CCE	Code et Message d'erreurs
le chèque partiel doit être accompagné de sa photo.	Rejet de l'enregistrement	**54037** Image du chèque manquante

3.4.3.6.2 CODE ENREGISTREMENT = 22

Hypothèse : J = date de présentation du rejet du chèque présenté après reconstitution de la provision

Motifs prioritaires	Contrôle	Action CCE	Code et Message d'erreurs
Autres motifs liés à un vice de forme **30 : Signature manquante** **32 : Mentions obligatoires manquantes** **33 : Signature non conforme** **36 : Valeur mal présentée** **16 : Montant réclamé erroné**	La date de présentation du chèque doit être égale à J Si la date de présentation du chèque est < J. Le chèque rejeté doit être accompagné de papillon	Rejet de l'enregistrement du chèque L'enregistrement du chèque est rejeté.	**54001** Rejet tardif **54017** papillon manquant.
21 : Données mal saisies (N°, date, lieu émission) **22 : Manque empreinte du scanner** **23 : Manque endos** **25 : Image non exploitable** **43 : Valeur déjà réglée** **44 : Valeur déjà rejetée**	Les motifs de rejet dans le chèque et le papillon doivent être conformes.	Rejet de l'enregistrement du chèque	**54033** Motifs de rejet non conformes

Contrôle	Action CCE	Code et Message d'erreurs
Les champs : Numéro du chèque et RIB tireur de l'enregistrement ne doivent pas être modifiés.	Rejet de l'enregistrement du chèque	**54012** Valeur non existante.
La date de présentation du chèque après RP doit être égale à J		

Si la date de présentation du chèque après RP est < J.	Rejet de l'enregistrement du chèque	**54001** Rejet tardif
Le champ Code devise ne doit pas être modifié.	Rejet de l'enregistrement du chèque	**54020** Code devise non conforme à la présentation initiale.
Le champ Montant du chèque ne doit pas être modifié.	Rejet de l'enregistrement du chèque	**54021** Montant du chèque non conforme à la présentation initiale.
Le champ RIB du bénéficiaire ne doit pas être modifié.	Rejet de l'enregistrement du chèque	**54022** RIB du bénéficiaire non conforme à la présentation.
Le champ Date d'émission du chèque ne doit pas être modifié.	Rejet de l'enregistrement du chèque	**54024** Date d'émission du chèque non conforme à la présentation initiale.
Le champ Lieu d'émission ne doit pas être modifié.	Rejet de l'enregistrement du chèque	**54025** Lieu d'émission non conforme à la présentation initiale.
Le champ Date du CNP doit correspondre à la vraie date du CNP (du rejet du chèque)	Rejet de l'enregistrement du chèque	**54030** Date du CNP non conforme au CNP.
Le champ Numéro du CNP ne doit pas être modifié.	Rejet de l'enregistrement du chèque	**54031** Numéro du CNP non conforme au CNP.
Le champ Code devise de la position ne doit pas être modifié.	Rejet de l'enregistrement du chèque	**54032** Code devise de la position non conforme au CNP.

3.4.3.7 PREAVIS DE REJET

Hypothèse : J = date de présentation du préavis de rejet

Contrôle	Action CCE	Code et Message d'erreurs
La date de présentation du chèque auquel est rattaché le préavis doit être égale à J : Si la date de présentation du chèque est < J.	Rejet du préavis.	**54010** Préavis tardif
Les champs : Numéro du chèque et RIB tireur de l'enregistrement ne doivent pas être modifiés.	Rejet du préavis.	**54012** Chèque non existant.
Le champ Code devise ne doit pas être modifié.	Rejet du préavis.	**54020** Code devise non conforme à la présentation initiale.
Le champ Montant du chèque ne doit pas être modifié.	Rejet du préavis.	**54021** Montant du chèque non conforme à la présentation initiale.
Le champ RIB du bénéficiaire ne doit pas être modifié.	Rejet du préavis.	**54022** RIB du bénéficiaire non conforme à la présentation initiale.
Le champ Date d'émission du chèque ne doit pas être modifié.	Rejet du préavis.	**54024** Date d'émission du chèque non conforme à la présentation initiale.
Le champ lieu d'émission ne doit pas être modifié.	Rejet du préavis	**54027** Lieu d'émission du chèque non conforme à la présentation initiale.
Le rejet de Chèque représenté est accompagné d'un préavis	Rejet du préavis	**54050** Chèque représenté rejeté avec autre motif
Le rejet de Chèque est accompagné d'un préavis	Rejet du préavis	**54050** Chèque rejeté avec autre motif

3.4.3.8 CERTIFICAT DE NON PAIEMENT (CNP)

Hypothèse : J = date de présentation du CNP

Motifs prioritaires	Contrôle	Action CCE	Code et Message d'erreurs
01 : Opposition pour perte **02 : Opposition pour vol** **03 : Opposition pour faillite** **04 : Opposition pour autres motifs**	Le CNP doit être accompagné du chèque rejeté.	Si pas de chèque rejeté, rejet du CNP	**54016** Enregistrement du chèque manquant
	La date de présentation du chèque auquel est rattaché le CNP doit être égale à J : Si la date de présentation du chèque est < J.	Rejet du CNP et du chèque.	**54001** Rejet tardif
	Le champ Date de présentation du chèque doit correspondre à la date de présentation initiale du chèque, i.e. J.	Rejet du CNP et du chèque	**54035** Date de présentation du chèque non conforme à la présentation initiale.
	Le CNP doit être accompagné du chèque rejeté.	Rejet du CNP	**54016** Enregistrement du chèque manquant
Motifs liés à la provision **10 : Absence de provision** **11 : Insuffisance de provision** **12 : Indisponibilité de la provision**	La date de présentation du chèque auquel est rattaché le CNP doit être égale à J-4 : 1. Si la date de présentation du chèque est < J-4.	Rejet du CNP et du chèque	**54001** Rejet tardif
	2. Si la date de présentation du chèque est > J-4.	Rejet du CNP et du chèque	**54004** Rejet anticipé
	Le CNP doit être précédé d'un préavis en j-4.	Rejet du CNP et du chèque	**54007** Rejet non précédé de préavis
	Le champ Date de présentation du chèque doit correspondre à la date de présentation initiale du chèque, i.e. J-4.	Rejet du CNP et du chèque	**54035** Date de présentation du chèque non conforme à la présentation initiale.

Les contrôles suivants sont valables pour tous les motifs de rejet envisagés

Contrôle	Action CCE	Code et Message d'erreurs
Les champs : Numéro du chèque et RIB tireur de l'enregistrement ne doivent pas être modifiés.	Rejet du CNP et du chèque	**54012** Valeur non existante.
Le champ Code devise ne doit pas être modifié.	Rejet du CNP et du chèque	**54020** Code devise non conforme à la présentation initiale.
Le champ Montant du chèque ne doit pas être modifié.	Rejet du CNP et du chèque	**54021** Montant du chèque non conforme à la présentation initiale.
Le champ RIB du bénéficiaire ne doit pas être modifié.	Rejet du CNP et du chèque	**54022** RIB du bénéficiaire non conforme à la présentation initiale.
Le champ Date d'émission du chèque ne doit pas être modifié.	Rejet du CNP et du chèque	**54024** Date d'émission du chèque non conforme à la présentation initiale.
Le champ Lieu d'émission ne doit pas être modifié.	Rejet du CNP et du chèque	**54025** Lieu d'émission non conforme à la présentation initiale.
Le champ Date préavis doit être égal à J-4.	Rejet du CNP et du chèque	**54036** Date préavis non conforme au préavis
Le ou les motifs de rejet doivent être identiques à ceux du chèque.	Rejet du CNP et du chèque	**54033** Motifs de rejet non conformes à ceux du chèque.
Le montant de la provision doit être supérieur ou égal à celui du préavis	Rejet du CNP	**54033** Montant de la provision doit être supérieur ou égal à celui du préavis

3.4.3.9 ATTESTATION DE RECONSTITUTION DE LA PROVISION (ARP)

Contrôle	Action CCE	Code et Message d'erreurs
L'ARP doit être précédée d'un CNP pour un motif prioritaire de provision.	Rejet de l'ARP.	**54013** ARP non précédée de CNP
Les champs : Numéro du chèque, RIB tireur, Date du CNP et Numéro du CNP de l'enregistrement ne doivent pas être modifiés.	Rejet de l'ARP.	**54012** Valeur non existante.
Le champ Code devise ne doit pas être modifié.	Rejet de l'ARP.	**54020** Code devise non conforme à la présentation initiale.
Le champ Montant du chèque ne doit pas être modifié.	Rejet de l'ARP.	**54021** Montant du chèque non conforme à la présentation initiale.
Le champ RIB du bénéficiaire ne doit pas être modifié.	Rejet de l'ARP.	**54022** RIB du bénéficiaire non conforme à la présentation initiale.
Le champ Date d'émission du chèque ne doit pas être modifié.	Rejet de l'ARP.	**54024** Date d'émission du chèque non conforme à la présentation initiale.
Le champ Lieu d'émission ne doit pas être modifié.	Rejet de l'ARP.	**54025** Lieu d'émission non conforme à la présentation initiale.
Le champ Code devise de la position ne doit pas être modifié.	Rejet de l'ARP.	**54032** Code devise de la position non conforme au CNP.
Le montant régularisé du chèque doit être = montant du chèque – montant de la provision du CNP	Rejet ARP	**53048** Montant régularisé erroné

3.4.3.10 PAPILLON

Hypothèse : J = date de présentation du papillon

Motifs prioritaires	Contrôle	Action CCE	Code et Message d'erreurs
39 : Valeur mal acheminée **35 : Absence de signature** **31 : Prescription du chèque** **20 : Titulaire du compte décédé** **15 : Problème de provision sur un chèque tiré sur soi-même** **17 : Montant mal saisi** **21 : Données mal saisies (N°, date, lieu émission)** **25 : Image non exploitable** **38 : Valeur contrefaite** **43 : Valeur déjà réglée** **44 : Valeur déjà rejetée**	La date de présentation du chèque auquel est rattaché le papillon doit être égale à J. Si la date de présentation du chèque est < J.	Rejet de l'enregistrement du chèque et du papillon.	**54001** Rejet tardif
	Le papillon doit être accompagné du chèque rejeté.	Rejet du papillon	**54016** Enregistrement du chèque manquant
Autres motifs liés à un vice de forme **30 : Signature manquante** **32 : Mentions obligatoires manquantes** **33 : Signature non conforme** **36 : Valeur mal présentée** **37 : Endossement irrégulier** **22 : Manque empreinte du scanner** **23 : Manque endos**	**Si le chèque a fait l'objet de préavis (en J-3)**, la date de présentation du chèque auquel est rattaché le papillon doit être égale à J–4 Si la date de présentation du chèque est < J-4.	Rejet du papillon et du chèque.	**54001** Rejet tardif
	Si la date de présentation du chèque est > J-4.	Rejet du papillon et du chèque.	**54001** Rejet anticipé
	Si le chèque n'a pas fait l'objet de préavis (en J-4), la date de présentation du chèque auquel est rattaché le papillon doit être égale à J Si la date de présentation du chèque est < J.	Rejet du papillon et du chèque.	**54001** Rejet tardif
	Le papillon doit être accompagné du chèque rejeté.	Rejet du papillon	**54016** Enregistrement du chèque manquant
14 : Chèque <= 20D ne répond pas aux conditions de paiement	La date de présentation du chèque auquel est rattaché le papillon doit être égale à J.		

	Si la date de présentation du chèque est < J.	Rejet de l'enregistrement du chèque et du papillon.	**54001** Rejet tardif
	Le papillon doit être accompagné du chèque rejeté.	Rejet du papillon	**54016** Enregistrement du chèque manquant
16 : Montant réclamé erroné	La date de représentation du chèque code 31 ou 32 auquel est rattaché ce papillon doit être égale à J	Rejet de l'enregistrement du chèque (31,32) et du papillon.	

Les contrôles suivants sont valables pour tous les motifs de rejet envisagés

Contrôle	Action CCE	Code et Message d'erreurs
Les champs : Numéro du chèque et RIB tireur de l'enregistrement ne doivent pas être modifiés.	Rejet du papillon et du chèque	**54012** Valeur non existante.
Le champ Code devise ne doit pas être modifié.	Rejet du papillon et du chèque	**54020** Code devise non conforme à la présentation initiale.
Le champ Montant du chèque ne doit pas être modifié.	Rejet du papillon et du chèque	**54021** Montant du chèque non conforme à la présentation initiale.
Le champ RIB du bénéficiaire ne doit pas être modifié.	Rejet du papillon et du chèque	**54022** RIB du bénéficiaire non conforme à la présentation initiale.
Le champ Date d'émission du chèque ne doit pas être modifié.	Rejet du papillon et du chèque	**54024** Date d'émission du chèque non conforme à la présentation initiale.
Le champ Lieu d'émission ne doit pas être modifié.	Rejet du papillon et du chèque	**54025** Lieu d'émission non conforme à la présentation initiale.
Le ou les motifs de rejet doivent être identiques à ceux du chèque.	Rejet du papillon et du chèque	**54033** Motifs de rejet non conformes à ceux du chèque.

3.4.3.11 LETTRE DE CHANGE

Contrôle	Action CCE	Code et Message d'erreurs
Si code enregistrement = 22, la date de compensation initiale doit être égale à la date opération	Rejet de l'enregistrement	**54004** Rejet tardif

3.5 ANNEXE5 : LES REPERTOIRES DE CODIFICATION

3.5.1 CODE SENS

Ce code permet d'identifier le sens du lot par rapport au CCE.

Code	Désignation
1	Aller institution vers le centre
2	Retour du centre vers l'institution

3.5.2 CODE ENREGISTREMENTS

Ce code permet de déterminer la nature de l'enregistrement.

Code	Désignation
11	Enregistrement global présenté
12	Enregistrement global rejeté
21	Enregistrement détail présenté
22	Enregistrement détail rejeté

3.5.3 CODE ENREGISTREMENT COMPLEMENTAIRE ET/OU ASSIGNATION POSTALE

Ce code permet de déterminer si le virement est suivi de message(s) complémentaire(s) ou non. Il permet aussi d'identifier le type et le nombre de messages.

Code	Désignation
0	Non suivi de message complémentaire
1	Suivi de message(s) complémentaire(s)
2	Suivi d'une assignation postale
3	Suivi de message(s) complémentaire(s) et d'une assignation postale

3.5.4 CODE DU PAYEUR

Ce code permet d'identifier le payeur du prélèvement.

Code	Désignation
1	Le débiteur lui-même
2	Tierce personne

3.5.5 CODE SITUATION

Ce code donne la situation du payeur du chèque ou la situation du cédant lettre de change.

Code	Désignation
0	Résident
1	Non résident

3.5.6 CODE LIEU D'EMISSION DU CHEQUE

Ce code permet de donner le lieu d'émission du chèque

Code	Désignation
T	Tunisie
E	Etranger

3.5.7 CODE D'ACCEPTATION DE LA LETTRE DE CHANGE

Ce code informe sur l'état de la lettre de change.

Code	Désignation
0	Lettre de change acceptée
1	Lettre de change non acceptée
2	Le tireur désire faire présenter la lettre de change à l'acceptation par la banque

3.5.8 CODE ENDOSSEMENT ET AVAL DE LA LETTRE DE CHANGE

Ce code permet de donner le nombre et le type de messages complémentaires de la lettre de change.

Code	Désignation
0	Non suivi d'enregistrement complémentaire avaliseur et endosseur
1	Suivi d'un enregistrement complémentaire endosseur
2	Suivi d'un enregistrement complémentaire avaliseur
3	Suivi d'enregistrements complémentaires avaliseur et endosseur

3.5.9 CODE ORDRE DE PAYER DE LA LETTRE DE CHANGE

Ce code permet de déterminer si la lettre de change est accompagnée d'un ordre de payement ou non.

Code	Désignation
0	Il y a un ordre à payer joint à la lettre de change
1	Il n'y a pas d'ordre à payer joint à la lettre de change

3.5.10 CODE SIGNE

Ce code permet de déterminer le signe des montants dans les situations nettes.

Code	Désignation
D	Si montant net compensation est < 0
C	Si montant net compensation est > 0

3.5.11 REPERTOIRE DE CODIFICATION DES VALEURS

Les codes valeurs sont :

Code	Désignation	Présentation (par rapport à l'échéance)
10	Virement	0
20	Prélèvement	0
30	Chèque	0
31	Chèque présenté pour paiement partiel	0
32	Chèque présenté pour paiement suite à une reconstitution de provision	0
33	Chèque représenté pour paiement	0
40	Lettre de change	0
41	Lettre de change normalisée	0
42	Obligation cautionnée	0
43	Bon de caisse	0
80	Domiciliation	0
81	Préavis de rejet de chèque	0
82	Certificat de non-paiement	4
83	Attestation de reconstitution de provision	-
84	Papillon	0

3.5.12 REPERTOIRE DE CODIFICATION DES NATURES DES ETABLISSEMENTS

Les natures d'établissement sont :

Code	Désignation
1	Siège
2	Centre régional
3	Agence
4	Autres

3.5.13 REPERTOIRE DE CODIFICATION DE MAJ DES CONTRATS DE DOMICILIATION DES PRELEVEMENTS

Les codes de mise à jour des domiciliations sont:

Code	Désignation
A	Nouveau contrat
M	Modification d'une rubrique du contrat
S	Suppression d'un contrat

3.5.14 REPERTOIRE DE CODIFICATION DES NATURES DE COMPTES

Ce répertoire contient les natures de comptes ; il est utilisé pour le chèque et la lettre de change.

Code	Désignation
0	Compte professionnel
1	Compte spécial

La structure du répertoire de codification est la suivante :

3.5.15 REPERTOIRE DE CODIFICATION DES TYPES DE COMPTE

Ce répertoire contient les types de comptes par rapport à la devise:

Code	Désignation
1	Compte en dinars
2	Compte en dinars convertibles
3	Compte en devises

3.5.16 REPERTOIRE DE CODIFICATION DES NATURES DE L'IDENTIFIANT

Code	Désignation
0	Registre du Commerce et des Sociétés
1	Carte d'identité nationale
2	Carte de séjour
3	Passeport
4	Autres

3.6 ANNEXE 6 : CONFIGURATION MINIMALE DU POSTE ADHERENT PRINCIPAL ET DU POSTE ADHERENT DE SECOURS :

- RAM : 256 Mo,
- Carte réseau Ethernet 10/100 Mb/s,
- Lecteur CD,
- Un espace disque suffisant permettant la satisfaction de l'ensemble des besoins cités dans ce guide,
- Système d'exploitation : Windows XP / SP2 exclusivement.

3.7 ANNEXE 7 : ROUTEUR DU POSTE ADHERENT

Le câblage reliant le routeur et le poste adhérent doit être conforme à la catégorie 5 ou plus en cas de connexion via un réseau local. En cas de connexion directe le câble croisé doit être moulé.

Le rôle de ce routeur consiste à connecter le poste adhérent au Système de Télécompensation installé au niveau de la SIBTEL. Cette connexion se fera à travers une ligne spécialisée dont le débit dépend de la Catégorie à laquelle appartient l'institution et qui sera allouée sur l'anneau en fibre optique de Tunisie Télécom. La connexion primaire sera secourue par une liaison de type RNIS, primaire à 2 Mbits/s pour la Catégorie 1, de base à 64 ou 128 Kbits/s pour la Catégorie 2.

La Catégorie 1 est constituée des institutions ayant des connexions dont le débit est supérieur ou égal à 1 Mbit/s.

La Catégorie 2 est constituée des institutions ayant des connexions dont le débit est inférieur à 1 Mbit/s.

Selon la catégorie de la banque, le routeur doit être conforme aux caractéristiques suivantes :

3.7.1 LES CARACTERISTIQUES DU ROUTEUR DE LA CATEGORIE 1

- Nombre minimum de ports :
  - Fast Ethernet (RJ45 et AUI) : 1 port
  - Séries synchrones pouvant atteindre les 2 Mbits/s : 2 ports
  - RNIS PRI : 1 port
- Performances : 50.000 pps
- DRAM : 32 Mo extensibles à 64
- Mémoire Flash : 8 Mo extensibles à 16
- Protocoles supportés : TCP/IP, PPP, X25, ISDN, Frame Relay, HDLC
- Redondance : possibilité d'une alimentation redondante
- Fonctions d'optimisation du trafic :
  - Support des algorithmes standards de compression de données
  - Filtres de routage
  - Connexion à la demande
  - Bande passante à la demande
  - IP/IPX Spoofing
- Sécurité et contrôle de la qualité de transmission en PPP synchrone :
  - Authentification
  - Autorisation/interdiction d'accès et compte rendu en cas de tentative d'effraction
  - RADIUS
  - Support du standard Link Quality Protocol avec possibilité de personnalisation du paramètre "Reporting Period"
  - Support du protocole LCP "Link Control Protocol" avec possibilité de personnalisation du paramètre "Echo Reply Acceptabel Loss"
  - Support des standards CHAP, PAP et PAP ID en mode PPP synchrone
  - Support de PCAP
  - Support des algorithmes de "Strict Dequeuing" et "Bandwidth Allocation" sur PPP
- Administration et fonctions de sécurité :
  - SNMP (MIBI&II), Telnet, RMON
  - Possibilité de définir plusieurs communautés SNMP avec personnalisation des actions Read/Write pour chaque communauté.
  - Possibilité d'affectation d'une adresse IP unique (une seule machine ou un groupe d'adresse IP) permettant de gérer les communautés déjà définies.
  - Intégration des Data Collection Module
  - Support de la fonction "Circuit Less IP"

- Possibilité de configuration du routeur en mode Dynamique, local et à distance (Création d'une configuration à distance en mode différé sur la mémoire Flash du routeur).
- Protection physique des flashs de configuration en mode Read/Write par un switch hardware.
- Bak-up hardware des mémoires Flash de configuration

- Back-up et RNIS :
  - Redondance des interfaces LAN du routeur (avec back-up automatique).
  - Redondance du routeur avec support de paramétrage des Standby Circuit, et RRP (Router Redundancy Protocol),
  - Support de la fonction de bande passante à la demande et débordement en supportant une agrégation jusqu'à 30 canaux RNIS.
  - Support d'authentification CHAP et PAP bidirectionnelles en solution de Backup.

3.7.2 LES CARACTERISTIQUES DU ROUTEUR DE LA CATEGORIE 2

- Nombre minimum de ports
  - Ethernet (RJ45 et AUI) : 1 port
  - Séries synchrones pouvant atteindre les 2 Mbits/s : 2 ports
  - RNIS BRI : 1 port
- Performances : 7.000 pps
- DRAM : 8 Mo extensibles à 16
- Mémoire Flash : 8 Mo extensibles à 16
- Protocoles supportés : TCP/IP, PPP, X25, ISDN, Frame Relay, HDLC
- Fonctions d'optimisation du trafic :
  - Support des algorithmes standards de compression de données
  - Filtres de routage
  - Connexion à la demande
  - Bande passante à la demande
  - IP/IPX Spoofing
- Sécurité et contrôle de la qualité de transmission en PPP synchrone :
  - Authentification
  - Autorisation/interdiction d'accès et compte rendu en cas de tentative d'effraction
  - RADIUS
  - Support du standard Link Quality Protocol avec possibilité de personnalisation du paramètre "Reporting Period"
  - Support du protocole LCP "Link Control Protocol" avec possibilité de personnalisation du paramètre "Echo Reply Acceptabel Loss"
  - Support des standards CHAP, PAP et PAP ID en mode PPP synchrone
  - Support de PCAP
  - Support des algorithmes de "Strict Dequeuing" et "Bandwidth Allocation" sur PPP
- Administration et fonctions de sécurité :
  - SNMP (MIBI&II), Telnet, RMON
  - Possibilité de définir plusieurs communautés SNMP avec personnalisation des actions Read/Write pour chaque communauté.
  - Possibilité d'affectation d'une adresse IP unique (une seule machine ou un groupe d'adresse IP) permettant de gérer les communautés déjà définies.
  - Intégration des Data Collection Module
  - Support de la fonction "Circuit Less IP"
  - Possibilité de configuration du routeur en mode Dynamique, local et à distance (Création d'une configuration à distance en mode différé sur la mémoire Flash du routeur).
  - Protection physique des flashs de configuration en mode Read/Write par un switch hardware.

- Bak-up hardware des mémoires Flash de configuration

♦ Back-up et RNIS :

- Redondance des interfaces LAN du routeur (avec back-up automatique).
- Redondance du routeur avec support de paramétrage des Standby Circuit, et RRP (Router Redundancy Protocol),
- Support de la fonction de bande passante à la demande et débordement en supportant une agrégation jusqu'à 30 canaux RNIS.
- Support d'authentification CHAP et PAP bidirectionnelles en solution de Backup.

3.8 ANNEXE 8 : UTILISATION DU POSTE ADHERENT

3.8.1 LES REPERTOIRES UTILISES PAR LES APPLICATIFS INSTALLES AU NIVEAU DU POSTE ADHERENT

Les répertoires utilisés par les applicatifs installés au niveau du Poste Adhérent ne doivent pas être supprimés ou renommés. Ces répertoires sont :

- C:\program Files\telecompadherent
- C:\program Files\bfi
- C:\program Files\Sophos SWEEP
- C:\cles
- C:\temp
- D:\BAL
- D:\BALTMP
- D:\Fichierenvoi
- D:\Lotsdeposes
- D:\Compterendu
- D:\test
- D:\situation
- D:\fichierreception
- D:\rejets
- D:\erreurs
- D:\SIBTEL

Le répertoire « D: » peut être « E: » ou « F: » chez certaines institutions.

3.8.2 LES REPERTOIRES A SAUVEGARDER :

- « SITUATION » : Ce répertoire contient toutes les situations nettes individuelles et globales (intermédiaires et définitives) récupérées automatiquement par l'applicatif « BFI-TélécompAdhérent ».
- « FICHIERRECEPTION » : Ce répertoire contient tous les lots récupérés automatiquement par l'applicatif « BFI-TélécompAdhérent ».

Pour ces deux répertoire une procédure de sauvegarde et de dégraissage (purge) périodique par l'institution adhérente est nécessaire et ce, pour éviter la saturation de l'espace disque réservé à cet effet et par conséquent le blocage des opérations de contrôle, de dépôt et de récupération sur le poste adhérent.

3.8.3 LOGICIELS ET APPLICATIFS DE LA SIBTEL A NE PAS MODIFIER PAR LES IA :

- TELECOMPADHERENT
- SSLATL
- SOPHOS Anti-Virus
- CONTROLECHEQUE
- BFI-Agent-Adherent
- SERVICE PACK 2
- PCAnyWhere

3.8.4 REMARQUE :

Les postes adhérents principal et de secours sont exclusivement réservés pour la Télécompensation. Ils ne doivent, par conséquent, contenir que les applicatifs appropriés installés par la SIBTEL.

3.9 ANNEXE 9 : SUPPORTS UTILISES POUR LE DEPOT SUR LES POSTES DE SECOURS DE LA SIBTEL.

- Diskette 3"et ½.
- CD-ROM.
- DVD.
- Cartouche DAT : DDS1, DDS2 et DDS3.
- Disque USB.
- Flash Disk.

3.10 ANNEXE 10 : DEMANDE DE MODIFICATION DU MONTANT PLAFOND

Papier entête de l'institution présentatrice

Note à la SIBTEL
Fax 71 902 931
Tél. direct 71 905 718
Standard 71 901 233 p : 220 ou 221
E-mail sibtel@sibtel.com.tn

DEMANDE DE MODIFICATION DU MONTANT PLAFOND POUR LES VALEURS AUTRES QUE LE VIREMENT

Institution présentatrice : Code …… Libellé ……
Institution destinataire : Code …… Libellé ……..
Date de la journée de dépôt : …….
Horaire de dépôt : de …… à ……..……
Opération (Présentation ou rejet) : ……
Valeur : Code …… Libellé ……
Montant demandé : …….

NB : **La modification sera effective, pour l'institution qui l'a demandé, au plus tard une heure après la réception du fax par la SIBTEL. Partant, toute demande adressée moins d'une heure avant l'heure limite de dépôt ne sera pas acceptée.**

Ladite modification n'est valable que pour l'horaire demandé qui ne doit pas dépasser trente minutes.

Nom et Prénom du demandeur : ……..……

Fonction : …….

Signature et Cachet :

Copie pour la Banque Centrale de Tunisie (Fax : 71 353 844 et 71 255 773).

Copie pour l'institution destinataire (Direction de la Trésorerie).

3.11 ANNEXE 11 : CONSULTATION DES IMAGES EN LIGNE

Le trafic réseau relatif à la consultation de la base des archives (consultation web) à partir des agences doit être routé à travers le siège en vue d'assurer une meilleure exploitation de la LS reliant l'institution à la SIBTEL.

Les modalités pratiques de ladite consultation sont détaillées ci-après :

- ✓ Configuration du poste de consultation :

Le poste de consultation installé à l'agence doit avoir l'adresse IP « 10.CB.CA.2 » (MASK : 255.255.255.0) où CB = Code de l'institution (selon la codification de la banque centrale) et CA doit être > = 0 et <255 et que le navigateur Internet Explorer version 6.0 ou plus installé sur ce poste doit être configuré selon la procédure suivante :

1. Ouvrir le panneau de configuration et cliquer sur options internet.
2. Dans l'onglet « Sécurité », cliquer sur « Internet », puis sur le bouton « Personnaliser le niveau ».
3. Cocher l'option « Activer » pour chaque rubrique qui concerne « Contrôle ActiveX et Plugins ».
4. Dans l'onglet « Sécurité », cliquer sur « Intranet Local », puis sur le bouton « Personnaliser le niveau ».
5. Cocher l'option « Activer » pour chaque rubrique qui concerne « Contrôle ActiveX et Plugins ».

- ✓ Procédure de consultation :

Il est à noter que la procédure de consultation est détaillée dans le manuel d'utilisation du module « BFI-Consultation » ; étant précisé que le paramètre système « PathWebCCE » de ce module doit avoir la valeur http://10.200.1.3/ServeurCCE.

- ✓ Administrateur des agences de consultation :

La SIBTEL a créé pour chaque institution adhérente un compte administrateur des agences de consultation qui aura la charge de créer, modifier et supprimer des agences et de leur attribuer des utilisateurs de consultation (nom utilisateur / mot de passe). Le nom d'utilisateur et le mot de passe attribués au compte administrateur servira à accéder la première fois et nous recommandons à l'administrateur désigné de changer le mot de passe associé.

3.12 ANNEXE 12 : RESPONSABLES AU NIVEAU DES INSTITUTIONS ADHERENTES

Fonction	Responsable	Standard	Poste	Direct	GSM	Fax	Domicile	Email
Directeur Informatique								
Directeur de la Trésorerie								
Responsable de la Télécompensation								
Responsable du Réseau								
Gestionnaire des clés								
Responsable SWIFT								
Demandeur de changement du montant plafond								
Administrateur des agences de consultation WEB								

NB :

Afin de faciliter la communication entre la SIBTEL et votre institution, vous êtes priés de retourner à la SIBTEL ce tableau dûment rempli.

3.13 ANNEXE 13 : COORDONNEES DE LA SIBTEL

- Adresse : Maison du Banquier, Av Khaireddine Pacha, 1002 Tunis
- BP : 41, Montplaisir 1073 Tunis
- Tél. : 00 216 71 901 233
- Fax : 00 216 71 909 460
- Email : sibtel@sibtel.com.tn
- Interlocuteurs des Institutions Adhérentes désignés par la SIBTEL :

<table>
<tr><th>Fonction</th><th>Responsable</th><th>Standard</th><th>Poste</th><th>Direct</th><th>GSM</th><th>Fax</th><th>Email</th></tr>
<tr><td>Responsable de l’Exploitation</td><td>Adel BEN HMIDA</td><td>71901233</td><td>231</td><td>71905718</td><td>98262189</td><td>71909460</td><td rowspan="5">sibtel @sibtel. com.tn</td></tr>
<tr><td>Responsable du Réseau et de SWIFT</td><td>Moez Bounatirou</td><td>71901233</td><td>224 - 225 - 241</td><td></td><td>98829012</td><td>71909460</td></tr>
<tr><td>Télécompensation</td><td rowspan="3">Le Centre d’Exploitation</td><td rowspan="3">71901233</td><td rowspan="3">220 - 221</td><td rowspan="3">71905718</td><td rowspan="3"></td><td>71909460</td></tr>
<tr><td>Gestion des clés</td><td rowspan="2">71902931</td></tr>
<tr><td>Changement du montant plafond</td></tr>
</table>